



**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2024**

SOMMAIRE

I.	CONTEXTE GENERAL	
I.1.	Introduction	p.4
I.2.	Le contexte macroéconomique	p.4
I.3.	Le contexte national	p.7
I.4.	Les mesures pour les collectivités relatives à la LOF pour 2024	p.8
I.5.	Les compétences de la CCHS	p.11
II.	TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS PAR BUDGET	
II.1.	La composition des budgets de la CCHS	p.16
II.2.	Les budgets annexes à caractère industriel et commercial	
II.2.1.	SPANC	p.17
II.2.2.	AERODROME	p.19
II.2.3.	VILLAGE ARTISANAL	p.21
II.2.4.	CENTRE EQUESTRE	p.23
II.2.5.	TIERS LIEU NUMERIQUE	p.27
II.3.	Budget annexe à caractère administratif : CENTRE AQUATIQUE	p.29
II.4.	Budget annexe "Lotissement" : FRICHE FLODOR – Zone de la Croisette	p.34
II.5.	Le BUDGET PRINCIPAL	
	Compétences et codes fonctions	p.37
II.5.1.	Section Fonctionnement	p.38
II.5.2.	Section Investissement	p.41
II.5.3.	Résultat prévisionnel	p.42
II.5.4.	Mesures proposées au BP 2024	p.44
	- Administration générale	p.45
	- Service technique	p.47
	- Aménagement de l'espace	p.49
	- Développement économique et touristique	p.52
	- Gens du voyage	p.59
	- Collecte et traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés	p.60
	- GEMAPI	p.66
	- Mobilité	p.67
	- Protection et mise en valeur de l'environnement	p.68
	- Politique du logement et du cadre de vie	p.68
	- Actions sociales d'intérêt communautaire	p.71
	- Gendarmerie	p.72
	- Culture	p.73
	- Assainissement non collectif	p.74
	- Equipements culturels, sportifs et scolaires	p.74
	- Voirie	p.77
	- Autres	p.79

SOMMAIRE (suite)

II.6. Eléments de synthèse

II.6.1. Résultats prévisionnels au 31/12/2023, tous budgets confondus	p.81
II.6.2. Autofinancement de la collectivité	p.82
II.6.3. Plan pluriannuel de financement et prospective financière	p.83

III. LA DETTE p.87

IV. LA FISCALITE

IV.1. Impôts et Taxes, Dotations et Participations	p.90
IV.2. La TEOM	p.93

V. LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES p.95

ANNEXES – Tarifs p.107

I. CONTEXTE GENERAL

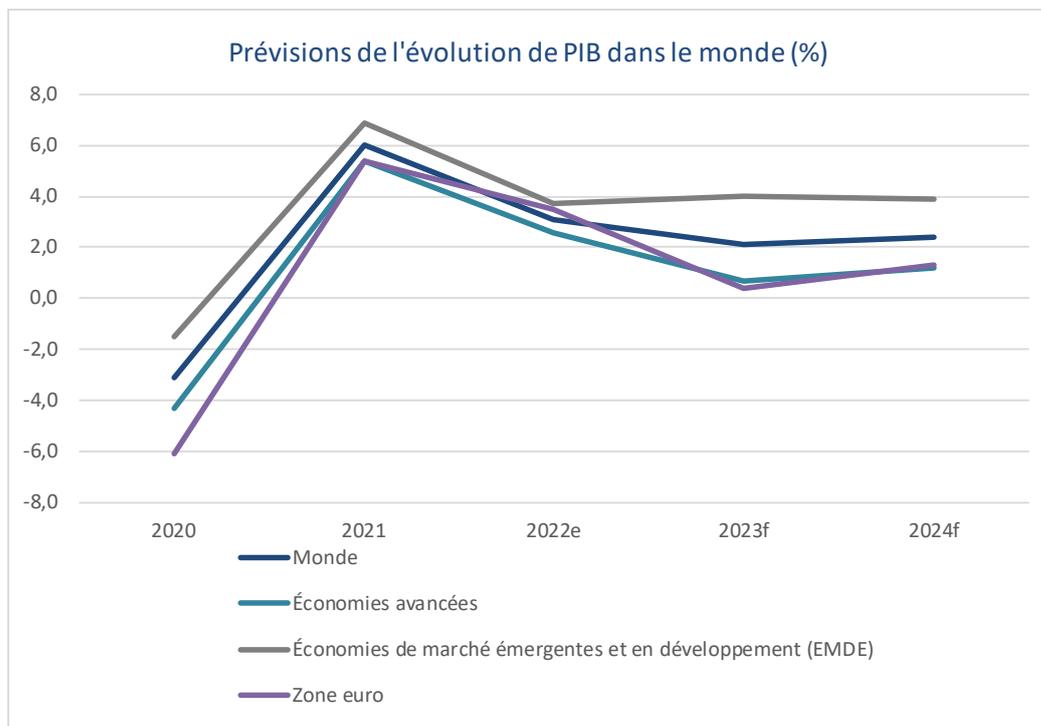
Introduction

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants, délai allongé à 10 semaines en M57 depuis 2024.

L'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Le contexte macroéconomique

Instabilité face à la montée des taux d'intérêts.



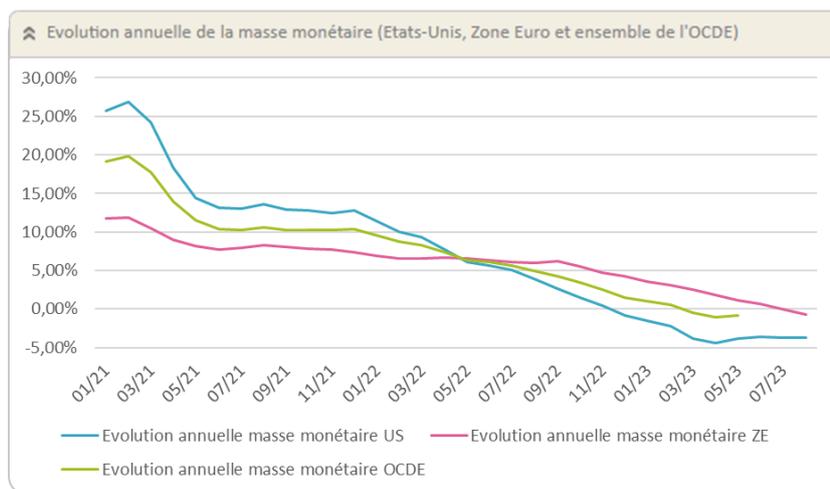
L'économie mondiale traverse une période d'incertitude, avec une croissance qui montre des signes de ralentissement. Pour 2023, les prévisions tablent sur une croissance de 2,1 %, en recul par rapport à l'année précédente.

Les pays émergents, hors grandes puissances, semblent être les plus touchés avec une croissance estimée à 2,9 %, en baisse par rapport à l'année précédente. L'emploi, souvent considéré comme un rempart contre la pauvreté, est mis à mal par ce ralentissement. Toutefois, il est important de rappeler que ces tendances ne sont pas gravées dans le marbre et peuvent être inversées avec des efforts concertés.

Un autre défi majeur est le durcissement des conditions de crédit. De nombreux pays émergents se voient désormais privés d'accès aux marchés financiers internationaux, ce qui complique leur situation, surtout pour ceux déjà en situation financière précaire.

Les pays à faible revenu sont dans une situation particulièrement délicate. Beaucoup d'entre eux pourraient voir leur revenu par habitant en 2024 inférieur à celui de 2019. De plus, la montée des taux d'intérêt, notamment aux États-Unis, pèse lourdement sur ces économies, augmentant le risque de crises financières.

En ce qui concerne l'inflation, elle sera plus forte que prévue, et, côté Banque Centrale Européenne, plus durable, l'institution ne voyant pas de retour à sa cible statutaire de 2,00% avant 2025 voire 2026. Fortes de ce constat et de ces anticipations, dont une partie reste exogène aux décisions monétaires (guerre en Ukraine, situation économique chinoise ou encore décisions des pays membres de l'OPEP), les principales banques centrales ont démarré une restriction monétaire rapide et brutale dans l'objectif de contenir la hausse des prix. L'ampleur de la restriction monétaire peut se mesurer au recul de la masse monétaire entre 2021 et 2023 (taux de variation annuel) :

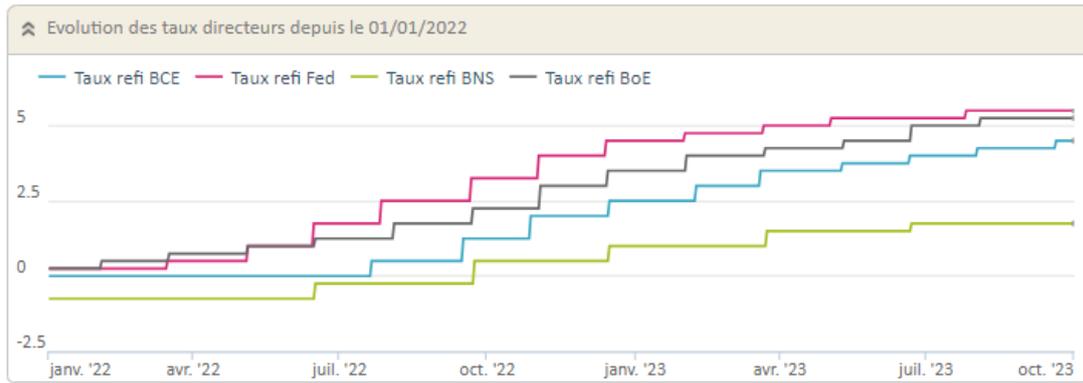


Ainsi, en janvier 2021, la masse monétaire avait crû de près de 26% aux Etats-Unis par rapport à janvier 2020 (soutien monétaire dans le cadre de la pandémie de COVID-19). En août 2023, la masse monétaire américaine a diminué de 3,67% par rapport à août 2022.

L'inflation a nettement reflué en 2023 par rapport à ses pics de 2022, tant aux Etats-Unis où elle tend vers 3,7% en août 2023 qu'en zone Euro où elle est descendue à 5,2% en août 2023 – avec de fortes disparités selon les Etats membres cependant.

Ces résultats ont été obtenus dans les deux zones monétaires au prix :

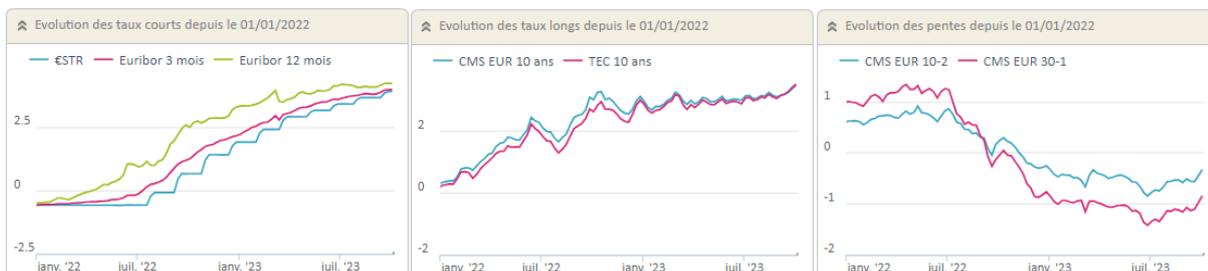
- d'une hausse des taux directeurs, le taux de refinancement de la BCE atteignant des plus hauts historiques
- d'une réduction du bilan, par l'arrêt définitif des réinvestissements des actifs acquis au cours des différents quantitative easing (en dehors des rachats liés à la pandémie, épargnés jusqu'en 2024).



A l'exception de la Banque du Japon qui a conservé une politique monétaire accommodante, toutes les banques centrales, y compris la Banque nationale suisse, ont augmenté brutalement leurs taux directeurs sur les deux derniers exercices :

- Nul au 1er janvier 2022, le taux de refinancement de la BCE atteint 4,50% en septembre 2023 (+4,50%, dont +2,00% en 2023)
- Egal à 0,25% au 1er janvier 2022, le taux de refinancement de la FED atteint 5,50% en septembre 2023 (+5,25% dont + 1,00% en 2023)
- Egal à 0,25% au 1er janvier 2022, le taux de refinancement de la BoE atteint 5,25% en septembre 2023 (+5,00%, dont +1,75% en 2023)
- Egal à -0,75% au 1er janvier 2022, le taux de refinancement de la BNS atteint 1,75% en septembre 2023 (+2,50%, dont +0,75% en 2023)

Cette restriction monétaire s'est ressentie sur l'ensemble de la courbe des taux : les taux courts ont augmenté au rythme des annonces des banques centrales, quand les taux longs étaient impactés par le retrait massif de liquidités des banques centrales. Les pentes se sont progressivement dégradées, jusqu'à atteindre un plus bas historique en début d'été 2023 :



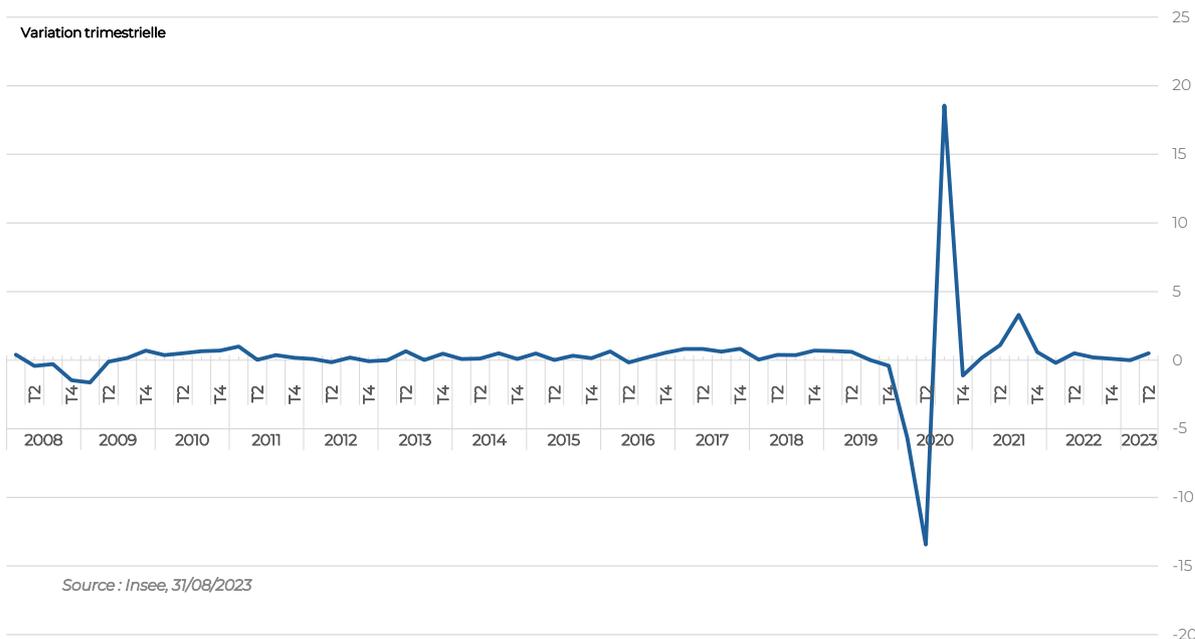
Si les analystes veulent volontiers croire à une pause de la FED sur ses taux directeurs, une telle stratégie devra se confirmer par un recul durable de l'inflation outre-Atlantique, alors que la hausse des prix reste bien supérieure à la cible de la FED.

En zone Euro, les prévisions d'inflation restent élevées, et d'autant plus que l'Union Européenne est pleinement engagée dans le plan Next Generation EU. La mise en œuvre de politiques volontaristes en matière environnementale (au-delà de la seule réduction des émissions de CO2) aura

nécessairement un effet prix à moyen terme, que ce soit sur l'alimentation (Plan « de la ferme à l'assiette »), sur l'énergie ou sur l'industrie (taxe carbone aux frontières). La BCE n'est donc pas nécessairement au bout de ses hausses de taux directeurs, d'autant qu'avec une inflation supérieure à 5,0% alors que le taux de refinancement n'est « que » de 4,50%, le taux réel demeure négatif en zone Euro. Les prochaines décisions de la BCE seront donc à surveiller de près en 2024.

Le contexte national

Evolution du PIB en France (en %)



Points clés de la projection France							
(croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	-7,7	6,4	2,5	0,9	0,9	1,3
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,9	5,8	2,6	1,8
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,4	4,2	2,8	2,1
Investissement total	4,1	-8,9	11,5	2,2	-0,2	1	1
Consommation des ménages	1,9	-7,2	4,7	2,8	0,6	1,7	1,7
Pouvoir d'achat par habitant	2,2	0	2,3	2,3	0,9	-1,1	1,1
Taux d'épargne (en % du revenu disponible brut)	15	21	18,7	17,5	18,2	17,4	16,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	8,5	8,0	7,9	7,3	7,2	7,5	7,8

Source : Banque de France, Septembre 2023

L'économie française devrait connaître une croissance du PIB de 0,9 % en 2023, soutenue par une croissance robuste au premier semestre.

Toutefois, des défis tels que la hausse des prix de l'énergie et une demande mondiale réduite pourraient ralentir la croissance à 0,9 % en 2024 et 1,3 % en 2025. L'inflation, après avoir atteint un sommet en 2023, devrait reculer pour se stabiliser à 4,5 % d'ici la fin de l'année, avec une prévision de retour à 2 % en 2025.

Enfin, le taux d'endettement public de la France devrait se maintenir à environ 110 % du PIB en 2025, un chiffre nettement supérieur à la moyenne de la zone euro.

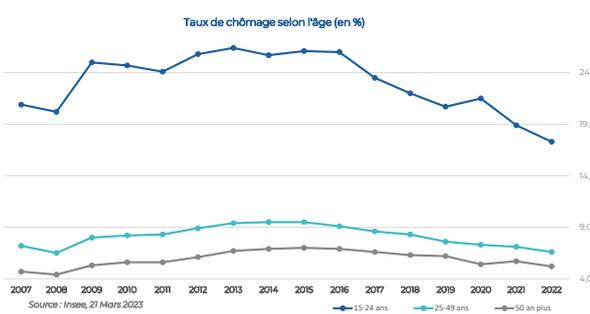
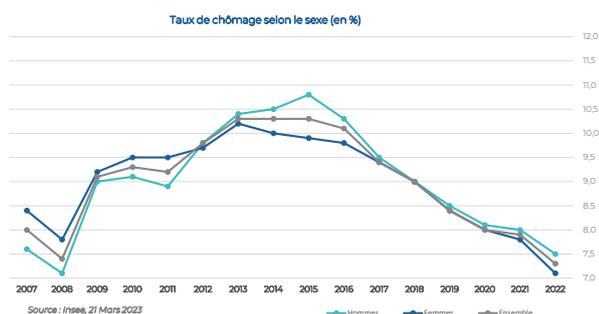
L'économie française a montré des signes de résilience malgré un contexte international peu favorable. Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels (en tenant compte de l'inflation).

Les entreprises, quant à elles, maintiendraient une situation stable avec un taux de marge légèrement supérieur à celui d'avant la crise COVID.

Par ailleurs, l'inflation, influencée par les fluctuations des prix de l'énergie, devrait suivre une trajectoire baissière. Enfin, les tensions sur les prix des matières premières, bien que présentes, sont différentes des chocs précédents, notamment ceux liés à l'invasion russe en Ukraine.

Pour ce qui est du taux de chômage :

- Il a légèrement augmenté au deuxième trimestre 2023 malgré une croissance positive du PIB et de l'emploi. Cette hausse est due à une augmentation plus forte que prévu de la population active. Également attribuée à une réaction retardée de l'emploi face au ralentissement antérieur de l'activité.
- Le taux de chômage, qui était de 7,2 % au deuxième trimestre 2023, augmenterait progressivement pour atteindre 7,8 % à la fin de 2025. Ce niveau de chômage en 2025 serait toutefois inférieur à celui observé avant la crise COVID



Les mesures de LFI 2024 relatives aux collectivités

Fiscalité locale

En matière de fiscalité foncière, le glissement de l'IPCH de novembre 2022 à novembre 2023 est constaté à hauteur de **3,9%**, annonçant une **revalorisation** d'autant pour les **Valeurs locatives cadastrales** après 3,5% en 2022, 7,1% en 2023, 4% en 2024.

Le chantier de l'actualisation de ces VLC est quant à lui repoussé à 2026.

Cette loi de finances initiale est marquée par l'empreinte de la **THRS** :

En effet, elle introduit plusieurs dispositifs de majoration et exonérations concernant cet impôt en particulier.

La mesure principale du texte concerne à n'en pas douter la possibilité désormais ouverte pour les communes et EPCI dont le taux de THRS est 25% plus bas que la moyenne départementale pour les communes et nationale pour les EPCI d'augmenter leur taux de façon déliée des autres taux communaux, dans une certaine limite de progression, fixée à 5% de cette moyenne, et avec une limite d'utilisation de ce mode d'augmentation fixée à 75% de cette moyenne.

Par ailleurs la loi remet désormais entre les mains des collectivités du bloc communal et intercommunal la possibilité d'exonérer de THRS les associations et fondations d'utilité publique ou d'intérêt général, fondations d'entreprise exclues.

Enfin la LFI inscrit dans le marbre législatif le Prélèvement sur recettes de l'Etat (PSR) visant à compenser pour les communes concernées l'effet de bord négatif causé par l'extension de la possibilité de majorer la THRS et d'instituer la TLV au détriment de la THLV.

La **taxe foncière** n'est pas en reste dans ce texte, plusieurs mesures la concernant directement entre exonérations et compensations :

Dans le cadre de la politique portée sur la rénovation énergétique et thermique des bâtiments depuis quelques années, une nouvelle exonération à destination des logements sociaux est instituée ; les logements sociaux de plus de 40 ans faisant l'objet d'une rénovation thermique améliorant significativement leur score énergétique deviennent éligibles à une nouvelle exonération de TFPB de 15 ou 25 ans, cette dernière durée étant conditionnée à l'achèvement de cette rénovation dans les 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Si cette dernière exonération totale est de droit, les communes et EPCI reçoivent cependant la possibilité de décider de l'application sur leur territoire d'une autre exonération semblable : celle-ci concerne tous les logements soumis à la TFPB destinés à l'habitation, pourvu qu'ils aient été achevés depuis plus de 10 ans. Si ces derniers ont fait l'objet de travaux de rénovation énergétique pour un montant de 10 000 € l'année précédant la demande ou de 15 000 € sur les trois années précédentes, les communes et EPCI peuvent décider de les exonérer pendant 3 ans, non renouvelables avant 10 nouvelles années. Cette exonération peut être partielle ou totale, de 50% à 100%. Elle est applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

La même exonération portant sur les logements neufs satisfaisant des critères particulièrement élevés de performance énergétique est à disposition des communes et EPCI. Elle est applicable pour une durée de 5 ans à compter de l'achèvement de ces logements ou de 3 ans suivant l'exonération portant sur les logements neufs si cette dernière est en vigueur sur le territoire concerné.

Par ailleurs, un article introduit la possibilité pour les communes de recevoir pendant plusieurs années une compensation dégressive liée à une perte importante ou exceptionnelle de bases de taxe foncière afférente aux bases industrielles ou commerciales.

Enfin, la LFI étend jusqu'à 2026 le dégrèvement de **TFNB** au bénéfice des associations foncières pastorales.

D'autres mesures fiscales importantes sont instituées ou prorogées par la loi de finances :

Les zonages ZRR ZoRCOMiR etc sont remplacés par un **zonage unifié Zones France Ruralité Revitalisation (ZFRR)** dont les critères reposent sur des données de population, de densité de population et de revenu médian.

Le dispositif **Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)** est étendu d'un an jusqu'à fin 2024.

Ces zonages parmi lesquels les ZFRR rentreront en vigueur le 1^{er} juillet 2024 impliquent toutes les exonérations facultatives à disposition des communes et EPCI et à destination des entreprises.

Parmi les autres réformes concernant la fiscalité locale, mentionnons le plafonnement de **l'IFER sur les télécommunications fixes** à 400 M€ de produit total national en 2024, ralentissant de fait sa

progression ; les EPCI gestionnaires de la compétence Ordures Ménagères se voient par ailleurs ouvrir la possibilité à certaines conditions de ne pas instituer la part incitative de la **TEOM** sur le territoire de certaines communes concentrant une grande part du logement collectif de l'EPCI.

Enfin plusieurs mesures concernent spécifiquement les communes d'île de France, particulièrement concernées par le contexte olympique de l'année 2024. Au chapitre des mesures fiscales, signalons la majoration de la taxe de séjour de 200% fléchée à destination de l'établissement public Île de France Mobilités.

DGF du bloc communal

Côté dotations, le gouvernement a décidé cette année encore d'abonder plus que d'habitude l'enveloppe globale de DGF du bloc communal, avec un abondement à hauteur de **320 M€**, répartis pour **150M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR)**, et notamment **60% sur sa fraction « péréquation »**, pour **140M€ sur la dotation de solidarité urbaine (DSU)** sans écrêter la dotation forfaitaire (DF) pour les communes et pour **30M€ sur la dotation d'intercommunalité (DI)** pour les intercommunalités, qui se voit abondée de 90M€ au total, 60M€ écrêtés sur la dotation de compensation (DC) étant ajoutés aux 30M€ mentionnés précédemment.

La **dotation nationale de péréquation (DNP)** voit une **garantie de sortie être instaurée sur sa part majoration** la première année de sortie d'éligibilité à cette part, à hauteur de 50% du montant perçu au titre de cette part l'année précédente.

Le critère de revenu par habitant intervenant dans le calcul de la part cible de la DSR est remplacé par la moyenne des 3 dernières années, dans l'objectif de stabiliser les bénéficiaires de cette fraction.

La refonte des zonages de revitalisation rurales devrait elle aussi exercer une forte influence sur la répartition des dotations d'aménagement à compter de 2025.

Le **système de garantie des communes** nouvelles et quant à lui profondément revu, dans l'objectif de réinciter à la création de communes nouvelles :

La **dotation d'amorçage** est réévaluée à 15€ par habitant.

Une **dotation de garantie** est instituée au bénéfice des communes nouvelles, garantissant à celles créées avant le 2 janvier 2023 le montant correspondant à la différence si celle-ci est positive entre les montants perçus au titre des garanties communes nouvelles en vigueur jusque-là et le montant perçu au titre du droit commun, et pour celle créées à partir du 1^{er} janvier 2024, le montant correspondant à la différence si elle est positive entre la somme des attributions perçues par les communes constitutives l'année précédent la fusion, hors montant perçus au titre de garanties de sortie, et le montant perçu par la CN au titre du droit commun.

Ces deux dernières dotations sont désormais financées par la voie d'un PSR et non plus sur l'enveloppe générale de DGF.

La **dotation d'intercommunalité (DI)** voit son plafond de progression annuel relevé à 120% contre 110% auparavant.

Concernant les fonds de péréquation, les délibérations réglant la répartition dérogatoire du **FPIC** sont désormais pérennisées jusqu'à rapport par une délibération d'une commune membre, ou changement de périmètre de l'intercommunalité.

Autres dotations

La dotation de soutien aux aménités rurales :

Instaurée par la LFI 2024, elle vise à étendre le périmètre d'application de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité. Avec une enveloppe annoncée à 100 M€, cette dotation s'adresse à toute commune rurale dont une partie au moins du territoire se situe sur ou jouxte une zone protégée.

La dotation pour les titres sécurisés :

Ses critères sont remaniés, donnant à l'utilisation d'un module dématérialisé de prise de rendez-vous une importance supérieure.

La dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux :

La garantie de l'Etat sur les sommes payées en assurance pour la protection fonctionnelle des élus voit son périmètre étendu aux communes de – de 10 000 habitants.

Réforme des indicateurs

La réforme du calcul des indicateurs financiers continue son application progressive via la fraction de correction. Les effets de la réforme ne sont désormais plus pondérés que pour un coefficient de 80% du produit de la fraction de correction, sauf en ce qui concerne l'effort fiscal dont l'effet lié à la réforme avait été gelé et est maintenant engagé. L'effet de la réforme sur l'effort fiscal n'est désormais plus pondéré que pour un coefficient de 90%.

La CVAE est remplacée par sa fraction de TVA compensatoire dans les indicateurs concernés.

Extension du FCTVA

Le périmètre du FCTVA est étendue aux **dépenses liées à l'aménagement de terrains**. Une rallonge de 250 M€ est budgétée pour financer cette extension.

Le budget vert

C'est une des mesures phares de la politique financière de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales : la loi de finances pour 2024 introduit un état annexé au budget primitif et au compte administratif visant à mesurer l'impact des dépenses d'investissement de la collectivité pour la **transition écologique**.

1.5. Les compétences de la CCHS

Rappel du contexte 2022

Les compétences obligatoires ont été le fil conducteur de cette année 2022.

Tout d'abord la GEMAPI, ou Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : le 27 septembre 2021, le conseil communautaire a adopté à la majorité l'instauration de la taxe GEMAPI.

Cette taxe, calculée sur les bases locatives des impôts fonciers et de la CFE du territoire, permettra de financer les travaux, parfois urgents, sur les différents biefs du fleuve Somme, mais également sur certains affluents. Les élus ont choisi d'affecter 400 000€ pour la GEMAPI répartis de la manière suivante : 200 000€ en produit fiscal issu de la taxe GEMAPI et 200 000€ issus des recettes fiscales éolien.

Puis l'aménagement du territoire : un objectif ambitieux avait été fixé en septembre, l'arrêt projet du PLUI. La loi climat et résilience, promulguée en 2021, et les décrets qui en découlent, sont venus bousculés le planning du PLUI. En effet, la loi a acté le principe de zéro artificialisation nette en 2050, et la division par 2 de la consommation foncière entre 2021 et 2031. C'est pourquoi des réunions en interne ont été nécessaires avec les services de l'Etat, afin d'établir une version du zonage à la fois acceptable par les élus mais aussi en accord avec les nouvelles réglementations.

Le Canal Seine Nord Europe, autre thématique récurrente : entre les études de maîtrise d'œuvre pour les ports intérieurs, menées conjointement avec la Région Hauts de France, les réflexions à mener en matière de projet touristique en partenariat avec le PETR Cœur des Hauts de France et l'Office du Tourisme, mais également le projet de port de plaisance à Allaines, le sujet du Canal a été aussi chronophage que passionnant. D'ailleurs l'assemblée communautaire a validé en juillet 2022, l'achat d'une parcelle à Cléry sur Somme dans le but d'y construire la future maison du Canal et de la Nature.

Toujours sur la thématique du développement économique, la friche Flodor a poursuivi sa mutation. Les travaux de démolition sont enfin achevés. Le défrichement de la zone a été autorisée par la DDTM dans le courant de l'année. En parallèle, les discussions pour le raccordement en gaz ont continué. Celles avec la société Ecofrost également. Les premières parcelles de la zone de la Croisette devraient être mise en vente courant 2023.

Les autres compétences ne sont pas en reste : la culture notamment. La Communauté de Communes s'est engagée dans la réflexion de créer un pôle culturel intercommunal. Pour ce faire, il est nécessaire d'élaborer un Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social. La CCHS s'est appuyée sur les compétences des chargés de mission culture du PETR pour la rédaction du cahier des charges. Les premières réunions ont eu lieu en ce début d'année 2023.

Soucieuse d'apporter un service à l'ensemble des habitants, l'équipe du Tiers-lieu Numérique travaille sur la médiation numérique itinérante avec « Hors les murs ». Il consiste à organiser des permanences dans les communes de la CCHS, permanence assurée par un conseiller numérique du Tiers-lieu, afin d'aider les habitants à la fois dans leurs démarches administratives ou dans l'utilisation des outils numériques. Les débuts sont prometteurs, certains ateliers ont trouvé leur public, avec 10 participants par commune.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, lancée en septembre 2020, va se poursuivre. Après plus d'un an de mise en œuvre, 96 dossiers ont été notifiés dont 61 sur la Haute Somme. Les exigences thermiques de l'ANAH couplées aux délais d'intervention des artisans (difficultés d'approvisionnement et de recrutement) ont considérablement allongé les délais de traitement des dossiers des propriétaires. Néanmoins, les objectifs sur les 5 années de l'opération devraient être atteints.

Enfin, une fois n'est pas coutume, les débats ont été agités en fin d'année. Lors de la présentation du projet d'extension du siège social, certains élus ont désapprouvé le montant des travaux. Le projet initial, à savoir la construction d'une salle pour les réunions communautaires était de l'ordre de

800 000€. Le projet présenté lors de la séance du 24 novembre avoisinait les 1,7 millions d'euros (études comprises). Cependant le projet présenté est complètement différent puisqu'il comprend à la fois l'extension du bâtiment existant et la rénovation thermique du bâtiment actuel (remplacement du chauffage, des menuiseries, isolation des murs, nouvel agencement des bureaux, installation d'un ascenseur). Finalement, l'assemblée a validé l'avant-projet définitif de l'extension du siège avec un montant prévisionnel de 1,7 millions d'euros.

Le patrimoine de la CCHS étant de plus en plus important, et dans un contexte inflationniste, une commission travaux a été créée en décembre afin d'aborder chaque futur projet.

Rappel du contexte 2023 – Grandes lignes

L'année 2023 marque les 10 ans de la Communauté de Communes de la Haute Somme issue de la fusion de trois Communautés de Communes.

10 ans d'investissement : le centre aquatique, la gendarmerie, le tiers-lieu numérique, le village artisanal, le pôle équestre, la zone de la Croisette, la déchetterie de Sailly Saillisel... pour un montant de 30 millions d'euros. Et ce n'est pas fini !

En effet, des investissements importants vont être engagés dans les prochaines années, et notamment dès 2023 :

- 1,5 million d'euros pour le réaménagement de la zone d'activité Mont Saint Quentin avec une meilleure place aux circulations douces
- 1,5 million d'euros pour la déchetterie de Roisel, afin de permettre d'accueillir toutes les filières et de garantir la sécurité des usagers
- L'extension et la rénovation du siège social dont les travaux devraient démarrer début 2024

Un contrôle des archives par les services du Département a permis d'engager la réflexion sur le recrutement d'un archiviste, qui se chargerait du récolement des archives des 3 anciennes collectivités (ex-CCHS, CCCR et 4C), poursuivrait/mettrait en place les travaux d'archivage papier et numérique de la CCHS, et pourrait, une fois ces premières missions achevées, être mis à disposition des communes.

Le projet d'installation de la société ECOFROST avance : une enquête publique s'est déroulée entre février et mars. Le compromis a été signé le 28 février.

Les échanges avec la DDTM se poursuivront jusqu'au printemps, afin d'aboutir à un arrêt projet du PLUI à la fin de l'été. La densification des zones urbaines, la résorption de la vacance et le développement des zones économiques de la Chapelette et de Cléry figurent parmi les orientations principales du PLUI.

Les sujets évoqués en 2022 comme le Canal Seine Nord Europe et ses aménagements (port intérieur, port de plaisance d'Allaines) ou encore le pôle culturel continueront d'alimenter les débats tout au long de l'année.

D'autres seront également à l'ordre du jour, dans le cadre de la coopération intercommunale :

- La mise en place d'un service mutualisé des secrétaires de mairie : un travail de recensement des besoins doit être effectué cette année
- *L'évolution du service « instruction des documents d'urbanisme ». En effet, une fois le PLUI approuvé, la DDTM n'assurera plus l'instruction des documents d'urbanisme.*

Contexte 2024 – Grandes Lignes

Durant la fin de l'année 2023, une prospective financière, menée par le service Finances de la collectivité, a permis de mettre en avant ses bonnes capacités financières, avec un programme ambitieux d'investissement :

- Le projet de pôle culturel intercommunal : un espace muséal comprenant le musée Alfred Danicourt et un espace dédié aux vestiges découverts lors des fouilles archéologiques du Canal Seine Nord Europe, une bibliothèque/médiathèque/ludothèque moderne, un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, pour un montant TDC (Toutes Dépenses Confondues) approchant les 16 millions d'euros HT. Après avoir choisi le terrain potentiel pour construire cet équipement et analysé les coûts de fonctionnement, les élus ont souhaité retravailler le projet en ce début d'année 2024 afin de présenter un équipement à un coût plus raisonnable lors du DOB 2024.
- La maison du Canal et de la Nature : les élus ont validé ce projet touristique, qui sera implanté à Cléry sur Somme. Le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage sera effectué dans le courant du premier semestre 2024. Le projet sera détaillé dans ce rapport.
- L'extension et la rénovation du siège social : la phase PRO a été validée en novembre 2023, pour un montant prévisionnel TDC de l'ordre de 2 millions d'euros HT. Les marchés de travaux ont été lancés en début d'année 2024, ce qui devrait permettre un démarrage des travaux dans le courant du mois d'avril 2024.
- Le réaménagement de la zone d'activités Mont Saint Quentin est toujours à l'étude. En effet, suite à une réunion avec les commerçants de la zone, d'autres aménagements doivent être étudiés. Le montant prévisionnel des travaux est de 1,6 millions d'euros HT. Il comprend la création de cheminements doux, la pose de bordurage, l'installation d'éclairage LED et la création de deux ronds-points.
- Après avoir instauré la taxe GeMAPI, le programme de travaux est en cours. Tout d'abord, les vannages de Péronne ont été changés sous maîtrise d'ouvrage de la Ville. La CCHS a financé les travaux au travers de fonds de concours pour 90 000€. L'arrachage de la jussie constitue le prochain « chantier » à mettre en place cette année.

Lors de la commission environnement, les élus ont souhaité créer une nouvelle déchèterie à Roisel, plutôt qu'agrandir celle existante. Les discussions sont en cours pour l'acquisition d'un terrain qui accueillerait la nouvelle déchèterie.

Suite à la loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire, les collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers se doivent de proposer des solutions pour les biodéchets (déchets alimentaires type épiluchures).

Les élus de la Haute Somme ont souhaité agir vite afin de proposer des solutions durables, en complément des composteurs individuels déjà proposés aux particuliers depuis plusieurs années. Pour ce faire, il a été décidé de mettre en place des composteurs partagés, en collaboration avec le SMITOM, dans l'ensemble des communes volontaires. Des essais encourageants ont été effectués durant l'année 2023 sur Péronne. C'est pourquoi il est nécessaire de créer un poste de « suivi des biodéchets » pour mettre en place cette action dès cette année.

Démarré en septembre 2018, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été arrêté lors de la séance du conseil communautaire du 21 septembre 2023. Les conseils municipaux avaient jusqu'au 21 décembre 2023 pour émettre un avis. Le premier semestre 2024 sera consacré à l'étude des 300 remarques, afin d'aboutir à l'examen d'un deuxième arrêté projet en conseil communautaire avant l'été.

Les budgets annexes de la collectivité ne sont pas en reste, en effet :

- ✓ La vente d'un terrain à la société ECOFROST s'est concrétisée par la signature chez le notaire de l'acte de vente le 14 décembre 2023. Ce sont plusieurs mois voire années qui ont abouti pour l'arrivée d'une usine de transformation de pommes de terre en frites surgelées, sur plus de 13 hectares. Les travaux d'installation de l'usine ont démarré en février 2024.
- ✓ Après avoir contracté avec un nouveau délégataire pour le pôle équestre en septembre 2023, il a été jugé nécessaire de prévoir des nouveaux aménagements, afin de pouvoir développer l'équipement.

Il sera proposé de budgéter plus de 200 000 € HT : fourniture et pose de dalles de stabilisations pour les paddocks, la réalisation d'une dalle pour accueillir les vestiaires du Lycée Agricole, l'éclairage du parking, l'achat d'une cabine jury et une étude de faisabilité et de structure pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture.

- ✓ Une étude pour un réaménagement complet de l'Aérodrome est toujours en cours. Elle doit permettre de définir les aménagements nécessaires pour assurer la pérennité des équipements, garantir une bonne utilisation pour les occupants mais aussi développer d'autres activités.

L'année 2024 s'annonce donc chargée. Les élus devront également se prononcer sur l'élaboration du projet de territoire pour la collectivité, à horizon 2030. Cette feuille de route fait suite au rapport de la Cour des Comptes, qui avait reproché à la CCHS de ne pas disposer de projet de territoire. Il devrait être élaboré avant l'été.

Enfin, le Canal Seine Nord Europe est plus que jamais d'actualité.

Le premier semestre est marqué par l'enquête publique liée à la demande d'autorisation environnementale portant sur les travaux nécessaires à la réalisation et à l'exploitation du canal à grand gabarit. Le territoire de la CCHS est fortement impacté, de Villers Carbonnel à Equancourt, en passant par Péronne, plus de 40km de tracé, sans compter les aménagements routiers, paysagers et équipements touristiques liés à l'infrastructure.

Le syndicat mixte des ports intérieurs est installé depuis le 6 février 2024. Il prendra le relais de la Région sur les études de maîtrise d'œuvre, la prochaine échéance étant l'approbation des AVP et du coût définitif des travaux (de l'ordre de 11 millions d'euros HT pour le port de Péronne).

Des détails concernant chaque équipement ou compétence communautaire seront précisés au fur et à mesure de la lecture de ce document, tout en sachant que le ROB présente les nouvelles dépenses pour cette année 2023, les budgets s'inscrivant dans la continuité des années précédentes.

II - TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS PAR BUDGET

II.1. La composition des budgets de la CCHS

La CCHS est un EPCI à fiscalité propre qui dispose :

- d'un budget principal, élaboré par compétences, M57 depuis le 01/01/2024

- de cinq budgets annexes, service public industriel et commercial :

- Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC), M49
- Aéroport, M4
- Village artisanal, M4
- Centre Equestre, M4
- Tiers Lieu Numérique (budget autonome), M4

- d'un budget annexe, service public administratif, Construction/gestion du Centre Aquatique, M57 depuis le 01/01/2024

- d'un budget annexe "Lotissement", pour l'opération "Acquisition de la Friche Flodor, réhabilitation et cession de parcelles viabilisées", M57 depuis le 01/01/2024.

Cette structuration financière génère des dépenses de transfert entre le budget principal et les budgets annexes, notamment en charges de personnel (SPANC, Aéroport, Village Artisanal, Centre Aquatique et Tiers Lieu Numérique), de frais administratifs et de prestations du service technique.

Conformément aux dispositions des articles L1612-2 et L.2312.1 du code général des collectivités territoriales, le budget principal et les budgets qui lui sont annexés doivent être votés au cours d'une seule et même séance de conseil communautaire.

II.2 Les budgets annexes à caractère industriel et commercial

II.2.1. Budget annexe TTC Service Public d'Assainissement Non Collectif, SPIC non assujéti à la TVA, Instruction budgétaire et comptable M49

Contexte

Nombre d'agents : 1 + 1 responsable / Véhicules (2017) : 2

Missions :
 - diagnostic et contrôle de bon fonctionnement des installations existantes,
 - conseil aux usagers,
 - contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des systèmes ANC.

50 communes/60 de la CCHS sont concernées par le SPANC

Rétrospective

Exercices		CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Données 2023
Fonctionnement	Dépenses	113 636€	95 882 €	101 544 €	103 893€	118 636€	117 682€
	Recettes	124 110€	115 235 €	134 583 €	142 875€	186 645€	145 831€
	Résultat	10 474€	19 353 €	33 039 €	38 982€	68 009€	28 149€
Investissement	Dépenses	186 220€	67 229 €	0	0	2 485€	668€
	Recettes	213 492€	67 658 €	8 682 €	7 737€	7 783€	1 083€
	Résultat	27 272€	429 €	8 682 €	7 737€	5 298€	415€

Fonctionnement

Variation 2022/2023 : Baisse des recettes de fonctionnement liée à la redevance annuelle qui est passée de 16.05€ à 10€/compteurs (soit une baisse de 36 K€/an)

Investissement

Pas de dépenses réelles

Résultat de clôture

	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2018	111 706€	Dont	6 226€	104 480€
Rappel 2019	130 488€		6 655€	123 833€
Rappel 2020	172 208€		15 337€	156 871€
Rappel 2021	218 928€		23 074€	195 854€
Rappel 2022	292 236€		28 373€	263 863€
Données 2023	320 801€		28 788€	292 013€

Reste à réaliser 2023

Dépenses : Voiture électrique 29 200€

→ Besoin de financement pour la section d'investissement : 412.16€

FONCTIONNEMENT

Les dépenses sont couvertes par :

- la redevance annuelle depuis 2013 collectée via la facture d'eau par la SAUR, le SIEP et les 8 communes en régie pour :

Rappel : baisse de la redevance annuelle de 16.05€ TTC à 10€/compteur à compter du 1^{er} janvier 2023

		Redevances				
		En 2023	2021	2022	Total 2023	Période du dernier titre
	SAUR	34 communes	41 915 €	59 738 €	30 573 €	juin-22
	SIEP du Santerre	7 communes	8 186 €	8 295 €	8 443 €	juil-23
	SIEP du Vermandois	2 communes		- €	- €	DSP avec SAUR
Communes en régie	Allaines		3 033 €	- €	- €	Exercice 2020
	Bussu		3 373 €	1 670 €	- €	Exercice 2021
	Brie		2 555 €	5 236 €		Soldé / SIEP du Santerre en 2023
	Buire Courcelles		2 817 €	1 685 €		Soldé / SIEP Vermandois en 2022
	Cartigny		- €	8 988 €		Soldé / SIEP Vermandois en sept 2021
	Cléry sur somme		3 916 €	3 884 €	- €	Exercice 2021
	Equancourt		3 669 €	1 205 €	3 649 €	Ex 2022 + 1er semestre 2023
	Etricourt Manancourt		4 072 €	4 112 €	2 530 €	Exercice 2023
	Guyencourt Saulcourt		- €	2 536 €	- €	Exercice 2020 2021
	Mesnil Bruntel		2 440 €	2 472 €		Soldé en 2024 / SIEP Santerre en 2023
	Siaep Lesboeuifs		- €	5 024 €	947 €	Exercice 2022
			75 974,70 €	104 843,59 €	46 141,94 €	

- les diagnostics Vente : 100€/diagnostic

123 en 2023 soit 12 300€, 144 en 2022 soit 14 400€, 173 en 2021 soit 17 300€, 125 en 2020, 151 en 2019, 136 en 2018, 144 en 2017.

- le contrôle conception et réalisation en zonage assainissement collectif à 160 € TTC (pour les communes ayant délibéré en assainissement collectif pour lesquelles un dossier doit être instruit, suivi de chantier inclus), **sans objet depuis 2014**.

- la vérification de la mise en conformité du système d'assainissement dans le délai d'un an après l'acte de vente du bien immobilier (et la réalisation du diagnostic vente), qui est effectuée à l'issue du délai d'un an après l'acte de vente, puis tous les ans jusqu'à la réalisation des travaux. En cas de non mise en conformité ou d'impossibilité, du fait de l'utilisateur, d'effectuer la vérification, elle est facturée 320€ TTC.", soit **86 720€ en 2023** (271 facturations), 65 280€ en 2022 (204 facturations), 49 600€ en 2021 (155 facturations), 39 680€ en 2020 (124 facturations), 12 480€ en 2019 (39 facturations)

Il est à préciser que de plus en plus de travaux de mise en conformité se font dès les achats immobiliers, soit environ 50% de réhabilitations suite aux diagnostics vente.



Mise en conformité suite aux ventes				
année achat	Nombre DV	DV Non conforme	Nbr vente non conforme	Nombre de mise en conformité
2015	103	88	?	12
2016	171	149	53	18
2017	144	108	62	31
2018	136	102	62	31
2019	138	99	70	31
2020	121	102	89	48
2021	175	128	121	62
2022	146	109	121	49
2023	133	102	89	67

INVESTISSEMENT

Pas de dette

ORIENTATION BUDGETAIRE

Continuité de fonctionnement à l'exercice 2024 - Budget autonome qui s'équilibre.

II.2.2. Budget annexe Aéroport HT, SPIC assujetti à la TVA, Instruction budgétaire et comptable M4

Contexte

Propriétaire depuis mars 2007.

Compétence : Aménagement, entretien et gestion de l'Aéroport Péronne Haute Somme

Rétrospective

Exercice	HT	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Données 2023
Fonctionnement	Dépenses	47 719€	69 075€	59 552€	78 980 €	79 424 €	147 407 €
	Recettes	130 747€	121 585€	98 113€	134 778€	130 715 €	138 772 €
	Résultat	83 069€	52 510€	38 561€	55 798 €	51 291 €	- 8 635 €
Investissement	Dépenses	20 123€	18 390€	1 914€	28 539 €	9 122 €	30 284 €
	Recettes	4 958€	33 545€	13 893€	15 757 €	14 198 €	111 240 €
	Résultat	-15 164€	15 155€	11 979€	-12 782 €	5 076 €	80 956 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses HT (2023) :

- Cotisations Union Aéroports Français : 2018 €
- Assurances : 3 470 € en 2023 (stable)
- Electricité / Eau : 14 514 € en 2023, 32 273€ en 2022 (fuite eau), 17 128 € en 2021.
- Entretien divers et maintenance =
 - . 17 080 € en 2023 + 4 546 € de matériel (réfection sanitaires CPPPHS, chauffage pavillon, intervention sur porte hangar et, tonte...)
 - . Maintenance et prévention : 6 993 €
- Dotations aux amortissements : 92 751 € en 2023 (régularisation des amortissements suite mise à jour inventaire), 14 198€ en 2022, 14 639 € en 2021.
- Taxe foncière : 5 924 €



Recettes HT (2023) :

Une augmentation des recettes d'investissement liée à la régularisation d'écritures d'amortissements.

- Dotation de l'Etat : 15 035 € (stable depuis 2013)
- Redevances des utilisateurs (76 179 € + 23 330 € de remboursement de charges) :
 CPPPHS (Centre de Parachutisme Paris Péronne Haute Somme), INRA,
 Picard'Air, Aéroclub, 2 autoécoles, SAVY Air Modèles, Codeps, Pavillon, ExTremDay
- . Redevance atterrissages (16 142 €) :
 CPPPHS 15 750 €, Picard'Air 280 €, Aéroclub 112€
- Basculement des travaux régie en investissement : 7 534 € (sanitaires et chauffage)

Une augmentation des dépenses de fonctionnement liée à la régularisation d'écritures d'amortissements.

Pour information :

Suite à la consultation lancée en septembre 2023 (ordonnance 2017-562 du 19/04/2017 imposant une mise en concurrence préalable à l'octroi des AOT), deux AOT arrivant à échéance en 2023 ont été renouvelées comme suit :

- Aéroclub de Péronne. Durée : 9 ans à compter du 16/11/2023.
- Centre de Parachutisme Paris Péronne Haute Somme. Durée : 9 ans à compter du 01/01/2024 (le pavillon a été intégré).

INVESTISSEMENT

Pas de dette.

Rappel des Investissements réalisés HT :

2023 : Menuiseries extérieures du snack bar : 19 274 €
 Intégration des travaux en régie / sanitaires CPPPHS et chauffage pavillon :
 7 534 €
 AVP pour la rénovation de la piste : 3 000 €

Résultat de clôture

HT	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2018	658 539 €	Dont	2 345 €	656 193 €
Rappel 2019	704 098 €		17 500 €	686 598 €
Rappel 2020	754 638 €		29 479 €	725 159 €
Rappel 2021	797 655 €		16 698 €	780 957 €
Rappel 2022	854 022€		21 773 €	832 249 €
Données 2023	908 325€		102 730 €	805 595 €

Restes à réaliser 2023 : 12 600 € en dépenses

- Etude de faisabilité d'aménagement du site
- Canalisation / station épuration

► Prévisions 2024

AERODROME			
OBJET	SITUATION	HT	TTC
TRAVAUX STRUCTURE			
Remise en état piste		40 000,00 €	48 000,00 €
Borne VE		20 000,00 €	24 000,00 €
Remise en état porte hangar (roulette, traitement rouille et	M.O	7 050,00 €	7 050,00 €
	Matériel	18 000,00 €	21 600,00 €
Totem CCHS	M.O	300,00 €	300,00 €
	Matériel	1 200,00 €	1 440,00 €
			- €
		86 550,00 €	102 390,00 €

Et les restes à réaliser

Pose canalisation station épuration centre para	RAR	1 100,00 €	1 320,00 €
Etude de faisabilité	RAR	11 500,00 €	13 800,00 €
		12 600,00 €	15 120,00 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- entretenir les bâtiments et la piste pour assurer la pérennité des équipements et garantir une bonne utilisation pour les occupants,
- développer le site en fonction des résultats de l'étude de faisabilité.

Continuité - Budget autonome qui s'équilibre.

II.2.3. Budget annexe Village artisanal HT, SPIC assujetti à la TVA, à compter du 01/01/2014 Construction, entretien et gestion du Pôle artisanal, ouvert depuis avril 2014. Instruction budgétaire et comptable M4

Contexte

Le Village artisanal comprend 12 cellules : 4 d'environ 100 m², 8 de 50 m²

Au 31/12/2023, le village artisanal est occupé à 100 %.

Les sociétés installées sont :

- Lot 1 : Société Loison (ouvrages métalliques) échéance 09/2029,
- Lots 2-3 : Libert Archerie (archerie) échéance 10/2032,
- Lots 4-5 : Société TOLSMA GRISNICH France (vente, installation et maintenance d'équipements pour la conservation des productions agricoles), échéance 06/2026
- Lot 6 : XL Sticker (fabrication et pose, enseigne, flocage et signalétique), échéance 11/2024
- Lot 7 : XL Sticker (fabrication et pose, enseigne, flocage et signalétique), échéance 06/2024
- Lot 8 : Association Rivières Haute Somme (entretien, aménagement zones humides et cours d'eau), échéance au 04/2024

- Lot 9 : @M2C (Automatisme Mesures Contrôle et Conseils) échéance 07/2029,
- Lot 10 : Les Guides Composteurs (préfabrication d'aérofermenteurs pour traitement des déchets de restauration), échéance 06/2025
- Lots 11-12 : A-STREAM (préparation de commandes et logistique), échéance 06/2024

Le loyer de base pour tout nouveau bail est révisé annuellement au 1er avril, selon l'indice de construction du 4^{ème} trimestre n-1 (décision 058/21 du Président).

Au 1^{er} avril 2023, il a ainsi été fixé à 50.82 € HT/m²/an (valeur du 01/04/2023 au 31/03/2024). A cela s'ajoutent les charges à caractère général remboursées par les locataires (provisions de 13€HT/m²).

Rétrospective

Exercice		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA2022*	Données 2023
Fonctionnement	Dépenses	73 829€	74 328€	75 868€	121 416€	83 497 €
	Recettes	96 552€	73 652€	76 364€	131 512€	88 854 €
	Résultat	22 723€	-676€	496€	10 095€	5 357 €
Investissement	Dépenses	91 327€	78 210€	78 789€	72 426€	77 587 €
	Recettes	58 207€	54 889€	53 100€	92 802€	58 991 €
	Résultat	-33 120€	-23 321€	-25 689	20 375€	-18 596 €

*Intègre les écritures liées à la vente d'une partie de la parcelle pour 51 647€ RF (valeur nette comptable 38 073€ RI).

Les opérations d'ordre liées à l'amortissement de la construction impactent fortement le budget :

- Amortissements : DF/RI pour 51 772€
- Reprise de subventions : RF/DI pour 39 093 K€

L'annuité d'emprunt 2023 est de 44 871€, dont 33 333€ en remboursement de capital.

Résultat de clôture

HT	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2016	- 65 189€	Dont	-13 730€	-51 459€
Rappel 2017	-83 854€		-32 703€	-51 151€
Rappel 2018	- 112 472€		-55 253€	-57 219€
Rappel 2019	-122 869€		-88 373€	-34 496€
Rappel 2020	-146 865€		-111 693€	-35 172€
Rappel 2021	-172 058€		-137 382€	-34 676€
Rappel 2022	-141 587€		-117 006€	-24 581€
Données 2023	-154 827€		-135 603€	-19 224€

Pas de Restes à réaliser en 2023

► Prévisions 2024

VILLAGE ARTISANAL					
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2024	2025
TRAVAUX STRUCTURE					
Installation INTRATONE Portail		1 000,00 €	1 200,00 €	X	
Installation d'un escalier pour accès toiture (5,5 m de hauteur)		7 500,00 €	9 000,00 €	X	
Massif portail (marché voirie)	M.O	720,00 €	864,00 €		
	Matériel	5 000,00 €	6 000,00 €	X	
Traitement des jonctions de couvertine x 50 (Attente escalier)	M.O	450,00 €	540,00 €		
	Matériel	4 000,00 €	4 800,00 €		X
Réparation Lanterneau de toiture (Attente escalier)	M.O	360,00 €	432,00 €		
	Matériel	3 000,00 €	3 600,00 €		X
Installation d'un portillon entre bassin et parking	M.O	180,00 €	216,00 €		
	Matériel	1 500,00 €	1 800,00 €	X	
Changement éclairage en LED extérieur Parking	M.O	720,00 €	864,00 €		
	Matériel	4 000,00 €	4 800,00 €		X
Totem CCHS	M.O	300,00 €	360,00 €		
	Matériel	1 500,00 €	1 800,00 €	X	
			- €		
	HT	30 230,00 €		17 700,00 €	12 530,00 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rappel Emprunt (amortissement constant, intérêts variables – index PEL) 500K€ sur 15 ans

1^{er} échéance 15/11/ 2012, dernière échéance : 15/08/2027

Capital restant dû au 01/01/2024 : 124 K€

Dépenses annuelles : Capital 33 333.32€ (part invariable)

Intérêts avec les taux min/max appliqués sur les échéances trimestrielles :

2021 : 7 114€ (3.39%) / 2022 : 8 747€ (4.59%-6.99%) / 2023 : 11 538 € (6.99%-8.49 %)

Prévisions 2024 : 8 340 €

Les loyers annuels attendus en 2024 sont estimés à 41 800 €, hors révision applicable au 01/04/2024.
 Les loyers couvriront le remboursement de capital.

Nous rappelons que l'équilibre du budget a été fragilisé par l'application de la norme RT 2012 et le déséquilibre amplifié par le remboursement de l'emprunt dès novembre 2012, alors que les locations n'ont débuté qu'au 2^{ème} trimestre 2014.

Le budget annexe ne peut s'équilibrer à court terme. La gestion de la collectivité en tenant compte de ce déséquilibre dans sa compétence économique permet d'y faire face.

A l'échéance de l'emprunt en 2027, il faudra attendre 5 à 6 ans pour trouver l'équilibre de ce budget.

II.2.4. Budget annexe Centre Equestre HT, SPIC assujetti à la TVA, à compter du 01/01/2014 - Instruction budgétaire et comptable M4

Le Pôle équestre se situe à l'entrée Ouest de Péronne, entre la rue Hector Berlioz et la rue des Champs.

Il accueille, depuis septembre 2020, d'une part les formations équines en lien avec le lycée agricole de Péronne, et d'autre part une offre de service et de loisirs.

Changement de délégataire en septembre 2023 :

Le délégataire en place depuis septembre 2020 (Ecurie Rodriguez Debray) a souhaité mettre fin au contrat de concession.

Une nouvelle délégation a débuté avec Monsieur Jonathan MILON le 1^{er} septembre 2023.
 La durée des engagements est de 12 ans (si le concessionnaire souhaite mettre fin au contrat avant son terme, il doit justifier d'au moins 5 ans d'activité sur le site et respecter un préavis de 18 mois.)

La redevance annuelle a été fixée à 22 008 € HT la première année, puis 33 000 € HT.

Rétrospective

	HT	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 (*)	CA 2022	Données 2023
Fonct.	Dépenses	10 072€	16 631	540 267€	42 224 €	994 742 €	147 632€
	Recettes	9 065€	549 177	8 107€	1 137 715 €	132 073 €	349 118€
	Résultat	-1 007€	532 546	-532 160 €	1 095 491 €	-882 669 €	201 486€
Inv.	Dépenses	155 611€	1 422 159	1 090 831€	385 670 €	52 859 €	220 148€
	Recettes	89 825€	950 127	1 854 292€	107 117 €	15 705 €	346 397€
	Résultat	-65 786€	-472 032	763 461€	-278 553 €	-37 154 €	126 249€

Les recettes fixes de fonctionnement proviennent des loyers du délégataire à hauteur de 29 023€ en 2023.

A l'exercice 2019, on note en recettes une subvention exceptionnelle de 549 177€ par apport du budget principal au compte 774 (section de fonctionnement), qui a été annulée et réimputée en subvention d'équipement pour 530 837€ à l'exercice 2020.

(*) En 2021, 1 072 811 € ont été versés par l'Etat au titre d'une dotation compensant la diminution de l'épargne brute liée aux conséquences de la crise sanitaire.

Cette dotation a été provisionnée pour 980 K€, et reprise pour 100 K€ à l'exercice 2022, et pour 216 000€ à l'exercice 2023.

Dette :

Un emprunt a été contracté en décembre 2020 pour un montant de 600 000€.

Duré : 25 ans (échéance 2046) Taux fixe : 0.70 %, Coût total des intérêts : 54 752€

Echéance trimestrielle : 6 545.54€, depuis le 01/04/2021, soit 26 182€/an.

L'encours de la dette au 31/12/2023 est de 539 017€, il sera de 516 549€ au 31/12/2024.

Depuis 2021, le loyer du concessionnaire couvre les échéances d'emprunt.

Travaux réalisés en 2023

Entretien :

- Réfection d'une douche (840€)
- Dépannage sur réseau d'arrosage (1 124€)
- Travaux réalisés par le service technique (abreuvoirs, tonte bassin, ...) : 50h

Investissement :

- Valorisation de travaux réalisés par le Service Technique en section d'investissement pour un montant de 8 700 € HT, à savoir :
 - . Pose de stores de la salle de formation pour un montant de 802€ HT
 - . Motorisation du portail de l'entrée principale pour un montant de 1 838€ HT
 - . Pose de rideaux sur rail dans les stabulations, pour un montant de 6 016€ HT
- Travaux de reprise de toiture pour 35 000€
- Signalisation routière « Attention Chevaux » pour 3 005€

Problèmes résolus en 2023 :

La toiture du manège a été entièrement reprise en Juillet 2023. Des plaques de polycarbonate ont été supprimées afin d'avoir un calepinage plus résistant au vent et un couturage renforcé a été réalisé au niveau des liaisons plaque polycarbonate et bac acier. Le résultat est satisfaisant.

Résultat de clôture

HT	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2017	- 32 588€	Dont	- 31 886€	-702€
Rappel 2018	-99 382€		-97 672€	-1 709€
Rappel 2019	-38 868€		-569 705€	530 836€
Rappel 2020	192 433€		193 756€	-1 323€
CA 2021 (dotation COVID)	1 009 371€		-84 797€	1 094 168€
CA 2022 (*)	102 252€		-121 951€	224 203€
<i>Données 2023</i>	<i>259 116€</i>		<i>4 298€</i>	<i>254 818€</i>

(*) avec un crédit de la dotation COVID de 192 811€, et une provision constituée de 880K€.

Restes à réaliser 2023

pour un total de dépenses de 171 600€, pas de recettes

Engagements	Objet	RAR arrondis
5	Extension système incendie	1 700,00 €
10	Empierrement des noues	5 800,00 €
2023-00001	Installation vestiaires / Lycée Agricole	9 400,00 €
2023-00002	Etude préliminaire projet photovoltaïque	9 400,00 €
2023-00003	Eclairage parking camions et vans	27 100,00 €
2023-00004	Cabine de jury / Bungalow	16 700,00 €
2023-00009	Cabine de jury - Mariusbloc	1 300,00 €
2023-00010	Aménagement des Paddocks	100 200,00 €

→ Le besoin de financement de la section d'investissement est de 167 301.96€ et sera couvert par la section de fonctionnement.

Litiges en cours

- Février 2021 : Déclaration de sinistre pour le gel des installations d'alimentation en eau des abreuvoirs (surpresseurs HS et casse au niveau des tuyauteries)
La déclaration de sinistre n'ayant pas abouti, une procédure judiciaire a été engagée en juillet 2021.
- Septembre 2021 : Déclaration de sinistre pour la toiture du manège – Passage de l'expert SARETEC le 10/11/2021 – Rapport d'expertise reçu le 16/11/2021 qui n'est pas acceptable en l'état. Nouvelle demande de sinistre en Février 2022 – Passage d'un nouvel expert le 07/03/2022. L'assurance a considéré que la garantie dommage ouvrage n'était pas acquise.
La procédure judiciaire a été complétée pour tenir compte des désordres.

Un expert a été désigné par le TA en octobre 2022 pour le sinistre lié au gel déclaré en février 2021. Une réunion d'expertise a eu lieu le 3 avril 2023.

L'expert a adressé le compte rendu le 21 avril 2023, précisant que suivant l'ordonnance, il devait déposer son rapport pour le 30 septembre 2023.

Aucun rapport d'expert ne nous est parvenu à ce jour.

Le TA n'a toujours pas désigné d'expert pour le sinistre sur la toiture, malgré les relances de notre avocate.

► Prévisions 2024

Dans la continuité

PÔLE EQUESTRE				
OBJET	SITUATION		HT	TTC
ACTIVITE DU SERVICE				
Création de stabulations	Auto DI	2313	17 431,23 €	20 917,48 €
Eclairage côté stabulations	M.O	62871	720,00 €	720,00 €
	Matériel	6068	4 000,00 €	4 800,00 €
Alarme coupure surpresseurs	M.O	62871	720,00 €	720,00 €
	Matériel	6068	2 000,00 €	2 400,00 €
Création manège 40m x 20m				
Création carrière				- €
Installation panneaux photovoltaïques sur manège et écurie B - 150 Kwc (Retour sur investissement 12 ans)		2313 ou 2315	190 000,00 €	228 000,00 €
TRAVAUX STRUCTURE				
Totem CCHS	M.O	62871	750,00 €	750,00 €
	Matériel	6068	4 000,00 €	4 800,00 €
Remise en état polycarbonate latéral manège	M.O	62871	900,00 €	900,00 €
	Matériel	6068	4 000,00 €	4 800,00 €
			224 521,23 €	268 807,48 €

Dont autorisation de dépenses d'investissements à engager avant le vote du BP 2024, approuvée par délibération 2024-05 : Travaux dans les stabulations pour 20K€

Le lycée agricole souhaite mettre en place la nouvelle formation d'animateur d'équitation, et proposer celle du BPJEPS.

Parallèlement, le délégataire souhaite pouvoir développer son activité.

Il est proposé d'étudier la possibilité de créer un nouveau manège, voire une nouvelle carrière qui nécessiteront des acquisitions foncières.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'objectif est d'équilibrer le budget avec les loyers du délégataire.

Le reste à charge des investissements complémentaires sera financé sur fonds propres par une reprise de provisions d'un montant estimé à 215K€ (pour info : solde 664K€ au 31/12/2023).

II.2.5. Budget annexe TIERS LIEU NUMERIQUE HT, SPIC assujetti à la TVA, à compter de 2021 - Instruction budgétaire et comptable M4 – Budget autonome

Contexte

Ouvert depuis juin 2021, il enregistre au 31/12/2023, **413 adhérents (+21 / 2022)**.

Son équipe :

- 1 responsable du site à temps complet
- Deux conseillers Numériques à temps complet
- Une animatrice à 21 h hebdo

Le prestataire POP Café accompagne le Tiers Lieu Numérique dans la gestion des lieux et met à disposition un salarié pour appuyer l'équipe du Tiers Lieu.

Il épaulé par ailleurs la Communauté de Communes dans la détermination de la structure juridique qui portera le Tiers Lieu à terme.

La mission s'achève fin mars 2024 (marché 2021-001).

Les ventes sont gérées au sein d'une régie de recettes.

Le fonctionnement du budget annexe est financé comme suit :

- Etat - au titre de l'appel à projets « Fabrique de Territoire » : 50 000 € par an durant 3 ans ; 2023 était la dernière année de financement.
- Etat - pour chaque poste du Conseiller Numérique : 25 000 € par an durant 2 ans pour les contrats initiaux. Toutes les subventions ont été perçues.
Le dispositif de financement est reconduit. Il finance à hauteur de 20 000 € la première année, 17 500 € la deuxième et 12 500 € la troisième (par poste) ; soit 100 000 € pour les deux postes sur trois ans.
- Région au titre du fonctionnement : 90 000 € sur un total de dépenses de 536 650 € HT (montant correspondant à 3 exercices : 45 000 € en année 1, 30 000 € en année 2 et 15 000 € en année 3). Le solde devrait parvenir en 2024.

Résultats prévisionnels 2023

		CA 2021	CA 2022	Données 2023
Fonctionnement	Dépenses	138 821 €	248 805 €	245 312 €
	Recettes	502 589 €	201 454 €	237 741 €
	Résultat	363 768 €	-47 351 €	-7 571 €
Investissement	Dépenses	526 545 €	25 143 €	38 196 €
	Recettes	267 033 €	294 089 €	38 803 €
	Résultat	-259 512 €	268 946 €	607 €

A noter :

- La 1^{ère} année de reconduction du dispositif de financement des conseillers numériques a déjà été versée en 2023, soit 40 K€.
- Une subvention d'un montant de 50 K€ a été versée par le budget principal, dans le cadre de sa compétence « Soutien à l'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ».
- Les recettes enregistrées au titre des ventes s'élèvent à 22 K€ HT.

Solde d'exécution prévisionnel cumulé

HT	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2021	104 256 €	Dont	-259 512 €	363 768 €
Rappel 2022	161 269 €		9 434 €	151 835 €
Prévisions 2023	154 305 €		10 041 €	144 264 €

Dont 479 522 € de subvention du budget principal depuis la création du Tiers Lieu.

Pas de restes à réaliser 2023

► Prévisions 2024

- Recrutement d'un animateur (compensation de la prestation POP Café qui prend fin en mars 2024).
- Mobilier de bureau 800 € HT
- Matériel informatique 300 € HT
- Machine à café (pour vente au public) 3 200 € HT
- Ordinateurs portables destinés à la vente (fonctionnement) 2 700 € HT
- Matériel FAB LAB 3 800 € HT
(imprimantes 3D, presse à badges, scanner portable, compresseur)
- Appareil photo, trépied 450 € HT
- Starter kit 550 € HT
- Communication – Evènementiel 1 100 € HT

Et sur la structure :

TIERS LIEU NUMERIQUE				
OBJET	SITUATION	COUT REEL	HT	TTC
ACTIVITE DU SERVICE				
Achat et installation extracteur de poussière pour fraiseuse TLN			3 000,00 €	3 600,00 €
Implantation étagères Espace Co	M.O		180,00 €	180,00 €
	Matériel		250,00 €	300,00 €
TRAVAUX STRUCTURE				
Climatisation TLN			30 000,00 €	36 000,00 €
VMC			3 000,00 €	3 600,00 €
Changement de 2 volets roulants	M.O		900,00 €	900,00 €
	Matériel		10 000,00 €	12 000,00 €
			47 330,00 €	56 580,00 €

Recettes de fonctionnement attendues :

- Aides de l'Etat / conseillers numériques (reconduction – 1 poste) 17 500 €
- Régie 25 000 €
- Amortissements des subventions 23 500 €
- Revente du matériel d'occasion (20 portables à 147.50 € HT PU) 2 950 €
- Solde de la dernière année de subvention régionale (2 mois) 2 500 €
(12 500 € avaient été enregistrés en rattachement en 2023).

Le budget annexe, qui est autonome, devra faire appel en cours d'année à un apport du budget principal (environ 105 K€ pour équilibrer le budget). La gestion de la collectivité en tiendra compte dans sa compétence « Soutien à l'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ».

Le service Finances travaillera en collaboration avec le Service de Gestion Comptable d'Albert pour faire évoluer le budget en Service Public Administratif à compter de 2025.

II.3. Budget annexe Centre Aquatique HT, Service Public Administratif assujetti partiel à la TVA (Coefficient de TVA 5%) depuis l'exercice 2018

Instruction budgétaire et comptable M14 en 2023 puis M57 en 2024

Contexte

Personnel au 01/01/2024 :

1 responsable des Equipements sportifs, 1 chef de bassin, 5 éducateurs des APS, 3 agents de caisse/ménage, 2 agents techniques, 1 remplaçant prévu en entretien et 1 opérateur des APS prévu en remplacement

Construction

La livraison à soi-même a été effectuée à l'exercice 2022.

Montant total de l'opération : 9 131 K€ HT

Le financement

CNDS	600 K€
Conseil Départemental	1 500 K€
Conseil Régional	1 500 K€
Emprunt	4 350 K€
Fonds propres pour équilibrer	1 181K€

► La procédure judiciaire est terminée.

Nous avons perçu à l'exercice 2022 la somme de 1 091 570€.

Rétrospective

Exercice		CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Données 2023
Fct	Dépenses	903 213	2 100 545	1 444 355€	774 180€	1 061 457€	1 028 398€
	Recettes	1 536 867	2 405 058	1 668 035€	1 090 082€	1 655 349€	1 064 631€
	Résultat	633 654	304 513	223 680€	315 902€	593 892€	36 233€
Invt	Dépenses	752 704	393 256	698 254€	353 375€	6 351 318€	330 060€
	Recettes	1 242 909	651 597	316 075€	232 671€	4 614 626€	2 082 070€
	Résultat	490 205	258 341	-382 179€	-120 704€	- 1 736 692€	1 752 010€

Rappel : Pour équilibrer le budget annexe, instruit en tant que SPA en M14, le budget principal de la collectivité peut verser des subventions.

Une participation de 1 000 000 € a été versée par le budget principal en 2015, 776 980€ en 2016, 998 000€ en 2017, 1 280 749€ en 2018, 2 181 985€ en 2019 (dont 1 213 800€ de provisions), 971 131€ en 2020, 925 901€ en 2021, 0 en 2022 (perception d'indemnité pour le litige).

En 2023, l'équilibre a été réalisé par :

- versement d'une subvention du budget principal pour un montant de 390 128€
- reprise de provisions pour 443 524€
- report de fonctionnement de 248 644€

Dettes

Deux emprunts à taux fixes ont été réalisés sur quinze ans, échéance 2028 :

Montant initial : 1 650 000€ à 4.9% et 2 700 000€ à 3.95%

Echéance annuelle globale : 397 969 €

L'encours de la dette au 31/12/2023 est de 1 673 977€, il sera de 1 345 435€ au 31/12/2024.

Section Fonctionnement 2023

Coût de fonctionnement (hors remboursement emprunt)

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	Prévisions 2024
DF	O11 (hors transport)	348 045 €	322 144 €	303 441 €	230 309 €	306 254 €	397 140 €	538 000 €
	O12 Personnel	418 730 €	418 730 €	433 254 €	434 964 €	495 765 €	527 438 €	608 000 €
RF	Recettes propres	256 118 €	223 073 €	108 903 €	164 042 €	220 585 €	229 127 €	240 000 €
	Déficit	-510 657 €	-517 801 €	-627 792 €	-501 231 €	-581 434 €	- 695 451 €	- 906 000 €

L'augmentation du déficit en 2023 s'explique en partie :

- par une variation de + 66K€ de la facture d'eau, mais à moduler car une facture de 40K€ est imputable à l'exercice 2022
- par des travaux d'entretien + 10K€
- par des nouveaux contrats de maintenance +16K€

Il faut noter aussi une baisse de 14K€ sur la facturation de gaz (baisse de température de 1 degré).

Récapitulatif 2023

FREQUENTATION :

92 105 entrées au total, soit à peu de chose près, la même fréquentation qu'en 2022.

- Dont plus de 30 000 scolaires (identique en 2022)
- Dont plus de 11 000 entrées clubs (environ 1 000 de plus qu'en 2022)
- Dont plus de 43 000 entrées payantes (environ 600 de plus qu'en 2022)
- Dont plus de 6 200 activités (150 de plus qu'en 2022)

Un bilan plutôt positif sachant que de janvier à mars, nous avons réduit les créneaux d'ouverture le soir et fermé les dimanches en raison du manque de personnel. Ce choix n'a impacté que faiblement la fréquentation du centre aquatique mais le responsable a estimé tout de même une perte d'environ 4 000 entrées sur cette période.

On remarque aussi une augmentation de la fréquentation à partir de juillet (période de vacances scolaires et le bon fonctionnement des pass vacances) mais aussi une augmentation de plus de 2 000 entrées depuis septembre et l'arrivée du 6^{ème} MNS.

RECETTES :

Augmentation des tarifs au 01/07/2023

Près de **227 000€** de recette globale soit près de 6 500€ de plus qu'en 2022

- Une nette augmentation des recettes « activités » avec plus de 7 000€ de plus qu'en 2022
- Une augmentation de près de 5 000€ en entrées payantes depuis septembre.

Une année satisfaisante en termes de chiffres. La mise en place d'activités ponctuelles durant les vacances scolaires à partir d'avril et une équipe de MNS au complet ont contribué à ces résultats.

L'objectif de 2024 sera de continuer à développer l'attractivité du centre aquatique par la planification annuelle d'évènements et d'animations ainsi que par un développement de l'espace extérieur qui devrait permettre le passage du cap des 100 000 entrées annuelles.

Section Investissement 2023

Installations de deux sirènes : 2 787€

Pc Caisse / Gestion : 2 812€

Matériel évènementiel : 2 328€

Divers matériels pédagogiques : 5 033€

Supports TRI sélectif : 421€

Résultat de clôture

HT	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2016	2 218 518€	Dont	1 602 326€	616 191€
Rappel 2017	310 618€		- 545 859€	856 477€
Rappel 2018	578 000€		- 55 654€	633 654€
Rappel 2019	507 200€		202 687€	304 513€
Rappel 2020	44 188€		-179 492€	223 680€
Rappel 2021	15 708€		- 300 195€	315 903€
Rappel 2022	- 1 442 888€		- 2 036 888€	594 000€
Données 2023	0		-284 878€	284 878€

Pas de Restes à réaliser 2023 :

→ Le besoin d'autofinancement est de 284 877.50€. Il sera couvert par la section de fonctionnement.

Prévisions 2024

Dans la continuité

Autorisation de dépenses d'investissements à engager avant le vote du BP 2024, approuvée par délibération 2024-017 : Acquisition d'une bâche de protection pour le terrain de beach-volley pour 3 000€

Travaux en régie pour l'aménagement extérieur avec un montant de Plantations pour 17 822€

Acquisition de matériel et travaux projetés

CENTRE AQUATIQUE			
OBJET	HT	TTC	2024
ACTIVITE DU SERVICE			
Installations stores occultants suite et fin - Régie	180,00 €	180,00 €	X
	1 500,00 €	1 800,00 €	X
Tablette + abt soundtrack	900,00 €	1 080,00 €	X
Achats 8 parasols espaces verts + pieds	1 500,00 €	1 800,00 €	X
Achat matériel évènementiel	4 000,00 €	4 800,00 €	X
Achat matériel pédagogique	5 000,00 €	6 000,00 €	X
Achat petit frigo infirmerie	500,00 €	600,00 €	X
Achat module structure gonflable pour renouvellement évolution	4 000,00 €	4 800,00 €	X
Achat 500 bracelets RFID HORANET	1 000,00 €	1 200,00 €	X
Achat 6 vélo AQUABIKE	12 000,00 €	14 400,00 €	X
Achat tour PC MNS	1 000,00 €	1 200,00 €	X
		- €	
SECURITE/REGLEMENTATION			
Installation escalier d'accès toiture	7 500,00 €	9 000,00 €	X
Rampe inox petit bassin	3 500,00 €	4 200,00 €	X
Carrelage anti-dérapant en modification ou en changement (30€ H.T le m²)	6 000,00 €	7 200,00 €	X
Peinture signalisation parking - Régie	300,00 €	300,00 €	X
	1 000,00 €	1 200,00 €	X
Panneau signalisation place PMR - Régie	300,00 €	300,00 €	X
	600,00 €	720,00 €	X
		- €	
TRAVAUX STRUCTURE			
Audit énergétique	6 000,00 €	7 200,00 €	X
		- €	
AMENAGEMENT EXTERIEUR			
Aménagement chalet "Snack" avec alim eau et élec	6 000,00 €	7 200,00 €	X
Installation espace extérieur jeux aquatiques 100 m²	150 000,00 €	180 000,00 €	X
		- €	
	212 780,00 €	255 180,00 €	

Orientations budgétaires

► Maîtriser les dépenses, développer les activités, optimiser les ouvertures (vacances), assurer la promotion de l'équipement et exploiter le site internet 02Somme.

► L'équilibre du budget se fera par un apport du budget principal (prévision : 1 525K€)

II.4 Budget annexe Friche Flodor « Lotissement » : Zone de la Croisette

"Acquisition de la Friche Flodor, réhabilitation et cession de parcelles viabilisées".
Budget HT, assujetti à la TVA, M57 Lotissement depuis le 01/01/2024

RESULTAT ANNUEL 2023

		CA 2022	Données 2023
Fonctionnement	Dépenses	404 180 €	580 750 €
	Recettes	210 892 €	580 750 €
	Résultat	-193 288 €	0 €
Investissement	Dépenses	210 892 €	315 876 €
	Recettes	0 €	0 €
	Résultat	-210 892 €	-315 876 €

RESULTAT CUMULE FIN 2023

HT	Total		Fonctionnement	Investissement
Rappel 2020	-553 124 €	Dont	1 €	-553 125 €
Rappel 2021	-359 837 €		193 288 €	-553 125 €
Rappel 2022	-764 017 €		0 €	-764 017 €
Données 2023	-1 079 893 €		0 €	-1 079 893 €

Rappel du budget de l'opération, initialement projeté.

DEPENSES initialement estimées en 2019	HT	Mandats HT au 31/12/2023	A régler sur exercices à venir / engagements signés au 31/12/2023	Soit total engagements de dépenses signés au 31/12/2023
Acquisition terrains / bâtiments	550 000	555 593	0	555 593
Frais d'études, de diagnostics, de relevés topo, d'honoraires de maîtrise d'œuvre...	1 359 261	301 927	81 476	383 403
Travaux de mise en état des sols (désamiantage / démolition ; dépollution ; plantes envahissantes)	1 982 000	1 304 198		1 304 198
Travaux d'aménagement (voirie+ espaces verts, parking paysager, réseaux)	2 967 500	500 795	1 468 180	1 968 975
Frais divers, frais de gestion, frais financiers	311 191	126		126
TOTAL DEPENSES HT	7 169 952	2 662 639	1 549 656	4 212 295

Récapitulatif des recettes connues au 31/12/2023 :

Nature	Tiers	Total attendu	Total perçu	Reste à percevoir
Subvention	Etat - DSIL (Phase 1 Tvx)	326 000 €	326 000 €	0 €
Subvention	Etat - DSIL (Phase 2 Tvx)	523 923 €	347 652 €	176 271 €
Subvention	Région	432 157 €	432 157 €	0 €
Vente	Ecofrost	3 237 400 €	0 €	3 237 400 €
		4 519 480 €	1 105 809 €	3 413 671 €

Par ailleurs, le budget principal a contribué au budget Flodor à hauteur de 478 595 € en 2019.

Rappel des financements ayant fait l'objet d'un accord de subvention (1 282 080 €) :

- DSIL – Contrat de Ruralité : Subvention : 50% de 652 000€ HT, soit 326 000€ (sur désamiantage et raccordement électrique). Dossier soldé
- DSIL – Contrat de Ruralité : 50% de 1 047 846€, soit 523 923€ (M Œuvre, étude diagnostic, 2^{ème} phase tvx de désamiantage et dépollution, études environnementales et pré techniques, VRD...) – Reste à obtenir : 176 270.55 €. Prolongation de délai obtenue jusqu'au 05/06/2026.
- Région : 50 % de 864 314€ HT, soit 432 157€ (sur acquisition, AMO, diagnostic, démolition). Dossier soldé.

Vente de terrains :

- Environ 13 hectares ont été cédés à la société ECOFROST pour un montant de 3 237 400 € (acte de vente signé le 21/12/2023)

FONCTIONNEMENT

DEPENSES HT 2023 :

En 2023, les dépenses s'élevant à 580 750 € ont concerné :

- Démolition :	11 790 €
- Dépollution :	17 335 €
- Traitement plantes envahissantes :	27 887 €
- Réseaux :	500 795 €
- MOE, diagnostic, honoraires... :	22 818 €
- Diverses dépenses :	125 €

Au 31/12/2023, au vu des dépenses mandatées et de celles restant à régler, la CC s'est engagée financièrement à hauteur de **4 212 K€**.

ORIENTATIONS 2024

L'aménagement de la zone de la Croisette est subordonné à la délivrance d'un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale.

L'enquête publique correspondante se déroule du 31 janvier au 1^{er} mars 2024.

Dès obtention de l'autorisation, la CCHS lancera les travaux d'aménagement (VRD) dont la durée est évaluée à 6 mois (hors plantations).

Le projet comprend 9 lots, dont 2 sont réservés à la société PERDIGEON (entrée du parking PL existant le long de la RD et bassin pour la gestion de ses eaux pluviales) et un autre qui, en raison de la présence de pollution, ne sera pas commercialisé.

Les 6 lots libres seront proposés, dans le courant de l'année 2024, à la vente ou la location dans le cadre d'un bail à construction.

Les besoins de crédits 2024 :

- Augmentation de puissance / branchement de chantier 230 KVA	40 K€
- Assainissement non collectif provisoire	53 K€
- Déplacement zone enfouissement	23 K€
- Destruction Renouée Japon	12 K€
- Moe	70 K€
- Plantations et VRD	1 500 K€
- Frais divers (bornage, CSP, aléas),...	100 K€
- Révisions de prix	150 K€

Soit un total d'environ 1 948 K€ à inscrire au budget 2024 (dont 1 550 K€ déjà engagés restant à mandater).

En termes de recettes

- Vente Ecofrost	3 200 K€
- Solde DSIL 2 ^{ème} phase :	176 K€

II.5. BUDGET PRINCIPAL

Contexte : Instruction budgétaire et comptable M14 en 2023
 Passage à la M57 à l'exercice 2024
 Voté par nature, par chapitre
 Elaboré par compétences

Pour le budget principal, les montants indiqués sont des montants TTC, sauf si précision HT.

Les dépenses nouvelles ou investissements projetés sont proposés par les commissions Environnement du 6 février, Culture/communication/événementiel du 12 février, Travaux du 22 février, la réunion des vice-présidents du 29 février, et une réunion Tiers Lieu Numérique du 09 février 2024.

La commission Finances s'est réunie le 12/03/2024.

		Compétences et codes Fonction	
Au BP 2024			
Fonction	Compétence	Analytique	Thématique
020	ADM	Administration générale + Certificat d'alignement	
020	TECH	Service Technique	
Compétences obligatoires			
AME		Aménagement de l'espace	
581		RESERV FONC	Réserves foncières
501		EP	Documents d'urbanisme + Eolien
588		ETUDE AME	Etudes liées à l'aménagement de l'espace
588		NUM	Aménagement numérique (Somme Numérique)
ADE		Développement économique et touristique	
632		AIDES ECO	Subventions versées aux entreprises privées
60		EDE	Etudes Actions de développement économique
588		SNE	Etudes et projets en lien avec le projet Canal Seine Nord Europe
633		EDT	Etudes Actions de développement touristique
515		ZAE	Zone d'activités
61		EIFP	Financement actions pour emploi insertion
554	GENS VOY	Aires d'accueil des gens du voyage	
PVE		Collecte et traitement des OMR et déchets assimilés	
7212		BIODECHETS	Biodéchets dont composteurs partagés
7212		OM	Ordures Ménagères
7213		TRI	Tri
7213		DECH	Déchèterie (<i>sous-services par Déchèterie</i>)
71	GEMAPI	Gestion milieux aquatiques et Prévention inondations	
80	MOBILITE	Mobilité	
Autres Compétences			
PMVE		Protection et mise en valeur Environnement - Energie	
71		PMVE	Chemins Randonnée
PLCV		Politique du logement et du cadre de vie	
555		Subv. OPAH - Caisse d'avance	
ASPASP		Actions d'intérêt communautaire	
4238		MPD	Maintien des personnes à domicile
4238		MARPA	MARPA
4238		SAM	Syndicat d'Aides Ménagères - Reprise d'activité par la CCHS
4228		EJ	Enfance jeunesse
410		MSP	Maison de santé pluriprofessionnelle
026	GEND	Gendarmerie	
CULTURE		Culture	
311		EM	Ecoles de musique
311		EC	Ecole de danse
311		NTIC	Nouv. Technologies de l'Information et de la Communication (dont TLN)
733	SPANC	<i>Ecritures avec Budget annexe</i>	
ECSS		Equipements culturels, sportifs et scolaires	
313		POLE CULTURE	Pôle Culturel Scientifique Educatif et Social
321		GYMsivos	Gymnase du SIVOS (écriture avec budget SIVOS)
321		AB	Gymnase des Remparts
321		NB	Collège et Gymnase Nouveau Béranger
321		GYMROI	Collège et Gymnase de Roisel
321		GYMPER	Gymnase St Denis
321		GYMCOMBL	Salle de sports Combles
323		PIS	Centre aquatique - <i>Ecritures avec budget annexe</i>
845	VC	Voirie (<i>sous-services pour les Tx Neufs</i>)	

II.5.1. SECTION FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité.

Concernant les dépenses de fonctionnement, on y retrouve toutes les dépenses récurrentes de la collectivité (cf. tableau page suivante).

Pour l'année 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 14 546 K€, elles étaient de 14 062K€ en 2022, soit une augmentation de 3.44 %.

Les dépenses de gestion courante ont augmenté de 668 K€, soit 4.92 %.

La structure des dépenses réelles reste sensiblement identique.

Principales variations 2023/2022

Chapitre 011 : + 187K€ en honoraires, études

(pôle culturel, port Allaines, eau/assainissement, AMO Assurances, SAFER)

+ 11K€ frais liés à la dissolution du syndicat des aides ménagères de Combles

+ 21K€ taxes foncières Gendarmerie Péronne

+ 24K€ frais formation, vêtements de travail pour personnel

+ 14K€ carburant

Chapitre 012 Cf paragraphe V +236K€

Chapitre 014 + 92K€ en reversement éolien

+ 85K€ en reversement FPIC

Chapitre 65 + 390K€ pour équilibrer le budget piscine

-387K€ de contribution au SMITOM

Chapitre 66 Cf paragraphe III -17K€

Chapitre 67 -98K€ Transfert des subventions OPAH et FISAC en section investissement en 2023

+32K€ liée à la dissolution du SAMCombles, subvention versée à l'Asso St Jean

Chapitre 68 Pas de provisions pour créances douteuses complémentaires

Pour l'année 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 19 137 K€, elles étaient de 18 588 K€ en 2022, soit une augmentation de 549 K€, soit +3%.

Section FONCTIONNEMENT (€)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	Données 2023	Variations 2023/2022	Prévisions 2024 - Faits marquants
Chapitre 011	2 152 543	2 179 280	1 823 113	3 668 196	2 126 383	303 269	Electricité: marché à prix ferme de 2021 à 2023, puis révisable en 2024, +60%, soit + 20 600€
Charges à caractère généra	17%	15%	13%		15%	17%	
Chapitre 012	2 293 402	2 415 662	2 743 353	3 015 100	2 979 501	236 147	Evolution des ETP : 67,49 à 74,79, montant 3 401 620€ soit + 420K€
Ch. personnel et frais assi	18%	16%	20%		20%	9%	
Chapitre 014	4 890 278	6 165 151	5 860 824	6 027 289	6 024 208	163 384	
Atténuation de produits	39%	41%	42%		41%	3%	
Chapitre 65	2 710 283	3 339 344	3 163 573	3 441 225	3 128 919	-34 654	Subvention d'équilibre au Centre Aquatique
Autres ch. gestion courant	22%	22%	22%		22%	-1%	Baisse contribution SMITOM: - 194K€
Total Gestion courante	12 046 507	14 099 437	13 590 864	16 151 810	14 259 010	668 146	4,92%
Chapitre 66	205 144	180 985	161 518	149 514	144 681	-16 838	Baisse des intérêts: 306K€
Charges financières (+ICN	2%	1%	1%		1%	-10%	
Chapitre 67	249 847	501 270	213 058	1 802 445	142 723	-70 335	
Charges exceptionnelles	2%	3%	2%		2%	-33%	
Chapitre 68 : Provisions semi budgétaires		80 527	96 986			-96 986	
O22 Dépenses imprévues		1%	1%	1 013 115	0%	-100%	
Dépenses réelles	12 501 499	14 862 218	14 062 426	19 116 884	14 546 414	483 988	3,44%
PM Dépenses d'ordre	489 413	638 790	368 902	749 157	567 163		
PM Virement section Inve				10 805 058			
				Total DF	15 113 577		

Section FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA2022	BP 2023	Données 2023	Variations 2023/2022
Chapitre 013	216 531	156 994	120 850	106 869	119 236	149 579	42 710
Atténuation de charges							
Chapitre 70	901 824	755 060	882 377	1 215 241	1 299 355	1 261 928	46 686
Produit de services							
Chapitre 73	8 294 878	12 524 022	13 096 491	13 508 355	13 906 917	14 122 235	613 880
Impôts et taxes							
Chapitre 74	590 596	738 072	2 234 275	2 342 547	2 435 525	2 263 395	-79 152
Dotations et participations							
Chapitre 75	921 386	1 047 985	1 261 444	1 253 704	1 209 939	1 262 364	8 659
Autres produits gestion courante							
Chapitre 77	25 398	559 082	21 415	80 992	114 721	46 068	-34 924
Produits exceptionnels							
Chapitre 78				80 526	31 540	31 539	-48 987
Reprise sur provisions							
RECETTES REELLES	10 950 613	15 781 216	17 616 851	18 588 234	19 117 233	19 137 108	548 874
<i>Recettes d'ordre</i>						270 327	
					Total RF	19 407 435	
Chapitre 013	Remboursement sur rémunérations						
Chapitre 73	cf paragraphe IV						
Chapitre 74	Cf paragraphe IV, inclus également les subventions reçues						
Chapitre 75	Redevance COVED, Loyers Gendarmerie, locatifs						
Chapitre 78	Reprise provisions sur créances douteuses						

II.5.2. SECTION INVESTISSEMENT TTC

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 2 763 K€.

Concernant les recettes réelles d'investissement, on retrouve principalement :

- les subventions d'investissement provenant de l'Etat, de la Région, du Département,
- le FCTVA,
- l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement),
- les recettes d'opérations pour compte de tiers,
- les emprunts, le dernier effectué est celui de la Gendarmerie à l'exercice 2018.

Elles s'élèvent à 3 009 K€ à l'exercice 2023.

Section INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Données 2023	Variations 2023/2022
Immobilisations incorporelles 20	151 695	54 379	110 929	123 619	206 653	83 033
Subventions d'équipement versées ²⁰⁴		540 837			408 974	408 974
Immobilisation corporelles	271 162	346 043	166 416	590 483	925 022	334 539
Immobilisations en cours	6 505 049	3 820 929	1 310 417	689 804	170 873	-518 930
Y compris Opérations d'équipement						
Emprunts et dettes assimilées	554 820	606 056	603 753	606 957	736 849	129 893
Autres dépenses d'investissement	478 595	79 926		100 503		-100 503
Opérations pour compte de tiers	684 411	294 230	1 351 619	493 312	315 074	-178 237
DEPENSES REELLES	8 645 732	5 742 400	3 543 134	2 604 677	2 763 446	158 768
Dépenses ordre chap. 040					270 327	
Dépenses ordre chap. 041					9 768 601	
				Total DI	12 802 374	
Subvention d'investissement	1 142 246	1 593 825	1 018 205	433 695	426 290	-7 404
Emprunt, <u>Cautions</u>	8 222	5 000	7 250	5 379	6 000	621
Dotations, fonds divers et réserves	227 043	237 895	635 510	165 902	199 384	33 482
Excédent de fonctionnement capitalisé	528 359	1 709 719	1 136 718	637 913	1 581 133	943 220
Opérations pour compte de tiers	369 911	581 239	1 023 813	224 988	785 345	560 357
Autres recettes réelles d'investissement	0	17 670	544 695	22 209	10 764	-11 445
RECETTES REELLES	2 275 781	4 145 348	4 366 191	1 490 086	3 008 916	1 518 830
Dépenses ordre chap. 040					567 163	
Dépenses ordre chap. 041					9 768 601	
				Total RI	13 344 680	

Principales dépenses d'investissement en 2023

AB	Mise en place bouclage ECS	17 949 €
ADM	Bornes (2) Recharge électrique - Parking siège	5 184 €
ADM	Travaux PER Logement 2 - Rénovation	12 735 €
DECH	Acquisition JCB Type 527.58 GM-472-NX	47 940 €
DECHROISEL	Etude de faisabilité Déchetterie Roisel	9 528 €
DECHSAILLY	Plantations	11 312 €
EDE	FISAC 2023 - SUBVENTION - AIDE DIRECTE CCHS	53 658 €
GEND PERONNE	Remplacement portail des familles	20 450 €
GYMCOMBLES	Etude de faisabilité	13 020 €
GYMROI	Nouveaux paniers Basket	13 440 €
GYMROI	Menuiseries extérieures DOJO	6 336 €
MARPA	Remplacement menuiseries extérieures	49 712 €
NB	Mise en place bouclage ECS	26 166 €
NB	Espace de stockage - Fourniture et pose	7 944 €
NB	MISE EN PLACE THERMOSTAT DE REGULATION	8 807 €
OM	Acquisition BOM GL 524 ZX	263 489 €
PLCV	OPAH - SUBVENTIONS VERSEES AUX PARTICULIERS	112 367 €
EDE	SAFER/CCHS Opération AA 80 22 0162 01 Péronne:ClérySomme	348 350 €
TRI	Acquisition Renault Kangoo Van GR-56-RQ	28 018 €
VC	Acquisition Deux lames de déneigement	14 717 €
VC	Fonds de concours versés aux communes	242 948 €
ZAE	TN 2022 - BC 016 - CCHS - Refection Chapelette+accès parking existant	105 711 €

II.5.3. RESULTAT PREVISIONNEL DU BUDGET PRINCIPAL

Résultat prévisionnel de l'exercice 2023

		Rappel					
Exercice		CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Données 2023
Fonctionnement	Dépenses	8 317 202 €	10 682 906 €	12 990 911 €	15 501 009 €	14 431 328 €	15 113 577 €
	Recettes	10 394 770 €	10 994 589 €	15 843 161 €	17 686 755 €	18 637 760 €	19 407 435 €
	Résultat (*)	2 077 568 €	311 683 €	2 852 250 €	2 185 746,67 €	4 206 432 €	4 293 858 €
Investissement	Dépenses	3 705 660 €	9 175 227 €	5 823 079 €	4 892 399 €	2 679 305 €	12 802 374 €
	Recettes	10 118 232 €	2 995 034 €	4 653 494 €	6 284 343 €	1 884 091 €	13 344 681 €
	Résultat (*)	6 412 572 €	- 6 180 193 €	- 1 169 585 €	1 391 943,32 €	- 795 214,44 €	542 306,55 €
(*) Résultat d'exercice							

Résultat prévisionnel de clôture 2023

	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2015	4 857 757 €	Dont	-1 089 636 €	5 947 394 €
Rappel 2016	5 762 088 €		- 717 611 €	6 479 699 €
Rappel 2017	6 582 840 €		- 495 112 €	7 077 952 €
Rappel 2018	13 171 521 €		5 917 460 €	7 254 061 €
Rappel 2019	6 774 651 €		-262 734 €	7 037 385 €
Rappel 2020	6 747 598 €		-1 432 318 €	8 179 914 €
Rappel 2021	9 118 570 €		- 40 375 €	9 228 945 €
Rappel 2022	11 961 874 €		-835 589 €	12 797 463 €
Données 2023	15 216 906 €		-293 283 €	15 510 188 €

AVEC les restes à réaliser 2023, à reporter au BP 2024, qui se résument ainsi :
 Dépenses : 5 291 339 € Recettes : 2 206 654 €, soit un solde négatif de 3 084 685 €.

Pour information, RAR les plus élevés sont, par service :

	Dépenses	Recettes
ADM (op 128 Extension du siège) :	2 435 K€	962 K€ (subventions, FCTVA)
ZAE MSt Quentin (Op 129) :	1 800 K€	295 K€ (FCTVA)
Voirie :	701 K€	829 K€
OPAH :	91 K€	

Avec un solde de clôture d'investissement déficitaire de – 293 283 €, le besoin d'autofinancement est de 3 378 K€. Il sera couvert par la section de fonctionnement.

Il restera donc un excédent global de 12 132K€.

II.5.4. MESURES PROPOSEES AU BP 2024

Ci-après, le tableau récapitulatif des cotisations, subventions et contributions proposées au BP 2024.

COTISATIONS		Prévisions 2023		Réel 2023	Prévisions 2024	
Services		Modalités	Montant	Montant	Modalités	Montant
ADM	Somme Numérique Dématérialisation	Reconduit 0,07 € HT/hbt	2 336 €	2 318 €	Reconduit 0,07€/hbt	2 350 €
ADM	AMF + Association Maire de la Somme	Reconduit	1 610 €	1 609 €	Reconduit	1 610 €
ADM	CAUE	Reconduit	500 €	500 €	Reconduit	500 €
EIFP	Maison pour Entreprise Emploi Formatif	Reconduit 0.80€/hbt	21 818 €	21 818 €	Reconduit 0.80€/hbt	21 682 €
SNE	Seine Nord Europe	Reconduit	1 000 €	1 000 €	Reconduit	1 000 €
EDE	Agrosphères	Reconduit	1 200 €	1 200 €	Reconduit	1 200 €
NUM	Somme Numérique	0,67€/hbt - 27595 hbts	18 489 €	18 489 €	0,67€/hbt - 27 272 hbts	18 272 €
GEMAPI	AMEVA	0,50 €/hbt	13 384 €	13 384 €	0,65 €/hbt	17 294 €
GEMAPI	SOMEA	Reconduit	300 €	300 €	Reconduit	300 €
PMVE	Ass Défense Chemins ruraux des Hauts	Reconduit	150 €	150 €	Reconduit	150 €
ADM	Association des Archivistes Français					105 €
Subventions de fonctionnement/investissement					Prévisions 2022	
EDE	Initiative Somme	Reconduit : Fixe 3000€ + 10 000€	13 000 €	3 000 €	Reconduit : Fixe 3000€ + 10 000€	13 000 €
	Fixe 3000€ +Variable 7000€	Part variable 2022	6 095 €	6 095 €	Part variable 2023	6 095 €
					Convention 2018-2020/2021-2023	
DECH	Artois Insertion Ressourcerie	Reconduit (2,15€/habitants/an)	61 400 €	58 635 €	Reconduit (2,15€/habitants/an)	59 000 €
EM	Ecole de Musique Péronne	Maxi Reconduit (400€/élève CCI)	68 000 €	65 600 €	Maxi Reconduit sans condition	68 000 €
EM	Ecole de Musique Epehy	Maxi Reconduit (400€/élève CCI)	30 000 €	30 000 €	Maxi Reconduit sans condition	30 000 €
EM	Stage d'été Epehy	Reconduit - Convention 2022/2023	15 000 €	15 000 €	Reconduit	15 000 €
EM	Ecole de Musique Combles	Maxi Reconduit (400€/élève CCI)	12 000 €		Maxi Reconduit sans condition	12 000 €
EC	Péronne - Subvention école de danse	Reconduit	7 500 €	7 500 €	Reconduit	7 500 €
MPD	Services à la personne	Reconduit : Maximum 43 000€ à répartir. Subv = 1,60 €/repas	43 000 €	43 000 €	Reconduit : Maximum 43 000€ à répartir. Subv = 1,60 €/repas et 0,08	43 000 €
ADM	COS (18000*63/60)	Reconduit (18000*67/60) + 8%	21 700 €	21 700 €	Reconduit (18000*65/60)	21 700 €
NB	Foyer socio culturel Collège Péronne	Reconduit	2 000 €	2 000 €	Reconduit	2 000 €
GYMROI	Foyer socio culturel Collège Roisel	Reconduit	1 000 €	1 000 €	Reconduit	1 000 €
ADM	Crédit pour manifestations intercommunales (commission du 21/02/2022)		53 100 €	20 030 €		48 200 €
		Cygne des temps (+ 3 barnums)	8 000 €	8 000 €		8 000 €
		Fête des étangs (commune Cléry)	600 €	600 €		600 €
		Artis'Agri (+personnel + 1 barnum)	1 500 €			
		Bernes Retro Mobiles				600 €
		Fête du bois à Brie (Association)			+ 3 barnums	1 000 €
		Info : Sortie cultur. scolaire (transp	10 000 €	8 430 €		12 000 €
		Course cycliste internationale féminine (Clovis)			2/3 CCHS d'un coût de 9 000 €	6 000 €
		Salon du livre (Ville de Péronne)				2 000 €
		Champ.France Montgolfières (Even's Coeur HDF)				10 000 €
	Flers sème son cirque (Commune A définir)	3 000 €	3 000 €	+ 2 barnums	3 000 €	
		5 000 €		A définir	5 000 €	
DECH	FDSEA Maximum 30 € la tonne/limite 15	Maximum 50 € la tonne/limite	7 500 €		Maximum 30 € la tonne/limite 150 T	4 500 €
PLCV	Aides aux particuliers / OPAH	Sur dossiers agréés ANAH/Conv	249 000 €	112 367 €	Sur dossiers agréés ANAH/Conventi	200 000 €
EDE	Aides aux particuliers / Asso / Ent : Lead	Sur dossiers financés / Leader	10 000 €	- €		10 000 €
EDE	Aides aux artisans commerçants / nouveau dispositif				Modalité d'attribution à définir	25 000 €
EDE	SAVOIR FER				Aide achat caisse enregistreuse	1 946 €
SAM	Association Saint JEAN	Subvention versée à St Jean Dé	32 480 €	32 480 €		
NUM	Somme Numérique SDAN	Engagement / SDAN 2019/2024	121 384 €	121 384 €	Engagement / SDAN	144 926 €
NTIC	Subvention au BA Tiers Lieu Num		50 000 €	50 000 €		105 000 €
EDE	Aides aux artisans commerçants / FISAC	1 € CCHS / 1 € Etat FISAC (78 900 € sur total dispositif - subv. Déjà versées)	68 180 €	53 658 €	1 € CCHS / 1 € Etat FISAC (total 78 900 € sur 2 ans)	
EDE	SEM portant études / centrales photovoltaïques à créer / Nurlu				20 % du coût des études estimées à	20 160 €
MOBILITE	Asso St Jean - Garage solidaire	2023 : aide au démarrage du Ga	7 000 €	7 000 €		
MPD	Ufolep	Projet Maison Sport Santé	6 000 €	3 000 €	A reconduire	6 000 €
ADM	Croix Rouge de St Omer	Subv. Except. (inondations)	20 000 €	20 000 €		
Contributions					Prévisions 2022	
		Moyenne par hbt : 12,65 € pour 27 963 hbts	353 731 €	353 732 €	13,30 € / hbt - 27 272 hbts	362 718 €
ADM	PETR Cœur des Hauts de France					
EDE	PETR Cœur des Hauts de France	FISAC - Selon actions annuelles	4 900 €	5 792 €		
SNE	SM des Ports Intérieurs du Canal SNE	Subvention 2023	6 250 €	- €	Contribution 2024	17 500 €
OM TRI	SMITOM	Traitement + transfert Bas de C	1 815 000 €	1 814 507 €	Traitement + transfert Bas de Quai	1 620 844 €
TRI	Ligue contre le Cancer	Reconduit (€/t verre)	3 200 €	- €	A reconduire	3 200 €

1- Administration générale

Nombre d'agents au 01/01/2024

- 1 DGS
- Services des affaires générales et de la communication : 1 responsable (80 %), 1 agent d'accueil, 1 chargée de communication et 1 assistant de conservation contractuel à temps complet
- Services Finances : 1 responsable, 1 adjoint, 1 agent de gestion financière, budgétaire et comptable, 1 agent chargé des marchés publics
- Service d'aides à domicile : 1 agent chargé de la gestion des aides à domicile mis à disposition de l'Association Saint Jean à Péronne à compter du 1^{er} janvier 2023
- Service des Ressources Humaines : 1 responsable et 1 chargée de la paie à 28/35^{ème}

Rappel 2023 : Mutualisation des assurances. Au vu des retours des communes qui ont participé à l'audit (contrats d'assurances adaptés, existants dans les communes), il n'a pas été nécessaire de lancer la démarche d'un groupement de commande.

- Recrutement d'un archiviste le 01/01/2024 (contrat de projet)
Son rôle : traitement des archives, collecte, tenue des locaux des archives (réorganisation, classement). Au terme de sa mission, ses services pourront être proposés aux communes de la CCHS.
- Recrutement d'un agent aux finances (septembre 2024)

Prévisions 2024 :

- Réflexion et Mise en place de la mutualisation des secrétaires de mairie pour application au 01/01/2025

Consciente des difficultés pour certains maires de recruter un(e) secrétaire de mairie, la commission « coopération intercommunale » a souhaité lancer une réflexion sur la création d'un service mutualisé de secrétaires de mairie. Une réunion d'informations s'est tenue à la CCHS fin janvier 2024.

Chaque commune intéressée a ensuite reçu un questionnaire, à retourner complété à la CCHS. Ce questionnaire va permettre de recenser :

- Le nombre de communes désirant adhérer à ce service
- Le volume d'heures que représentent les différents contrats de chaque commune
- Les différents avantages dont bénéficient actuellement les secrétaires en poste : mutuelle, prévoyance, RTT, chèque déjeuner....

Une fois l'ensemble des informations réunies, un travail interne sur la mise en place du service devra être effectué afin d'aboutir à la création du service au 1^{er} janvier 2025.

- Mobilier archiviste (*dont une autorisation de dépenses via délibération 2024-18 pour 1200 €*) et archives + réaménagement des bureaux.

BATIMENT ADMINISTRATIF

OBJET	HT	TTC	2024
TRAVAUX STRUCTURE			
Remise en état bac acier et chéneaux	8 000,00 €	9 600,00 €	X
Rayonnage archives	2 000,00 €	2 400,00 €	X
			12 000,00 €

ADMIR ET LOGEMENTS RUE BERANGER ROISEL

OBJET	SITUATION	HT	TTC	2024
TRAVAUX STRUCTURE				
Mise en place cache moineaux	SOPREMA	1 846,00 €	2 215,20 €	X
Changement éclairage parties communes en LED et remise en état des murs	M.O	1 800,00 €	1 800,00 €	X
	Matériel	2 200,00 €	2 640,00 €	X
			- €	
			- €	
				6 655,20 €

Des travaux de rénovation seraient nécessaires sur le logement de Doingt-Flamicourt (classement G). Une première estimation s'élève à 64 000 €. Le bienfondé de la réalisation des travaux sera déterminé en fonction de l'estimation du bien.

OPERATION 128 : EXTENSION DU SIEGE DE LA CCHS

. Délibération 2022-12 du Conseil Communautaire du 31/01/2022 portant sur l'approbation du projet, le lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre, la création de l'opération 128 et les autorisations de dépenses avant le vote du budget.

. Délibération 2022-117 du Conseil Communautaire du 24/11/2022 portant sur la validation de l'APD / extension du siège.

. Délibération 2022-144 bis du Conseil Communautaire du 12/12/2022 portant sur les demandes de financement DSIL et DETR.

. Délibération 2023-23 du Bureau Communautaire du 20/11/2023 portant sur la demande de subvention Fonds Vert

Maîtrise d'œuvre :

. Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une salle de conseil confiée à ASTELLE Architecture (80) + ATELIER 19 Architecture (80) + BATITECH (02) + ETUDIS AMENAGEMENT (80) pour un montant total de **112 688.46 € TTC** (dont 2 avenants) –

Marché 2022-008

. Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et l'aménagement du bâtiment confiée à ASTELLE Architecture + BATITECH pour un montant de **38 388 € TTC**.

Marché 2023-005

S'ajoutent :

- . l'étude de faisabilité pour un montant de **4 902 € TTC**
- . une étude géotechnique de conception pour un montant de **5 040 € TTC**
- . un DPE à **550 € TTC**
- . une coordination SPS pour **4 176 € TTC**
- . un contrôle technique pour **6 936 € TTC**

Accords de subventions au 31/12/2023 :

. DETR : 231 276 € + 240 000 € = 471 276 €
. DSIL : 150 000 €
Soit un total de : 621 276 €

Au 31/12/2023 : Dépenses à hauteur de 82 063.04 € TTC

RAR 2023 :

. 2 435 781 € en dépenses
. 961 893 € en recettes (dont FCTVA)

La consultation des différents lots de travaux a été lancée en novembre 2023 pour une remise des plis en janvier 2024.

Prévisions 2024

- Commission d'appel d'offres en mars 2024.
- Début des travaux avant la fin du 1^{er} semestre 2024 pour une durée de 18 mois.
- L'opération est actuellement estimée à **2.131 K€ (hors aléas et révisions)**.
- L'enveloppe du Fonds Vert étant épuisée en 2023, un nouveau dossier sera déposé en 2024.

2. Service TECHNIQUE

Nombre d'agents au 01/01/2024 : 1 responsable technique, 5 agents techniques et agents de remplacement ou accroissement d'activité selon besoins

Aperçu des travaux effectués et facturés en 2023 :

Communes : 1 281h pour 15 communes,
Aérodrome : 196h
Village artisanal : 52.5h
Flodor : 26.5h
Centre Equestre : 104 h
Tiers Lieu Numérique : 38.5h
Centre Aquatique : 5h
Barnums : 9 interventions

Restes à réaliser 2023 : 43 500 € en dépenses (véhicule+ motobineuse + valise maintenance)

Prévisions 2024*Autorisation de dépenses – délibération 2024-06 pour 1 000 € en divers matériel.*

SERVICES TECHNIQUES				
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2024
ACTIVITE DU SERVICE				
Achat de 3 VAT multicontrôleur		700,00 €	840,00 €	X
Achat d'une perche d'élagage		1 000,00 €	1 200,00 €	X
Achat petit matériel		3 500,00 €	4 200,00 €	X
Achat tondeuse		1 500,00 €	1 800,00 €	X
Achat écran ordinateur		500,00 €	600,00 €	X
Achat PC Portable		1 200,00 €	1 440,00 €	X
Achat nettoyeur haute pression		1 500,00 €	1 800,00 €	X
Flocage des véhicules		3 000,00 €	3 600,00 €	X
Achat 10 tables et 20 bancs (Festival LUMERIC)		3 500,00 €	4 200,00 €	X
Achat de 60 grilles caddies (TLN)		5 500,00 €	6 600,00 €	X
Achat Rider remplacement du STIGA		5 400,00 €	6 480,00 €	X
TRAVAUX STRUCTURE				
Création salle de pause avec cuisine pour agrandisse	M.O	5 400,00 €	5 400,00 €	X
	Matériel	8 500,00 €	10 200,00 €	X
Eclairage LED dépôt	M.O	300,00 €	300,00 €	X
	Matériel	2 000,00 €	2 400,00 €	X
Totem CCHS	M.O	300,00 €	300,00 €	X
	Matériel	700,00 €	840,00 €	X
				52 200,00 €

BATIMENT FACE AU TLN				
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2024
TRAVAUX STRUCTURE				
Installation tableau électrique triphasé	M.O	300,00 €	300,00 €	X
	Matériel	1 000,00 €	1 200,00 €	X
Création réseau d'éclairage et de prise	M.O	900,00 €	900,00 €	X
	Matériel	3 000,00 €	3 600,00 €	X
				6 000,00 €

Coût horaire des services techniques.

Il est proposé d'augmenter le coût horaire progressivement de 30 € à 36 € en 2024 et 42 € en 2025. Ce dernier montant reprend le coût réel du service. Par ailleurs, au vu des besoins au sein même de la CCHS et des demandes communales pour l'intervention des services techniques sur leur territoire, il est proposé de plafonner le nombre d'heures à 150 heures par commune.

3. Compétences

3.1. Compétences obligatoires

3.1.1. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document urbanisme en tenant lieu et carte communale

A - PLUI

Prestataires : AUDDICE Urbanisme et Environnement (*marché 2017-37*)

		Total Hors révisions		
AUDDICE URBANISME & ENVIRONNEMENT		HT	TVA	TTC
Marché de base	Initial	352 018 €	70 404 €	422 421 €
Bulletin communautaire	Avenant 1	2 500 €	500 €	3 000 €
Réunions complémentaires	Avenant 2	12 000 €	2 400 €	14 400 €
Mission 2ème arrêt projet PLUI	Avenant 3 en cours	20 150 €	4 030 €	24 180 €
		386 668 €	77 334 €	464 001 €

Depuis le diagnostic lancé en 2018, le projet d'aménagement et de développement durable voté en 2020, des réunions individuelles avec chaque commune, des réunions publiques d'information à destination des conseillers municipaux et du public, soit plus de 200 réunions, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été **arrêté lors du conseil communautaire du 21 septembre 2023**.

Les communes ont eu ensuite 3 mois pour exprimer leur avis. Le premier semestre 2024 sera consacré à l'analyse des demandes de correction souhaitées par les communes afin d'aboutir à un second arrêt projet avant l'été 2024.

RAR Dépenses 2023 : 78 784 K€ TTC pour l'ensemble des études et frais liés au PLUI

RAR Recettes 2023 : 66 979 K€ (Département)

Prévisions 2024 : + 52K€ de dépenses

B - Etude préalable à la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Dans le cadre de l'élaboration de son PLUI, la Communauté de Communes s'est engagée à intégrer la gestion des eaux pluviales dans l'aménagement de son territoire.

Les dépenses sont aujourd'hui soldées comme suit :

- 1) Un contrat d'assistante à maîtrise d'ouvrage a été signé avec l'AMEVA le 18/11/2019.
Les prestations ont été soldées en 2023 et s'élèvent au total à : 13 755 € net de taxe.
- 2) Le bureau d'études retenu, SEPIA CONSEILS (marché 2020-021), a travaillé sur :
 - L'élaboration d'un diagnostic hydraulique de territoire

- L'évaluation des impacts des secteurs d'urbanisation future et définition des orientations de gestion des eaux pluviales à intégrer au PLUI
- L'élaboration du zonage d'assainissement pluvial et la définition des prescriptions techniques intégrables aux pièces règlementaires du PLUI.

La mission a débuté en 2021. Les prestations ont été soldées en 2023 et s'élèvent au total à : 55 530 € HT soit 66 636 € TTC.

Le plan de financement :

Dépenses	Montant marché HT	Montant TTC	Recettes	Taux	Subvention obtenue	Subvention attendue (RAR)
AMEVA	13 755,00	13 755,00	Agence de l'Eau	50%		34 642,00
SEPIA	55 530,00	66 636,00	REGION	30%	20 785,50	
Total	69 285 €	80 391 €			20 785,50 €	34 642,00 €

Au 31/12/2023, subvention de 20 785 € versée par la Région.

RAR Recettes 2023 : 34 642 € (Agence de l'Eau)

C – PROJET DE TERRITOIRE

Conformément au rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, les élus de la CCHS doivent formaliser leur projet stratégique de territoire, en cohérence avec le PADD du PLUI en cours d'élaboration et avec le pacte financier et fiscal approuvé en 2021. La réflexion doit permettre de renforcer la mutualisation avec les communes membres.

Ce document pourra par ailleurs être un outil permettant d'appuyer et de justifier les demandes de subventions auprès des partenaires.

Par décision 2023-173, le Président a décidé d'accepter l'offre de la Société SEMAPHORES Expertise (marché 2023-019).

La mission du bureau d'études : Aider à la formalisation du projet stratégique de territoire de la CCHS.

Montant de la prestation : 47 775 € HT soit 57 330 € TTC

La mission s'étalera sur 6 mois à compter du 26/12/2023.

Aucune dépense en 2023.

D - ETUDE / PRISE DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

RAPPEL

L'AMEVA avait réalisé un état des lieux en 2019.

La tranche ferme d'un montant total de 32 210 € a été soldée en 2020.

Cette dépense a été financée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 22 547 €.

Poursuite de la réflexion

Le transfert des compétences Eau et Assainissement étant obligatoire au 1^{er} janvier 2026, il a été décidé de reprendre la réflexion en 2023.

Délibération 2023-04 autorisant le Président à signer le contrat AMO avec l'AMEVA et à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Décision 2023-143 portant sur la signature du marché 2023-018 avec le groupement « ADRIAL CONSEILS – HEXA INGENIERIE – PINTAT AVOCATS » pour mener l'étude de préfiguration / compétence eau et assainissement.

Dépenses prévisionnelles :

- AMO (AMEVA) : 19 797.50 € net de taxe
 - Etude de préfiguration à l'exercice des compétences eau potable et assainissement (tranche ferme) : 57 275 € HT (68 730 € TTC)
- Le montant maximum du marché sera de 117 700 € HT (141 240 € TTC).

Tranches optionnelles du marché (seules deux tranches seront affermies) :

Tranche	Montant € HT	Montant € TTC
TRANCHE OPTIONNELLE N°1 : DEVELOPPEMENT DE LA REGIE ET MISE EN OEUVRE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT	13 950,00 €	16 740,00 €
TRANCHE OPTIONNELLE N°2 : DEVELOPPEMENT DE LA REGIE ET MISE EN OEUVRE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE	13 950,00 €	16 740,00 €
TRANCHE OPTIONNELLE N°3 : PASSATION D'UN CONTRAT D'AFFERMAGE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET MISE EN OEUVRE DE LA COMPETENCE	23 237,50 €	27 885,00 €
TRANCHE OPTIONNELLE N°4 : PASSATION D'UN CONTRAT D'AFFERMAGE POUR L'EAU POTABLE ET MISE EN OEUVRE DE LA COMPETENCE	23 237,50 €	27 885,00 €
TRANCHE OPTIONNELLE N°5 : PLURALITE DES MODES DE GESTION OU D'UN AUTRE MODE DE GESTION QUE LA REGIE OU LA DSP POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET MISE EN OEUVRE DE CELLE-CI	30 212,50 €	36 255,00 €
TRANCHE OPTIONNELLE N°6 : PLURALITE DES MODES DE GESTION OU D'UN AUTRE MODE DE GESTION QUE LA REGIE OU LA DSP POUR LA COMPETENCE EAU POTABLE ET MISE EN OEUVRE DE CELLE-CI	30 212,50 €	36 255,00 €

Durée du marché : 1 an pour la tranche ferme et 1 an par tranche optionnelle (soit 2 ans à compter du 23/11/2023).

Dépenses 2023 : 4 320 € (AMO AMEVA) + 864 € d'annonces et insertion

Recettes : Demande de financement envoyée à l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour une subvention à hauteur de 50 % (dossier en cours d'instruction).

Prévisions 2024 :

AMO : 15 477.50 €

ETUDE : 68 730 € TTC + révisions (tranches optionnelles sur exercice suivant)

3.1.2. – ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Actions de développement économique et touristique dans les conditions prévues à l'article L. 4251.-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

A - ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES

ZAC MONT SAINT QUENTIN

Opération 129

Création de cheminements piétons et pistes cyclables dans la zone d'activités de Mont St Quentin.

Des crédits ont été réservés, en 2023, à hauteur de 1 800 K€ TTC.

Délibération 2023-055 du 26/01/2023 portant sur le lancement d'une consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre pour l'aménagement de la ZAC du Mont Saint-Quentin.

Décision 2023-091 portant sur la signature du marché de Maîtrise d'œuvre avec ETUDIS AMENAGEMENT (Marché 2023-008 : 44 275 € HT - 53 130 € TTC). La mission de base s'élève à 41 125 € HT – 49 350 € TTC) + Missions complémentaires (CSP, assistance...) pour 3 150 € HT – 3 780 € TTC

Délibération 2024-03 du 25/01/2024 portant sur la validation du montant de l'opération et des partenaires financiers à solliciter.

Dépenses 2023 : 108 € TTC (Avis Appel Public à la Concurrence).

Restes à réaliser 2023 :

- **Dépenses : 1 799 892 €**
- **Recettes : 295 272 €**

Plan de financement au vu de la dernière estimation :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	HT	TTC	Partenaires	Prévisionnel
Travaux	1 723 310 €	2 067 972 €	Mobilité active	190 916 €
Aléas	172 331 €	206 797 €	Fonds Vert	183 115 €
Honoraires et SPS	67 294 €	80 753 €	CD80	200 000 €
			DETR+DSIL	418 356 €
	1 962 935 €	2 355 522 €		992 387 €

Ce qui entraine un complément de 555 630 € au BP 2024 (délib 2024-03)

Prévisions 2024 :

L'avant-projet a été présenté aux commerçants de la ZAC le 31 janvier 2024, lesquels ont fait différentes remarques et apporté des éléments nouveaux qui méritent d'être étudiés.

La MOE travaille sur un nouvel avant-projet qui, s'il est réalisable et nécessite un budget complémentaire, sera présenté en conseil communautaire prochainement.

ZAC CHAPELETTE

ZAC LA CHAPELETTE					
OBJET	OPERATION	SITUATION	HT	TTC	2024
TRAVAUX STRUCTURE					
Création de massif végétal aux abords des interse	RÉGIE (30H)	M.O	900,00 €	900,00 €	X
		Matériel	5 000,00 €	6 000,00 €	X
				- €	
				- €	
					6 900,00 €

B - CANDIDATURE FISAC

(Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce)

- *Délibération 2020-06 du 20/02/2020 portant sur la signature de la convention de partenariat avec le PETR.*
- *Convention cadre portant sur l'opération collective au titre du FISAC signée le 09/08/2020.*
- *Délibération 2022-25 du 24/03/2022 autorisant le Président à verser les subventions, sur décision, aux bénéficiaires FISAC, après avis du comité d'attribution.*

Le dispositif FISAC, porté par le PETR a fait l'objet d'un conventionnement avec l'Etat sur une période initiale du 13/12/2019 au 18/12/2022. Le territoire a bénéficié d'une prolongation de délai portant la fin des engagements au 30/06/2023.

La CCHS a contribué d'une part au budget annexe FISAC du PETR et versé d'autre part des subventions aux artisans commerçants (travaux d'amélioration de leurs locaux, acquisition de matériel).

19 artisans/commerçants ont reçu l'avis favorable du comité d'attribution pour la réalisation de leurs projets, soit un montant total de subventions versées par la CCHS de : 64 378,77 €.

Parmi les bénéficiaires :

- 9 métiers de bouche
- 4 garagistes
- 2 salons de coiffure
- 3 entreprises de travaux/bâtiment
- 1 commerce de vêtements.

Ces opérations ont généré un total de travaux de plus de 540 000 € HT.

Dépenses au 31/12/2023 :

Objet	Dépenses TTC 2021	Dépenses TTC 2022	Dépenses TTC 2023	TOTAL
Participation aux dépenses d'animation	5 706,22 €	7 286,74 €	5 792,34 €	18 785,30 €
Subventions aux artisans commerçants	0,00 €	10 720,58 €	53 658,19 €	64 378,77 €
	5 706,22 €	18 007,32 €	59 450,53 €	83 164,07 €

NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES.

La CCHS a décidé de poursuivre son soutien aux entreprises privées, en dehors du dispositif FISAC.

Délibération 2023-117 du 14/12/2023 portant sur le conventionnement avec le PETR pour engager un nouveau dispositif d'aides directes.

Un agent du PETR animera le dispositif au titre de ses missions de revitalisation des centres bourgs.

Dépenses au 31/12/2023 : 821.96 € (participation au poste de l'animateur)

Prévisions 2024 :

Les dépenses à prévoir :

- Participation au poste de l'agent en charge de l'animation du nouveau dispositif d'aides directes : 2 000 € annuels.
- Montant des aides directes. Les modalités de financement n'ont pas encore été définies. Il est proposé une enveloppe prévisionnelle de 25 000 €.

C - PORTS INTERIEURS DU CANAL SEINE NORD EUROPE

SYNDICAT MIXTE DES PORTS INTERIEURS DU CANAL SEINE NORD EUROPE

. Délibération 2023-06 du 26/01/2023 portant sur l'approbation des statuts et du pacte financier du Syndicat Mixte des Ports Intérieurs.

Le Syndicat Mixte est constitué pour la gestion domaniale/patrimoniale, l'aménagement et l'exploitation des ports intérieurs du Canal Seine-Nord-Europe (zones portuaires et zones industrielles logistiques) de :

- Marquion - Cambrai ;
- Péronne ;
- Nesle ;
- Noyon.

Il est composé des membres suivants :

- Région Hauts-de-France
- Communauté de Communes de la Haute Somme
- Communauté d'Agglomération de Cambrai
- Communauté de Communes du Pays Noyonnais
- Communauté de Communes de l'Est de la Somme
- Communauté de Communes Osartis-Marquion

La participation de la CCHS au budget du Syndicat Mixte :

- **Budget général : 12.5 % du budget annuel.**
- **Budget annexe portant sur le port intérieur de Péronne = 50 % du montant restant à charge.**

Les contributions de membres revêtent un caractère obligatoire.

Prévision 2024

Le syndicat mixte a été installé le 06/02/2024.

Contribution au budget général : 17 437,50 € (sur 139 500 € de budget prévisionnel 2024)

ETUDES DE DIMENSIONNEMENT ET DE POSITIONNEMENT DES PORTS INTERIEURS EN VUE DE LA REALISATION DU CANAL SEINE NORD EUROPE

Rappel : Par délibération 2020/03 du 23/01/2020, la CCHS a décidé d’adhérer au groupement de commandes de la Région.

Une convention d’application financière pour les études des ports intérieurs liés au Canal Seine Nord Europe a été signée (délibération 2021-14 BIS du 28/01/2021).

Le 28 janvier 2021, le conseil communautaire a décidé d’affecter une enveloppe de 790 822.50 € pour la réalisation des prestations prévues dans la convention d’application du protocole constitutif d’un partenariat pour le lancement d’études de dimensionnement et de positionnement des ports intérieurs en vue de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe.

Au 31/12/2023, le montant des dépenses s’élève à : 124 521 €.

Echéancier prévisionnel des appels de fonds

	2021	2022	2023	2024	Années suivantes	TOTAL
Reste à charge net de taxe*	56 098 €	14 377 €	54 046 €	65 000 €	256 775 €	446 296 €

*La Région HDF, maître d’ouvrage, prend en charge la liquidation de l’ensemble de la TVA et sera seule bénéficiaire du FCTVA

Plan de financement des études des ports intérieurs du CSNE

Pour le programme d'études commun :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	52 500,00 €
Région Hauts-de-France	25 %	26 250,00 €
CCOM	3,125 %	3 281,25 €
CAC	3,125 %	3 281,25 €
CCES	6,25%	6 562,50 €
CCPN	6,25%	6 562,50 €
CCHS	6,25%	6 562,50 €
TOTAL	100 %	105 000,00 €

CCHS

Pour les études spécifiques du port de Marquion-Cambrai :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	3 169 061,50 €
Région Hauts-de-France	25 %	1 584 530,75 €
CCOM	12,5 %	792 265,38 €
CAC	12,5 %	792 265,37€
TOTAL	100 %	6 338 123,00 €

Pour les études spécifiques du port de Nesle :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	1 699 247,00 €
Région Hauts-de-France	25 %	849 623,50 €
CCES	25 %	849 623,50 €
TOTAL	100 %	3 398 494,00 €

Pour les études spécifiques au port de Noyon :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	1 060 218,50 €
Région Hauts-de-France	25 %	530 109,25 €
CCPN	25 %	530 109,25 €
TOTAL	100 %	2 120 437,00 €

Pour les études spécifiques au port de Péronne :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	1 568 520,00 €
Région Hauts-de-France	25 %	784 260,00 €
CCHS	25 %	784 260,00 €
TOTAL	100 %	3 137 040,00 €

CCHS – (344 527 € à déduire)

Voir détail dans tableau ci-après

TOTAL des études :

TOTAL	100 %	15 099 094,00 €
--------------	--------------	------------------------

Activités	MOA	Chiffrage (HT)
Études pour le port de Péronne		1 758 930.00 €
Total avec MOE raccordements ferroviaires		3 137 040.00 €
Études préalables		170 700.00 €
Diagnostic fonctionnel	Région HdF	3 000.00 €
Étude foncière complémentaire	Région HdF	
Lever topographique (drone+levé de terrain)	Région HdF	9 000.00 €
Diagnostic géotechnique et pollution	Région HdF	38 000.00 €
Diagnostic environnement et écologique	Région HdF	15 000.00 €
Diagnostic technique (accès/réseaux)	Région HdF	17 000.00 €
Diagnostic urbanistique, architectural et paysager	Région HdF	14 000.00 €
Étude de la desserte routière	Région HdF	11 000.00 €
Étude du raccordement ferroviaire	Région HdF	10 000.00 €
Définition du programme et scenarii d'aménagement	Région HdF	30 000.00 €
Coordination, synthèse et rapport	Région HdF	23 700.00 €
Études pré-opérationnelles jusqu'au dossier de création de ZAC		109 650.00 €
Approfondissement du schéma d'aménagement retenu (APS) yc VRD et préconisations techniques-grandes masses terrassements	struc de portage	20 500.00 €
Concertation préalable	struc de portage	5 000.00 €
Étude d'impact	struc de portage	41 000.00 €
Adaptation des documents d'urbanisme	struc de portage	10 000.00 €
Dossier loi sur l'eau	struc de portage	12 500.00 €
Dossier de dérogation faune/flore	struc de portage	10 500.00 €
Dossier de création de ZAC	struc de portage	4 000.00 €
coordination, synthèse et rapport intermédiaire	struc de portage	6 150.00 €
Mission de maîtrise d'œuvre du port intérieur		1 413 580.00 €
Études AVP	struc de portage	326 730.00 €
Études détaillées de 3 sujets TRI	struc de portage	177 200.00 €
Dossier de réalisation de ZAC	struc de portage	2 550.00 €
Compléments au demandes d'autorisation	struc de portage	7 500.00 €
Enquête publique	struc de portage	5 000.00 €
Études PRO	struc de portage	705 600.00 €
Conduite d'opération AVP et PRO	struc de portage	189 000.00 €
Mission de maîtrise d'œuvre raccordement ferroviaire		1 378 110.00 €
études AVP	struc de portage	387 660.00 €
études PRO	struc de portage	830 700.00 €
Conduite d'opération	struc de portage	159 750.00 €
Préparation du (ou des) contrat(s)		65 000.00 €
Étude juridique et financière pour déterminer le modèle de réalisation de l'aménagement et de gestion patrimoniale du port intérieur	struc de portage	25 000.00 €
Étude juridique et financière pour déterminer le modèle de réalisation et d'exploitation des « outillages publics » du port intérieur	struc de portage	25 000.00 €
Préparation du(es) contrat(s)	struc de portage	15 000.00 €

Abandonnée
dont 25 % CCHS
= 344 527 €

D - PROJETS / CANAL SEINE NORD EUROPE

ETUDE DE FAISABILITE / AMENAGEMENT PORT DE PLAISANCE A ALLAINES

- . Décision 107/22 du 09/06/2022 portant sur le lancement d'une consultation pour une étude de faisabilité pour l'aménagement du port de plaisance à Allaines.
- . Décision 187/22 du 03/10/2022 portant sur la signature du marché.
- . Délibération 2022-122 du 24/11/2022 portant sur la demande de subvention pour l'étude.
- . Décision 2024-015 du 15/02/2024 portant sur l'avenant au marché

Dans le cadre de la démarche grand chantier du CSNE et de l'élaboration du Contrat Territorial de Développement, la Communauté de Communes a réalisé une étude de faisabilité du projet de port de plaisance et escale de croisière d'Allaines.

Prestataire retenu pour mener l'étude (marché 2022 013) :

Cotraitants : SOFID (34) et ITINERAIRES AVOCATS – CADOZ (69)

L'étude révèle que la création d'un port de plaisance sur la commune d'ALLAINES ne semble pas pertinente voire risquée sur le plan marketing (peu de fréquentation prévisible) et sur le plan économique (chiffre d'affaires très faible ne pouvant couvrir les charges d'exploitation et d'investissement, néfaste à la rentabilité des ports proches de Péronne et Cappy ...). Il serait plus judicieux de requalifier et redimensionner le port existant de Péronne.

Aussi, la CCHS a demandé une étude complémentaire de faisabilité sur l'extension du port de plaisance de Péronne (avenant de 5 110 € HT).

Le coût de la mission :

Tranche ferme : 35 565 € HT + avenant 5 110 € HT = 40 675 € HT (48 810 € TTC)

Tranches optionnelle (programme définitif) = 10 665 € HT (12 798 € TTC)

Tranche optionnelle 2 (Montage juridique) = 3 730 € HT (4 476 € TTC)

Soit un total de 55 070 € HT (66 084 € TTC)

Subvention octroyée par la Région Hauts de France : 19 984 € (soit 40 % du HT initial)

Dépenses 2023 : 18 396 € TTC

Prévisions 2024 :

Finalisation de l'étude.

MAISON DU CANAL ET DE LA NATURE

Acquisition du terrain en 2022

Prévisions 2024 :

A la suite de l'étude de faisabilité pour la création d'une maison du canal et de la nature, menée par le cabinet EGIS et portée par le PETR, il est proposé de poursuivre la réflexion et d'engager une étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (avis de principe du conseil communautaire du 23/11/2023).

Prévoir des crédits à hauteur de 72 000 € TTC.

E – SUBVENTION / DISPOSITIF LEADER GAL

Il est proposé de réserver des crédits à hauteur de 10 000 € annuels afin de soutenir les bénéficiaires privés identifiés dans la candidature Leader Gal (obligation pour les privés de justifier d'un cofinancement public pour bénéficier du FEADER).

En 2023, aucune demande de financement n'a été présentée.

F – PROJET CENTRALES DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - NURLU

Délibération 2020-151 du 17/12/2020 portant sur la signature du protocole d'accord pour la réalisation des études et leur financement.

La CCHS et la SEM SE (Société d'Economie Mixte du syndicat d'énergies FDE 80 compétente sur ce territoire et de la SICAE de la Somme et du Cambrasis) ont identifié un potentiel projet solaire sur le terrain occupé actuellement par la COVED.

Le projet solaire consisterait en l'implantation et l'exploitation de deux centrales photovoltaïques au sol, sur une superficie d'environ dix hectares, pour une puissance totale de 4.99 MWc chacune environ.

Un protocole d'accord a été signé en janvier 2024 afin de définir les modalités de partenariat entre la CCHS, la SEM SE, la Sté Collectes Valorisation Energie des Déchets et la Sté Greenyellow, dans le but notamment de réaliser les études liées à ce projet.

Le portage des études sera pris en charge par la SEM Somme Energies. La CCHS contribuera à hauteur de 20 % d'un budget prévisionnel de 84 000 € HT soit 16 800 € HT (**20 160 € TTC**).

Autres restes à réaliser en EDT :

Dépenses pour 11 500 € - Parking Cléry.

3.1.3 GENS DU VOYAGE

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et complété par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017

Prestataire de services : L'Hacienda

Marché 2021-013 notifié en Novembre 2021, Reconduction 2

Bilan 2023 :

FOURNISSEURS	Comptes	Libellé	Montant	Comptes	Libellé	Montant
CAUTIONS						
	165	Dépôts et caution	4 950,00 €	165	Dépôts et caution	6 000,00 €
FONCTIONNEMENT						
GAZELEC	60611	Eau	4 209,83 €		Régie fluides + emplacements	
GAZELEC	60612	Electricité	6 060,95 €	70	Régie 2023	7 636,99 €
SG2A Hacienda	611	Prestations Services	30 861,23 €	7478	CAF Somme ALT 2023	23 138,54 €
Journal Officiel	6231	Consultation Nouveau Marché				
	60632 & 6068	Petits Equipements	644,73 €	7788	Remboursement sinistre solde	
	615221	Entretien				
	615228	Travaux suite sinistre				
	6156	Maintenance	72,00 €	744	FCTVA	
	6161	Assurance	21,53 €			
	6541	Admissions en non valeurs	613,26 €			
		S/Total fonctionnement	42 483,53 €		S/Total fonctionnement	30 775,53 €
INVESTISSEMENT						
			- €	10222	FCTVA	

Prévisions 2024 :

GENS DU VOYAGE					
OBJET	SITUATION	COUT REEL	HT	TTC	2024
TRAVAUX STRUCTURE					
Passage réseau élec enfouis 380V Grand passage + bornes enterrées			8 000,00 €	9 600,00 €	X
Remise en état portes locaux moyen passage			7 500,00 €	9 000,00 €	X
Achat 3 télécommandes d'accès au bureau			500,00 €	600,00 €	X
Modification 3 coffrets adduction d'eau grand Passage	M.O		300,00 €	300,00 €	X
	Matériel		2 000,00 €	2 400,00 €	X
				- €	
					21 900,00 €

3.1.4. – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET DECHETS ASSIMILES

Nombre d'agents au 1/01/2024 :

- 1 directeur technique et environnement
- 1 responsable Environnement
- Collecte des déchets : 1 chef d'atelier, 13 agents de collecte (chauffeurs et ripeurs), 1 agent ambassadeur de tri
- Déchetteries : 4 gardiens de déchetteries et 1 agent gardien de déchetteries/ambassadeur de tri, 1 agent gardien de déchetteries en accroissement d'activité en doublon jusqu'au 31 mars 2024 puis création du poste à temps complet au 1^{er} avril 2024 à la déchetterie de Mont Saint Quentin à Péronne, 1 agent sous contrat Parcours Emploi Compétence à 30 h jusqu'au 1^{er} juin puis contrat d'1 an à temps complet, 1 remplaçant d'avril à septembre

OMR+TRI :

Réajustement des tournées de collectes pour optimiser les coûts, la sécurité, le temps de travail et l'accroissement du tonnage de tri. On collecte Péronne et la Chapelette séparément.

Fonctionnement en régie du service de collecte des OMR et TRI, les 5 équipes de 2 ou 3 agents assurent :

- OMR : collecte toutes les deux semaines dans chaque commune sauf Péronne et Doingt-Flamicourt (toutes les semaines)
- TRI : collecte toutes les 2 semaines dans chaque commune sauf Péronne (toutes les semaines), collecte en mono benne pour chaque flux (un camion pour le jaune et un camion pour le bleu)

Deux flux sont vidés chez COVED :

- OMR pour être enfouis
- TRI Jaune en attente sur le quai de transfert avant acheminement des corps creux à Amiens chez Véolia

Suppression du quai de transfert pour le flux bleu (corps plats) à Nurlu effectif depuis 01/01/2022. Le flux est vidé directement au centre de tri à Rosières en Santerre.

Création des plans de tournées suite à l'acquisition de tablettes et du logiciel EASYCOLLECTE courant du second semestre 2023. Les tablettes permettent de faire remonter les problématiques rencontrées en instantané au responsable et aux ambassadrices.

Caractérisation des bacs OMR (prise en charge par le SMITOM) qui nous a permis de connaître le volume des déchets qui ne doivent pas être dans ce flux.

Evolution des tonnages sur l'année 2023 :

- Flux jaune en 2023 : 752,44 tonnes (augmentation de 68.01 T/2022 soit + 10 %)
- Flux bleu en 2023 : 946.16 tonnes (diminution de 16.84T/2022 soit -2 %)
- OMR en 2023 : 6 122 tonnes (baisse de 480 T/2022, soit -8 %)

- Continuité du renouvellement du parc de colonnes à verre (40 colonnes)
- Finalisation de la mise en place de composteurs et du tri des plastiques dans les cimetières
- Mise en place de 4 composteurs partagés au sein de la commune de Péronne en partenariat avec le SMITOM
- Contrôle régulier des OMR en porte à porte par nos ambassadrices, qui permet de déceler les erreurs et d'en informer les usagers.

Cela se traduit par la nette diminution des OMR et l'augmentation du tri.

Restes à réaliser OM : 18 500 € en dépenses (renforcement fondations + valise maintenance)

Restes à réaliser TRI : 64 100 € en dépenses (conteneurs à verre)

Pour 2024 :

- Arrivée de la nouvelle BOM
- Elaboration d'un règlement de collecte en interne (prévu en 2023 et reporté pour 2024)
- Développement de la communication par :
 - . La promotion du tri et du compostage, explication du cycle de vie d'un déchet et sensibilisation au respect de l'environnement (ambassadeur de tri)
 - . Des réunions publiques ciblées par thématique
 - . Le journal de l'environnement, guide du tri
 - . Le flochage des camions du tri

- Mise en place du tri à la source des biodéchets :
 - . Compostage partagé, qui viendrait en complément du compostage individuel afin de répondre à notre obligation de mise à disposition de moyens pour ce tri (selon la LOI AGECE du 10/02/2020)
 - . Partenariat avec le SMITOM qui gèrera la mise en place sur 5 communes (Doingt-Flamicourt, Epehy, Moislains, Péronne et Roisel), pour un total de 21 composteurs sur 2024/2025, moyennant une cotisation additionnelle de 2€/hbts.
 - . Les 55 autres communes seront dotées par la CCHS qui embauche un ambassadeur de tri biodéchets à compter du 01/04/2024 pour une durée de 1an renouvelable 2 fois.

- Suppression progressive du 2ème passage hebdomadaire de la collecte OMR sur les habitats collectifs

- Autre piste de réflexion : la redevance spéciale.

Recrutements :

Ambassadeur(s) de tri : Recrutement au 01/04/2024 d'un ambassadeur de tri biodéchets (contrat 1an renouvelable 2 fois)

Investissement 2024 :

Autorisations de dépenses avant vote du budget :

- Délib. 2024-07 : 291 500 € pour la toiture du centre OM
- Délib. 2024-18 : 66 000 € pour les conteneurs OM.
- Délib. 2024-06 : 500 € pour un booster camions

CENTRE OM				
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2024
ACTIVITE DU SERVICE				
Achat BOM		290 000,00 €	348 000,00 €	X
Nettoyeur haute pression		8 000,00 €	9 600,00 €	X
Réaménagement zone vestiaires et salle de pause		65 000,00 €	78 000,00 €	X
Achat Fourgon thermique		40 000,00 €	48 000,00 €	X
Traçage parking	M.O	300,00 €	300,00 €	X
	Matériel	500,00 €	600,00 €	X
			- €	
TRAVAUX STRUCTURE				
Installation PV - 36 Kwc (Retour sur investissement 15 ans)		80 000,00 €	96 000,00 €	X
Caniveaux pour collecte des eaux de lavage		30 000,00 €	36 000,00 €	X
Remise à niveau noue pluviale coté technique	M.O	900,00 €	900,00 €	X
	Matériel	2 000,00 €	2 400,00 €	X
Création mur soutènement suite à l'installation d	M.O	900,00 €	900,00 €	X
	Matériel	3 000,00 €	3 600,00 €	X
Changement éclairage en LED dépôt avec détecteu	M.O	540,00 €	540,00 €	X
	Matériel	5 000,00 €	6 000,00 €	X
Installation système anti-calcaire par ultrason pou	M.O	60,00 €	60,00 €	X
	Matériel	3 000,00 €	3 600,00 €	X
Totem CCHS	M.O	300,00 €	300,00 €	X
	Matériel	700,00 €	840,00 €	X
			- €	
				635 640,00 €

DECHETTERIES

Nouvelle tarification pour le dépôt des professionnels, appliquée au 01/04/2023.

Fonctionnement 2023 :

Déchetterie de Mt St Quentin :

- Arrivée d'un deuxième gardien au 01/04/2023 (contrat 1 an)
- Ajout de nouvelles bennes : ECOMAISON permettant de réduire les encombrants et d'obtenir de nouveaux soutiens d'éco-organisme (éco-mobilier)

Travaux d'aménagement :

- Modification de l'accès au local gardien (effectif fin février 2023)
- Achat d'un JCB en remplacement de l'ancien (arrivé en janvier 2023)
- Mise en place de la signalétique des flux ECOMAISON en schéma 2 bennes

Déchetterie de Saily-Saillisel :

- Prestation pour le chargement des déchets verts, des gravats et le tassement des déchets
- Ajout de nouvelles bennes : ECOMAISON permettant de réduire les encombrants et d'obtenir de nouveaux soutiens d'éco-organisme (éco-mobilier)

Travaux d'aménagement :

- Mise en place de la signalétique des flux ECOMAISON en schéma 2 bennes

Déchetterie de La Chapelette :

- Ajout de nouvelles bennes : ECOMAISON permettant de réduire les encombrants et d'obtenir de nouveaux soutiens d'éco-organisme (éco-mobilier)

Travaux d'aménagement :

- Mise en place de la signalétique des flux ECOMAISON en schéma 2 bennes

Déchetterie de Roisel :

RAS pas de possibilité d'ajout des nouvelles REP (Responsabilité élargie des producteurs)

Orientation des déchets

Mise en place de 2 journées « opération amiante » sur le site de NURLU

Prévisions 2024 :

- Réflexion sur l'ajout de nouvelles bennes ou box selon configuration des sites : responsabilité élargie du producteur des produits et des matériaux de construction du bâtiment REP PMCB (sauf Roisel par manque de place), permettant de réduire les encombrants et d'obtenir de nouveaux soutiens d'éco-organisme (éco-mobilier)
- Nécessité de faire une étude pour le projet d'une nouvelle déchetterie sur Roisel (conformité, accueil nouvelles filières)
- Réflexion sur la mise en place d'une zone de réemploi en déchetteries
- Reconduction de 2 journées « opération amiante » sur le site de NURLU

Recrutements nécessaires :

- Agents de déchetterie pour :
 - . Création de poste d'un deuxième gardien pour la déchetterie de Mont St Quentin (en remplacement du contrat d'un an)
 - . Effectuer les rotations en période estivale / repos des titulaires (contractuel 6 mois)
 - . Besoin d'un doublon sur la déchetterie de La Chapelette (contrat 1 an)

INVESTISSEMENTS 2024

ACHATS COMMUNS			
OBJET	HT	TTC	2024
ACTIVITE DU SERVICE			
Achat petits matériels	2 500,00 €	3 000,00 €	X
Achat de 2 ECOPAD	1 000,00 €	1 200,00 €	x
		- €	
			4 200,00 €

DECHETERIE MONT SAINT-QUENTIN			
OBJET	HT	TTC	2024
ACTIVITE DU SERVICE			
Démoussage toiture	200,00 €	240,00 €	X
Mise en place vidéosurveillance	3 500,00 €	4 200,00 €	X
		- €	
			4 440,00 €

DECHETERIE LA CHAPELETTE					
OBJET	HT	TTC	2024	2025	2026
ACTIVITE DU SERVICE					
Mise en place vidéosurveillance	3 500,00 €	4 200,00 €	X		
		- €			
TRAVAUX STRUCTURE					
Dossier ICPE Enregistrement + Dossier loi sur l'eau + permis de	50 000,00 €	60 000,00 €			
AVP + AMO + SPS	60 000,00 €	72 000,00 €			
Aménagement complet	1 500 000,00 €	1 800 000,00 €			
Aménagement provisoire (cases, mise à niveau terrain)	120 000,00 €	144 000,00 €	X		
		- €			
			148 200,00 €	- €	- €

DECHETERIE ROISEL					
OBJET	HT	TTC	2024	2025	2026
TRAVAUX STRUCTURE					
Achat terrain	40 000,00 €	48 000,00 €	X		
Dossier ICPE Enregistrement + Dossier loi sur l'eau + Permis de	70 000,00 €	84 000,00 €	X		
AVP	15 000,00 €	18 000,00 €	X		
AMO + SPS + CT	60 000,00 €	72 000,00 €		X	
Aménagement complet		- €		X	
Achat JCB (en occasion)	35 000,00 €	42 000,00 €	X		
		- €			
			192 000,00 €	72 000,00 €	- €

DECHETERIE SAILLY SAILLISEL					
OBJET	SITUATION	COUT REEL	HT	TTC	2024
ACTIVITE DU SERVICE					
Mise en place vidéosurveillance			3 500,00 €	4 200,00 €	X
Protection au dessus de la porte du	M.O		900,00 €	900,00 €	X
	Matériel		3 000,00 €	3 600,00 €	X
Création auvent	M.O		1 080,00 €	1 080,00 €	X
	Matériel		3 000,00 €	3 600,00 €	X
				- €	
					13 380,00 €

Autorisation de dépenses avant le vote du budget : Délib. 2024-06 – 30 000 € pour des composteurs partagés.

PREVENTION DECHET					
OBJET	HT	TTC	2024	2025	2026
Dalle béton pour PAV (Enveloppe si besoin de dalle s	10 000,00 €	12 000,00 €	X		
Achat PAV (verre) marché en cours	25 000,00 €	30 000,00 €	X		
Achat PAV verre pour finalisation du parc - devis	35 000,00 €	42 000,00 €	X		
Achat Sacs Jaunes et Bleus	62 000,00 €	74 400,00 €	X	X	X
Flocage BOM de tri (2 camions)	7 000,00 €	8 400,00 €	X		
Logiciel pour réalisation plans de collecte - Location n	5 000,00 €	6 000,00 €	X		
Acquisition tablettes supplémentaires (ambassadeur	5 000,00 €	6 000,00 €	X		
Guide de tri/journal environnement	5 000,00 €	6 000,00 €	X		
Communication	20 000,00 €	24 000,00 €	X		
Opération amiante	7 000,00 €	8 400,00 €	X		
Composteurs individuels (600L commande groupée SMITOM)	30 000,00 €	36 000,00 €	X		
Composteurs supplémentaires individuels	30 000,00 €	36 000,00 €	X		
Composteurs partagés supplémentaires à l'autorisation de dépenses (coût unitaire : 350€ H.T) + signalétique	7 000,00 €	8 400,00 €	X		
Achat bio-seaux	2 000,00 €	2 400,00 €	X		
Véhicule biodéchets (en occasion)	35 000,00 €	42 000,00 €	X		
PC + mobilier + accessoires pour opération de compo	2 000,00 €	2 400,00 €	X		
Mobilier	750,00 €	900,00 €	x		
			345 300,00 €	74 400,00 €	74 400,00 €

3.1.5. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement).

Suite à l'instauration de la taxe GEMAPI par délibération en septembre 2021, la commission GEMAPI s'est prononcée pour une prise en compte de l'intégralité du programme d'actions « Gemapienne », défini par l'AMEVA.

Le montant estimatif des travaux est de 11 863 877,50€, dont 7 973 893,50€ de reste à charge pour la CCHS.

Pour ne pas alourdir le budget fiscal des ménages du territoire, la commission a proposé :

- de lisser les dépenses sur 20 ans
- de ne pas financer l'intégralité de ces travaux par la taxe. En effet la collectivité peut financer au travers de son budget général.

Aussi, le programme de travaux devrait s'échelonner sur 6 années pour les actions prioritaires, 10 ans pour la quasi-totalité des actions. Les dépenses s'étaleront sur une période de 20 ans au travers d'emprunts appelés au fur et à mesure de la réalisation des travaux, remboursés annuellement au titre de la compétence GEMAPI de la manière suivante :

- Produit fiscal annuel : 220 000€
- Budget général : 200 000€.

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux / mesures compensatoire CSNE.

Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu pour envisager un montage financier afin que le projet entre dans le programme de mesures compensatoires de la société du canal SNE. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'étude Haute Somme portée par l'EPTB Somme (Etablissement Public Territorial de Bassin).

Deux grands pôles de dépenses identifiées :

- . Restauration des axes d'écoulement principaux et zones humides associées (2 463 K€ HT) – *Délibération 2023-110 approuvant le programme de restauration des axes d'écoulement principaux et zones humides associées sur le bief de Péronne.*
- . Gestion des espèces exotiques envahissantes aquatiques (1 055 K€) - *Délibération 2023-109 approuvant le programme de gestion des espèces exotiques envahissantes*

L'enveloppe du Fonds Vert 2023 étant épuisée, ce fonds sera sollicité en 2024 pour financer le dossier portant sur la gestion de la Jussie (selon modalités d'attribution en vigueur – 80%).

Prévisions 2024 :

- Signature de la convention attribuant un fonds de concours de 90 000 € maximum à la ville de Péronne pour les travaux de réhabilitation et d'automatisation du vannage de l'ancien Moulin Damay. (*délibération 2024-08 du 25/01/2024 – convention et autorisation de dépenses avant le vote du budget*)
- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux : prévoir en 2024, uniquement le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'élaboration du programme d'arrachage de la Jussie et dossiers réglementaires associés, signé avec l'AMEVA (*délibération 2024-09 du 25/01/2024*) pour 14 967.50 € net de taxe.

- Restauration et entretien de la Cologne. Participation de la CCHS à hauteur de 19 846 € (*délibération 2023-66 du 13/04/2023 approuvant la convention signée avec l'association Syndicale de la rivière Cologne*)

3.1.6. MOBILITE

Compétence Mobilité et autorité organisatrice de la mobilité

Transport urbain Ville de Péronne

Marché CCHS 2021-017 depuis le 01/01/2022

Prestataire PERDIGEON

Montant : 95 K€ HT/an, 114 K€/an TTC, reconduction 3 x 1 an

Dépenses réelles 2023 : 97 071.59 € TTC au titre des déplacements 2023

Transport intracommunautaire

- Transport des administrés leur permettant de se rendre au centre aquatique O₂Somme en période de vacances scolaires Juillet/Août (communes ciblées).
Dépenses au titre de 2023 (hors marché) : 11 015.73 € TTC pour 5 circuits desservant 26 communes.

Garage solidaire

Accompagnement de l'Association Saint Jean pour le démarrage du « Garage solidaire » à Péronne : 7 000 € versés en 2023 (*délibération 2023-34 du 13/04/2023*)

APPEL A PROJETS AVELO 3

Avec l'appui du PETR, la CCHS a candidaté le 11/01/2024 à l'appel à projets « AVELO 3 » en déposant un dossier intitulé « Haute-Somme à vélo » - le déploiement d'une politique cyclable en faveur des déplacements du quotidien.

Il comprend 3 axes :

- Construction d'une politique cyclable : diagnostic territorial + programme d'actions pour l'élaboration d'un schéma directeur cyclable.
- Expérimentation de services vélos : location de vélos, ateliers d'autoréparation, équipements...
- Animation et promotion des politiques cyclables.

Le programme s'étale de 2024 à 2027.

La liste des lauréats devrait être communiquée d'ici la fin du 1^{er} semestre 2024.

L'ADEME est susceptible de participer à hauteur de 50 %.

Les crédits 2024 à prévoir porte sur le premier axe « études » : 100 000 € TTC.

3.2. Autres compétences

3.2.1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Création d'itinéraires, entretien végétal, balisage et mise en valeur des chemins de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

ORIENTATIONS 2024

Continuité pour les chemins de randonnée

3.2.2 Politique du logement et cadre de vie

Garantie d'emprunt pour l'acquisition, la construction et l'aménagement des logements sociaux
Elaboration, mise en œuvre et suivi d'études et d'actions d'animation du type OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) ou tout autre mesure similaire, complémentaire ou venant s'y substituer.

OPAH

- Délibération du conseil communautaire 2019-106 du 19/12/2019 portant sur le lancement de l'OPAH
- Délibération du conseil communautaire 2020-05 du 20/02/2020 autorisant le Président à signer la convention de groupement de commandes.
- Délibération du conseil communautaire 2020-07 du 18/06/2020 portant sur l'attribution du marché de suivi-animation de l'OPAH
- Délibération du conseil communautaire 2021-09 du 28/01/2021 portant sur la création d'une commission d'examen des dossiers de subventions OPAH communautaires
- Délibération du conseil communautaire 2021-38 bis portant sur la signature de l'avenant 1 à la convention ANAH (révision des objectifs)
- Délibération du conseil communautaire 2021-39 portant sur la délégation au Président pour le versement des subventions auprès des particuliers sur avis de la commission Habitat.
- Délibération du conseil communautaire 2022-135 du 12/12/2022 portant sur la signature de l'avenant 2 à la convention ANAH.

Le suivi animation de l'OPAH a débuté à la signature de la convention ANAH le 15/09/2020. Il se poursuivra durant 5 ans. Le prestataire retenu est SOLIHA (marché 2020-002)

Rappel :

- L'intégralité du marché est réglée par la CCHS
- La CCHS perçoit la totalité de la subvention ANAH attribuée pour le territoire.
- Terre de Picardie, dans le cadre du groupement de commande validé, rembourse sa part à la CCHS sur la base du reste à charge constaté.

Le coût prévisionnel sur 5 ans (sur objectifs ANAH) :

- | | |
|--|---------------|
| - Part fixe : | 146 238 € TTC |
| - Variante 1 – Communication : | 16 200 € TTC |
| - Variante 2 – Assistante technique aux communes : | 92 400 € TTC |



S'ajoute à ces montants, la part variable qui correspond à l'instruction des dossiers et qui pourrait s'élever à terme, au vu des objectifs, à environ 208 800 € HT soit 250 560 € TTC.

	CCHS		TDP		TOTAL	
	Dossiers	Coût prestation HT	Dossiers	Coût prestation HT	Dossiers	Coût prestation HT
Autonomie	94	21 150 €	50	11 250 €	144	32 400 €
Energie PO	191	80 220 €	106	44 520 €	297	124 740 €
Energie PB	10	4 200 €	5	2 100 €	15	6 300 €
Habitat dégradé PO	26	16 380 €	15	9 450 €	41	25 830 €
Habitat très dégradé PB	15	9 450 €	5	3 150 €	20	12 600 €
Habitat moy.dégradé PB	7	4 410 €	4	2 520 €	11	6 930 €
	343	135 810 €	185	72 990 €	528	208 800 €
Lutte contre vacance	10	0 €	5	0 €	15	0 €

Soit un total prévisionnel de prestations de : 505 398 € TTC pour les deux territoires.

Dépenses enregistrées au 31/12/2023 / prestataire : 240 844.96 € HT soit 289 013.75 € TTC.

La CCHS verse par ailleurs des aides directes aux privés pour la réalisation de leurs travaux dont les objectifs se décomposent comme suit (696 0000 € sur les 5 ans) :

	CCHS			Dossiers passés en comité	Crédits accordés en comité	Montants déjà versés
	Objectifs Dossiers	Aides directes CCHS	Montant maxi			
Habiter mieux sérénité	3 dossiers en ont bénéficié mais la prime n'existe plus			3	1 500 €	1 500 €
Autonomie	94	0 €	0 €	42	0 €	0 €
Energie PO	191	15 % du HT - Plafond 3000 €	573 000 €	102	287 165 €	204 564 €
Habitat dégradé PO	26	15 % du HT - Plafond 3000 €	78 000 €			0 €
Habitat très dégradé PB	15	15 % du HT - Plafond 1000 €	15 000 €	6	5 823 €	3 823 €
			666 000 €		294 488 €	209 887 €
Lutte contre vacance	10	Forfait de 3 000 €	30 000 €	4	12 000 €	6 000 €
		Total aides directes	696 000 €		306 488 €	215 887 €

Au 31/12/2023, 306 488 € ont été validés en commission dont 215 887 € versés.

Restes à réaliser 2023 : 90 569 €

Les recettes attendues :

- L'ANAH (HT) :
 - . 35 % du suivi-animation (hors part variable)
 - . Part variable : remboursement au forfait par dossier déposé et agréé
- CC Terre de Picardie (convention de groupement de commande)
 - . 35 % du reste à charge de l'animation et de la promotion du programme
 - . 100 % des dossiers facturés qui concernent Terre de Picardie.

Etat des recettes au 31/12/2023

	Perçues au 31/12/2022 (2020-2021)
ANAH	64 892 €
TERRE DE PICARDIE	25 444 €

L'avenant à la convention de l'ANAH ne nous a pas été retourné signé. Au 31/12/2023, nous ne disposons pas des nouvelles modalités de prise en charge de l'ANAH. Le subvention 2022 n'a pas encore été perçue. La part de Terre de Picardie étant calculée à partir du reste à charge, la CCHS n'est actuellement pas en mesure d'établir les avis de sommes à payer au titre de 2023 ni de régulariser éventuellement l'exercice 2022.

ORIENTATIONS 2024

Poursuite de l'opération.

Autorisation de dépenses avant vote du budget (correspondant aux dossiers de la 1^{ère} commission de l'année) – Délibération 2024-18 : 79 600 €.

En dépenses TTC :

- Prestations pour l'ensemble du territoire : 109 000 €
- Aides directes pour les habitants de la CCHS : 200 000 €
- Appui ingénierie PETR : 7 000 €

En recettes :

- ANAH. Estimation : 77 000 €
- CC Terre de Picardie. Estimation : 10 000 €

Caisse d'avance au bénéfice des propriétaires occupants bénéficiaires d'une aide de l'ANAH pour des projets de rénovation de leur habitation, sous conditions

Rappel :

- 1^{ère} caisse 2016/2018 : Compte 458-001 : 146 600€ mandatés pour 20 dossiers
- 2^{ème} caisse 2019 : Compte 458-002 : 35 879€ pour 6 dossiers
- 3^{ème} caisse 2020 : Compte 458-003 : 42 065€ pour 6 dossiers
- 4^{ème} caisse 2021 : Compte 458-004 : 36 808€ pour 3 dossiers (RAR 2022 : 20 191 € en recettes)
- 5^{ème} caisse 2022 autorisée par délibération 2022-11 du 31/01/2022 : Compte 458-005 : aucun dossier
- 6^{ème} caisse 2023 autorisée par délibération 2023-05 du 26/01/2023 : Compte 458-006 : 30 357 € pour 3 dossiers

ORIENTATIONS 2024

7^{ème} caisse 2024 autorisée par délibération 2024-02 du 25/01/2024 : Compte 458-007 : 60 000 € réservés + Délibération à venir pour compléter par la somme de 60 000 € soit un total de 120 K€

3.2.3. ACTIONS SOCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Maintien des personnes à domicile : aides aux structures (Fonds de concours pour les communes, subventions et mise à disposition de personnel pour les associations)

Subvention :

Une enveloppe de 43 000 € annuels est à répartir auprès des ADMR et Association Saint Jean.

Elle est versée au vu du nombre de repas et du nombre d'heures de prestations, selon les modalités suivantes :

- 1.60 € par repas
- 0.08 € par heure.

Reprise / dissolution Syndicat d'Aides Ménagères de Combles

Dissolution du Syndicat d'Aides ménagères de Combles au 31/12/2022.

Par délibération 2022-137 du 12/12/2022, le conseil communautaire a validé :

- Le transfert d'un agent administratif à la CCHS et sa mise à disposition à l'association Saint Jean au 01/01/2023,
- Les agents sociaux, technique et un administratif ont été repris par l'Association Saint Jean qui bénéficie du transfert de matériel de bureau et informatique au 01/01/2023,
- La reprise du résultat (excédent net) du syndicat par la CCHS – non réalisée en 2023 - en attente 2024.

Location et entretien de la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées des Châtaigniers de Combles (MARPA)

Continuité

L'emprunt arrive à échéance à l'exercice 2023, une réflexion doit être menée sur la nouvelle redevance annuelle. Un avenant au bail sera proposé au 1^{er} semestre 2024.

RAR 2023 : 19 300 € pour isolation des combles perdus.

PREVISIONS 2024 :

MARPA				
OBJET	OPERATION	HT	TTC	2024
SECURITE/REGLEMENTATION				
Sols anti-dérapants SDE	CONSULTATION	5 000,00 €	6 000,00 €	X
Portes de service cuisine et réserve	CONSULTATION	7 000,00 €	8 400,00 €	X
TRAVAUX STRUCTURE				
Réparation toiture, démoussage toiture et façades	MARCHÉ	10 000,00 €	12 000,00 €	X
Remplacement vitres verrière	CONSULTATION	2 600,00 €	3 120,00 €	X
			- €	
				29 520,00 €

Diagnostic Territorial Enfance Jeunesse

- Etude PEP 80 réalisée pour 25 000€ TTC, non mandatée
- Subvention CAF reçue : 19 872€

La Caisse d'Allocations Familiales conventionne avec les EPCI dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé. A cet effet, l'association PEP80 a mené un diagnostic enfance jeunesse sur le territoire de la Communauté de Communes.

Ce diagnostic a été présenté lors du conseil communautaire du 19 février 2024. Il permet de déterminer les orientations et les modalités de mise en œuvre de la politique des services aux familles du territoire. Il consiste à établir un état des lieux des services existants en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, en identifiant les points forts et les points faibles. Il repère les éventuels écarts entre l'offre de services et les besoins ou attentes de la population.

Orientations 2024 :

Par délibération n°2024-15 du 19 février 2024, les élus ont souhaité signer une nouvelle convention territoriale globale avec la CAF de la Somme. Cette convention met en avant les axes de travail suivant :

- ✓ Petite enfance : renforcer l'action du Relais Petite Enfance
- ✓ Enfance : renforcer l'offre d'accueil
- ✓ Jeunesse : mettre en place une politique jeunesse à l'échelle du territoire
- ✓ Familles : renforcer l'accompagnement à la parentalité
- ✓ Coordination : mettre en cohérence les actions menées en direction des habitants

Des réunions de travail seront programmées dans le courant de l'année 2024 pour mettre en œuvre ces objectifs.

3.2.4. GENDARMERIE

- Construction, extension, gestion et location des bâtiments et logements affectés à la Gendarmerie.
- Travaux d'entretien et d'amélioration sur les bâtiments à la charge du propriétaire (administratifs, techniques et logements).
- Travaux sur la voirie interne et les terrains.

PERONNE : Ancienne Caserne : 18 logements
Nouvelle gendarmerie : Bureaux et 22 logements
Emprunt réalisé : 6 440K€
Echéance : 324 846 €/an (taux fixe 1.87%, durée 25 ans, échéance 2043)

ROISEL : Bureaux

Loyers 2023 :

Péronne : Nouvelle Gendarmerie, loyer de 2020 invariable pendant neuf ans : 350 606€/an
Péronne : Logements de l'Ancienne Caserne (18) : loyer 117 467€/an, révisé annuellement
Roisel : Bureaux gendarmerie : Renouvellement du bail au 16/07/2022 pour 9 ans, révisé triennalement : 16 510€/an (contre 19 364€ auparavant).

RAR 2023 : 20 900 € en dépenses (isolation combles perdus – gendarmerie de Péronne)

Prévisions 2024 :

Prévisions Travaux

GENDARMERIE PERONNE					
OBJET	HT	TTC	2024	2025	2026
TRAVAUX STRUCTURE					
Etanchéité jonctions de gouttière des pavillons	2 225,96 €	2 348,39 €	X		
Traitement anti-mousse toitures pavillons	1 500,00 €	1 582,50 €	X		
			3 930,89 €	- €	- €
GENDARMERIE ROISEL					
OBJET	HT	TTC	2024	2025	2026
TRAVAUX STRUCTURE					
Démoussage toiture	400,00 €	480,00 €	X		
Missions AMO, SPS, CT pour rénovation complète	30 000,00 €	36 000,00 €	X		
Rénovation complète (120 K€ TTC prise en charge Gendarmerie)	250 000,00 €	300 000,00 €		X	
		- €			
			36 480,00 €	300 000,00 €	- €

Orientations budgétaires

Continuité
 Compétence autonome

3.2.5. CULTURE

Aide au fonctionnement des écoles de danse (fonds de concours pour les écoles municipales, subventions pour les écoles associatives ou structure similaire).

Proposition : maintenir la subvention à l'école de danse pour un montant de 7 500€ (versée sur justificatif du rapport d'activités).

Aide au fonctionnement des écoles de musique (fonds de concours pour les écoles municipales, subventions pour les écoles associatives ou structure similaire).

- Subvention maximale à verser en 2024 (400€/élèves du territoire de la CCHS) :
 - Ecole municipale de Péronne : 68 000 € (65 600€ en 2023)
 - Ecole intercommunale d'Epehy : 30 000 € (30 000€ en 2023)
 - Ecole de la 4C : 12 000 € (0€ en 2023)
- Subvention pour le Stage de musique d'été (Ecole Intercommunale Epehy) : 15 000 €

Prévisions 2024-2025

Mettre en place la mutualisation des écoles de musique, et l'école de danse de Péronne (prévision septembre 2025).

Soutien à l'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication

Subvention du budget principal au budget annexe Tiers Lieu Numérique à prévoir en cours ou en fin d'année pour raison de trésorerie. Montant prévisionnel : 105 K€

3.2.6. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Prise en charge du personnel et de certains frais par le Budget principal mais remboursement par le budget annexe

3.2.7. EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET SCOLAIRES

Réflexion sur le Pôle Culturel en liaison avec le PETR

. *Décision 161/22 du 18/07/2022 portant sur le lancement d'une consultation pour la réalisation d'un pôle culturel sur le territoire de la CCHS – Etude de programmation.*

. *Délibération 2022-123 du 24/11/2022 portant sur la demande de subvention auprès de la DRAC.*

. *Décision 241/22 du 29/11/2022 portant sur la signature du marché 2022 021*

En accord avec la ville de Péronne et en collaboration avec le PETR Cœur des Hauts de France, la Communauté de Communes a décidé de lancer une étude globale partant d'un état des lieux de l'offre et des besoins à l'échelle du territoire et aboutissant à la programmation du futur équipement communautaire.

Prestataire retenu pour mener l'étude (marché 2022 021 notifié le 05/12/2022) :

Cotraitants : FILIGRANE Programmation (75) + Bénédicte DUMEIGE (93) + ARCA Etudes (91)

Coût de l'étude :

. Tranche ferme : 64 880 € HT (77 856 € TTC) – De l'état des lieux au programme architectural détaillé

. Tranche optionnelle 1 : 16 030 € HT (19 236 € TTC) – Assistance au MO/phase concours de M.Oeuvre.

. Tranche optionnelle 2 : 11 400 € HT (13 680 € TTC) – Assistance au MO/procédure négociée pour choix M.Oeuvre

Une seule de ces deux tranches sera affermée.

Subventions :

La DRAC a attribué un financement à hauteur de 51 036 € sur un montant de 53 336 € (coût étude + frais généraux) portant sur les phases « Etat des lieux » et « rédaction PCSES ».

Au 31/12/2023 :

- 60 168 € TTC réglés aux prestataires
- 51 036 € perçus / subvention de la DRAC.

PREVISIONS 2024 :

Au vu du montant annoncé des travaux et des dépenses de fonctionnement annuelles, les élus de la CCHS n'ont pas souhaité délibérer sur le projet et ont demandé d'en optimiser le coût et le plan de financement.

Dans ce cadre, un avenant avec le bureau d'études a été signé afin qu'il présente un scénario optimisé (décision 002/2024).

Le montant de l'avenant : 5 960 € HT (7 152 € TTC).

Ce qui porte la tranche ferme à 85 008 € TTC.

Les grandes lignes du scénario optimisé :

- Surface de plancher théorique totale (hors extérieurs) : 2 355 m² (contre 3 137 m² dans la version initiale)
 - Coût de l'investissement toutes dépenses confondues : 12 000 K€ HT (14 400 K€ TTC)
 - Coût de fonctionnement : 673 963 € / an (avec un effectif global de 10,5 ETP)
- Remarque : les charges transférées des 3 médiathèques + annexe de la Chapelette + musée sont chiffrées à 234 527 € / an.
- Terrain : une nouvelle réflexion est à l'étude pour étendre le projet sur l'ensemble de l'îlot

Calendrier envisagé :

- Elaboration du programme détaillé : juin 2024
- Concours de maîtrise d'œuvre : attribution début 2025
- AVP, PRO, DCE, appel d'offres travaux, attribution des marchés : fin 2025
- Travaux : 2026 – 2027

*Construction, entretien, gestion et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs
Aménagement, entretien, gestion et fonctionnement des équipements culturels et sportifs d'intérêt
communautaire suivants :*

- ✓ *Le gymnase Béranger situé rue des Tourelles à Péronne,*
- ✓ *Le gymnase des remparts situé rue Belzaize à Péronne,*
- ✓ *Le gymnase situé rue de Cambrai à Roisel,*
- ✓ *Le gymnase situé rue St Denis (nouveaux statuts)*
- ✓ *Le Centre Aquatique situé rue Saint Denis à Péronne (budget annexe).*

Nombre d'agents au 01/01/2024 : 1 responsable des Equipements sportifs

Gymnases : 6 gardiens

Centre Aquatique : 1 chef de bassin, 5 éducateurs des APS, 3 agents de caisse/ménage,
2 agents techniques

- Transport des élèves vers le centre aquatique O2 Somme et les gymnases de Péronne et Roisel.
. Marché 2021-009 signé le 22/06/2021 pour le transport, à compter du 01/09/2021 jusqu'au 31/08/2023, pour une durée d'un an renouvelable une fois.
Dépenses au titre des trajets 2023 : 56 377.25 € TTC
- . Marché 2023-007 signé le 04/05/2023 pour le transport, à compter du 04/09/2023 jusqu'au 03/09/2025, pour une durée d'un an renouvelable une fois. Montant maximum de la commande : 100 000 € HT (120 000 € TTC)
Dépenses au titre des déplacements 2023 : 22 189.42 € TTC.

Reste à réaliser gymnase de Roisel :

- . 11 700 € en dépenses (portes coupe-feu) ;
- . 12 836 € en recettes (Département)

PREVISIONS 2024 :

Autorisation de dépenses avant le vote du budget – Délib. 2024-18 pour 41 000 € pour la rénovation du mur d'escalade du gymnase St Denis.

GYMNASE SAINT-DENIS				
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2024
ACTIVITE DU SERVICE				
Achat aspirateur		700,00 €	840,00 €	X
Achat petit matériel scolaire		1 500,00 €	1 800,00 €	X
Logiciel de gestion BIG CAPTAIN	Administration générale	4 500,00 €	5 400,00 €	X
Achat de 3 VAT multicontrôleur	3 gardiens habilités	700,00 €	840,00 €	X
			- €	
SECURITE/REGLEMENTATION				
Remise à niveau mur intérieur d'escalade	Autorisation de dépense	35 000,00 €	42 000,00 €	X
Electricité complète local extérieur escalade	M.O	360,00 €	360,00 €	X
	Matériel	3 000,00 €	3 600,00 €	X
			- €	
TRAVAUX STRUCTURE				
Rénovation complète (En attente de l'audit énergétique)	Propriété ?	1 700 000,00 €	2 040 000,00 €	
Musculation: aérotherme à remplacer	DALKIA		- €	X
Bouclage ECS	DALKIA		- €	X
Aménagement espace buvette	M.O	360,00 €	360,00 €	X
	Matériel	1 000,00 €	1 200,00 €	X
Totem CCHS	M.O	300,00 €	300,00 €	X
	Matériel	750,00 €	900,00 €	X
			- €	
				57 600,00 €

Autorisation de dépenses avant le vote du budget – Délib. 2024-18 pour 112 000 € pour l'agrandissement du mur d'escalade au gymnase Béranger.

GYMNASE BERANGER				
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2024
ACTIVITE DU SERVICE				
Agrandissement mur d'escalade	Autorisation de dépense	100 000,00 €	120 000,00 €	X
Achat véhicule électrique avec attelage	Tous gymnases	38 000,00 €	45 600,00 €	X
Remorque	Tous gymnases	1 000,00 €	1 200,00 €	X
Installation borne de recharge		2 500,00 €	3 000,00 €	X
Remplacement aspirateur		700,00 €	840,00 €	X
Achat compresseur 50 litres		500,00 €	600,00 €	X
Achat 4 poteaux badminton		1 000,00 €	1 200,00 €	X
Achat rampes tondeuse		300,00 €	360,00 €	X
			- €	
SECURITE/REGLEMENTATION				
Grilles radiants		6 000,00 €	7 200,00 €	X
			- €	
TRAVAUX STRUCTURE				
Installation escalier d'accès toiture		7 500,00 €	9 000,00 €	X
Réparation toiture et traitement lichen	ATTILA	6 000,00 €	7 200,00 €	X
Totem CCHS	M.O	300,00 €	300,00 €	X
	Matériel	750,00 €	900,00 €	X
			- €	
				197 400,00 €

GYMNASE DES REMPARTS					
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2024	2025
ACTIVITE DU SERVICE					
Remplacement autolaveuse		9 000,00 €	10 800,00 €	X	
Achat petit matériel scolaire		1 500,00 €	1 800,00 €	X	
			- €		
TRAVAUX STRUCTURE					
Audit énergétique		3 500,00 €	4 200,00 €	X	
Aménagement extérieur (traçage parking, reprise des enrobés, plantation)		35 000,00 €	42 000,00 €	X	
Rénovation façade		10 000,00 €	12 000,00 €		X
Remise en état générale pour un vestiaire (plafond, murs, électricité, isolation, ...)		10 000,00 €	12 000,00 €	X	
Totem CCHS	M.O	300,00 €	300,00 €	X	
	Matériel	750,00 €	900,00 €	X	
			- €		
				72 000,00 €	12 000,00 €

GYMNASE ROISEL					
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2024	2025
ACTIVITE DU SERVICE					
Achat caisse à outils		400,00 €	480,00 €	X	
Achat petit matériel scolaire		1 500,00 €	1 800,00 €	X	
Achat porte garage local extérieur		1 500,00 €	1 800,00 €	X	
			- €		
SECURITE/REGLEMENTATION					
Installations de 2 rampes de sécurité		3 400,00 €	4 080,00 €	X	
TRAVAUX STRUCTURE					
Installation escalier d'accès toiture		7 500,00 €	9 000,00 €	X	
Remise en état générale pour un vestiaire (plafond, murs, électricité, isolation, ...)		10 000,00 €	12 000,00 €	X	
Ravalement pignon		4 000,00 €	4 800,00 €	X	
Changement aérotherme salle musculation		16 000,00 €	19 200,00 €		X
Panneau signalisation place PMR	M.O	300,00 €	300,00 €	X	
	Matériel	600,00 €	720,00 €	X	
Totem CCHS	M.O	300,00 €	300,00 €	X	
	Matériel	750,00 €	900,00 €	X	
			- €		
				36 180,00 €	19 200,00 €

GYMNASE COMBLES : réflexion en cours

3.2.8. CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Nouveaux statuts approuvés en juin 2021 : les communes ont la compétence intra-muros.

Application du pacte financier et fiscal à compter de l'exercice 2022, avec prestations de fauchage à compter de l'exercice 2021.

Rappel :

Maîtrise d'Œuvre : Bureau d'Etudes ECAA

. Marché initial : 2021-018 à compter du 03-01-2022

. Reconductible 3 fois (144 K€ TTC/an maximum).

Sur le marché initial : 41 K€ mandatés au titre des travaux neufs et 15 K€ au titre des travaux d'entretien soit un total de 56 K€ mandatés au 31/12/2023

Sur la reconduction 1 : 9 K€ mandatés au titre des travaux neufs et 18 K€ au titre des travaux d'entretien, soit un total de 27 K€ mandatés au 31/12/2023

Travaux neufs : Entreprise EIFFAGE

. Marché initial : 2021-012 à compter du 19/08/2021.

. Reconductible 2 fois (2 136 K€ TTC/an maximum). Reconduit une seule fois.

Dépenses mandatées / marché initial : 311 K€

Dépenses mandatées / reconduction 1 : 679 K€

En 2023, une consultation a été lancée pour le marché de travaux neufs.

Travaux neufs : Entreprise EIFFAGE

. **Marché initial : 2023-011 à compter du 19/08/2023.**

. **Reconductible 2 fois (2 136 K€ TTC/an maximum).**

Dépenses mandatées / marché initial : 0 K€

Travaux entretien : Entreprise EIFFAGE

Marché initial : 2019-008 à compter du 16/05/2019

. **Reconductible 3 fois (920 K€ TTC / an maximum). Fin du marché : 15/05/2023**

Dépenses mandatées / marché initial : 865 K€

Dépenses mandatées / Reconstitution 1 : 903 K€

Dépenses mandatées / Reconstitution 2 : 676 K€

Dépenses mandatées / Reconstitution 3 : 513 K€

En 2023, une consultation a été lancée pour le marché de travaux d'entretien.

Travaux entretien : Entreprise EIFFAGE

Marché initial : 2023-003 à compter du 16/05/2023

. **Reconductible 3 fois (540 K€ TTC / an maximum)**

Dépenses mandatées / marché initial : 495 K€

Déneigement en convention avec le Conseil Départemental

RAR 2023 / travaux neufs

Opération 458-04 – AVP 2023

DI : 458104 : 4 900 €

RI : 458204 : 4 900 €

Opération 458-20 – TN2020

DI : 458120 : 44 200 €

RI : 458220 : 162 314 €

Opération 458-21 – TN2021

DI : 458121 : 24 900 €

RI : 458221 : 103 772 €

Opération 458-22 : TN2022

DI : 458122 : 111 700 €

RI : 458222 : 201 546 €

Opération 458-23 : TN2023

DI : 458123 : 356 800 €

RI : 458223 : 356 800 €

RAR fonds de concours en dépenses :

VC TN2020 : Opération 125 au 2041412 : 34 900.00 €

VC TN2021 : Opération 126 au 2041412 : 56 962.76 €

VC TN 2022 : 55 400 €

Prestations fauchage :

Pour bénéficier d'une indemnité fauchage mentionnée dans le Pacte Financier, il est nécessaire que la commune délibère et signe ce PACTE. Au 31/12/2023, 53 communes ont retourné leur délibération

Dépenses 2023 : 25 650 € ont été versés au titre de 2023 et 4 260 € au titre de 2021-2022.

Servitudes pour accéder aux éoliennes

25 474 € ont été enregistrés en 2023 dans le cadre des conventions d'utilisation de voirie et de servitudes signées avec les sociétés d'éoliennes / voies communautaires.

Prévisions 2024 :

Autorisations de dépenses avant vote du budget, à compléter le cas échéant par de nouveaux crédits :

- Délibération 2024-06 :

<i>. AVP 2024 :</i>	<i>10 000 €</i>
<i>. TN 2021 (op. compte de tiers) :</i>	<i>12 600 €</i>
<i>. Fonds de concours – opération 126 :</i>	<i>3 000 €</i>

- Délibération à venir :

<i>. AVP pour entrée charretière sous MO CCHS</i>	<i>3 000 €</i>
---	----------------

Répartition prévisionnelle des marchés :

- Répartition prévisionnelle des travaux / marché d'entretien :
70 % pour des travaux CCHS et 30 % pour les communes
- Répartition prévisionnelle des travaux / marché Travaux neufs :
30% pour des travaux CCHS et 70 % pour les communes

Versement de la prestation fauchage aux communes : 27 825 € (si toutes les communes délibèrent).

Un nouveau pacte financier sera rédigé pour déterminer notamment l'enveloppe des fonds de concours qui arrive à échéance fin 2024.

3.2.9. AUTRES

Délivrance des certificats d'alignement

Charges incluses dans ADM

Accompagnement des communes dans le développement éolien

Pas de dépenses

Aménagement numérique du territoire, établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communication électronique et promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication

SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE (SDAN):
2019/2024

Pour mémoire, plan de financement prévisionnel adopté en conseil communautaire le 27/09/2018.

COUT TOTAL	160 M€
Emprunt Somme Numérique	88 M€
Coût net public	72M €
ETAT (FSN)	34 M€
FEDER	4 M€
REGION	6 M€
DEPARTEMENT SOMME	6 M€
EPCI	22 M€

Le conseil communautaire du 27/09/2018 (délibération 2018/81) a :

- adopté le programme Somme 100% THD et le règlement financier régissant la participation des EPCI à ce programme,
- opté pour la participation au remboursement des emprunts contractés par Somme Numérique selon la part du montant total revenant à la Communauté de Communes de la Haute Somme, telle qu'elle figure dans ledit règlement financier, dont le montant s'élève à 2 330 121,80€.

Les premières annuités ont été appelées comme suit :

- 110 914 € en 2021
- 111 684 € en 2022
- 121 384 € en 2023

Il est prévu un montant de 144 926 € à l'exercice 2024.

II.6. ELEMENTS DE SYNTHESE – TOUS BUDGETS

II.6.1. Résultats de clôture prévisionnels au 31/12/2023

Résultats de clôture cumulé								
	Rappel 2019	Rappel 2020	Rappel 2021	Rappel 2022	Données 2023			
	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	FCT	INVT	TOTAL	
SPANC	130 489 €	172 208 €	218 928 €	292 236 €	292 013 €	28 788 €	320 800 €	
Aérodrome	704 099 €	754 638 €	797 655 €	854 022 €	805 595 €	102 730 €	908 325 €	
Village Artisanal	- 122 867 €	- 146 865 €	- 172 059 €	- 141 587 €	- 19 224 €	- 135 603 €	- 154 827 €	
Centre Equestre	- 38 867 €	192 433 €	1 009 371 €	102 252 €	254 818 €	4 298 €	259 116 €	
TLN			104 256 €	161 269 €	144 264 €	10 041 €	154 305 €	
Centre Aquatique	507 201 €	44 188 €	15 708 €	- 1 442 888 €	284 878 €	- 284 878 €	- €	
Budget principal	6 774 651 €	6 747 598 €	9 188 570 €	11 961 874 €	15 510 188 €	- 293 283 €	15 216 906 €	
Flodor	- 121 473 €	- 553 125 €	- 359 837 €	- 764 017 €		- 1 079 893 €	- 1 079 893 €	
Total agrégé	7 833 233 €	7 211 075 €	10 802 591 €	11 023 162 €	17 272 531 €	- 1 647 799 €	15 624 733 €	
Avec les soldes de restes à réaliser suivants:								
	SOLDE RAR 2023				D	R		
SPANC	- 29 200,00 €				29 200 €		- €	
Aérodrome	- 12 600,00 €				12 600 €		- €	
Village Artisanal	- €				- €		- €	
Centre Equestre	- 171 600,00 €				171 600 €		- €	
Centre Aquatique	- €				- €		- €	
Budget principal	- 3 084 684,76 €				5 291 339 €		2 206 654 €	
TLN	- €				- €		- €	
Flodor	- €				- €		- €	
Total agrégé	- 3 298 085 €							
Besoin de financement agrégé 2023								
								- 1 647 799 €
								- 3 298 085 €
								- 4 945 883 €
								12 326 648 €

Tous budgets confondus, le résultat de clôture est positif, et est estimé à 15 624 733 €, non inclus le solde des restes à réaliser d'un montant de dépenses de 3 298 085 €.

II.6.2. Autofinancement de la collectivité DOB 2024

EXERCICE	2017	2018	2019	2020	Données 2021	Données 2022	Données 2023	
BPrincipal	Dépenses réelles Fct	7 646 165	7 889 978	10 449 172	12 501 499	14 862 218	14 062 426	14 546 414
	Recettes réelles Fct	9 430 993	10 332 108	10 950 613	15 781 216	17 616 851	18 588 235	19 137 108
	Epargne brute	1 784 828	2 442 130	501 441	3 279 717	2 754 633	4 525 809	4 590 694
Aérodrome	Dépenses réelles Fct	55 044	42 720	57 635	45 660	64 340	65 226	54 656
	Recettes réelles Fct	143 374	130 747	121 585	98 113	134 778	130 715	131 237
	Epargne brute	88 330	88 027	63 950	52 454	70 437	65 489	76 581
Spanc	Dépenses réelles Fct	88 692	107 331	90 065	93 807	96 156	110 899	116 960
	Recettes réelles Fct	123 283	124 110	115 235	134 583	142 875	186 645	145 163
	Epargne brute	34 591	16 779	25 170	40 776	46 719	75 746	28 203
CAquatique	Dépenses réelles Fct	154 025	903 213	2 094 337	1 439 796	765 920	1 054 673	999 115
	Recettes réelles Fct	1 010 502	1 536 867	2 405 058	1 668 035	1 090 082	1 655 349	1 062 779
	Epargne brute	856 477	633 654	310 721	228 239	324 162	600 676	63 664
CEquestre	Dépenses réelles Fct	0	3 104	16 631	540 267	42 008	993 017	28 641
	Recettes réelles Fct	2	9 065	549 177	2	1 134 124	132 073	247 307
	Epargne brute	2	5 961	532 546	-540 265	1 092 115	-860 944	218 667
Vartisanal	Dépenses réelles Fct	25 243	26 504	23 516	22 222	24 632	31 023	31 725
	Recettes réelles Fct	36 944	31 830	57 632	34 559	35 570	92 419	49 761
	Epargne brute	11 701	5 325	34 116	12 337	10 937	61 395	18 035
Flodor	Dépenses réelles Fct			600 068	684 470	396 047	404 179	580 750
	Recettes réelles Fct				252 817	589 334	0	264 874
	Epargne brute			-600 068	-431 652	193 286	-404 179	-315 876
TLN	Dépenses réelles Fct					138 821	215 335	206 509
	Recettes réelles Fct					445 031	188 103	212 897
	Epargne brute					306 210	-27 232	6 388
Epargne brute globale	2 775 929	3 191 876	867 877	2 641 606	4 798 500	4 036 759	4 686 356	
Remboursement capital Emprunt	904 948	670 208	846 320	959 186	956 127	959 186	1 101 748	
Epargne nette globale	1 870 981	2 521 668	21 557	1 682 420	3 842 373	3 077 573	3 584 608	

Pour rappel en 2020, passage en FPU

La situation financière est saine.

L'épargne brute (recettes – dépenses réelles de fonctionnement) sert au remboursement du capital de la dette et à l'autofinancement des investissements.

Cette présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes montre que les ressources propres de la collectivité permettent de couvrir l'annuité de la dette.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente l'épargne disponible pour investir. Rappel : La chute de l'épargne nette en 2019 résulte notamment de la provision versée au centre aquatique, et de l'échéance gendarmerie qui n'est pas encore couverte par les loyers, soit un montant de 1 539K€.

L'augmentation de l'épargne nette en 2021 s'explique en partie par les Dotations COVID (Aérodrome et Centre Equestre pour 1 084K€), celle en 2022 par les indemnités perçues pour le litige afférent au Centre Aquatique atténuée par une provision constituée de 880K€ au Centre Equestre, celle en 2023 par une reprise de provision de 660K€.

Cette analyse est également à moduler puisque les annuités de l'emprunt gendarmerie et du Centre Equestre sont couvertes par les loyers (351K€) à partir de l'exercice 2021.

Cette situation, au vu du résultat de clôture et de l'épargne nette de ces présentations agrégées, permet à la collectivité de rembourser sereinement la dette, d'autofinancer ses investissements récurrents, d'alimenter sa trésorerie (notamment pour le budget annexe Flodor – Zone de la Croisette, pour les dépenses à venir et connues à ce jour - 2M€ HT - avant la mise en vente des terrains), de faire face à de nouveaux emprunts pour ses projets structurants.

II.6.3. Plan pluriannuel d'investissement

Le plan pluriannuel d'investissement permet de planifier les investissements sur le moyen et long terme.

Il doit recouvrir l'ensemble des projets d'investissements et décliner les financements nécessaires à leur réalisation

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 080-200037059-20240325-CCHSDELI202428-DE

Objet	Observations	Total TTC	Total HT	REPARTITION EN HT										
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029				
Pôle Culturel	Travaux	14 400 000 €	12 000 000 €		X	100 000 €	X	2 600 000 €	X	6 500 000 €	X	2 800 000 €		
	Terrain DIA + démol	1 000 000 €	1 000 000 €			600 000 €	X	400 000 €						
	Recettes 45% s/travaux		5 400 000 €			45 000 €		1 170 000 €		2 925 000 €		1 260 000 €		
	Reste à charge	10 000 000 €	7 600 000 €	0 €		655 000 €		1 830 000 €		3 575 000 €		1 540 000 €	0 €	0 €
Maison du canal et de la nature	2024 : Etude progr. (étude faisabilité en cours en fonctionnement)	72 000 €	60 000 €		X	60 000 €								
	Travaux et Moe	5 053 200 €	4 211 000 €		X	40 000 €	X	800 000 €	X	2 500 000 €	X	871 000 €		
	Recettes 30%		1 281 300 €			12 171 €		243 420 €		760 686 €		265 023 €		
	Reste à charge	3 843 900 €	2 989 700 €	0 €		87 829 €		556 580 €		1 739 314 €		605 977 €	0 €	0 €
Aménagement ZAC Mont St Quentin : voies douces		2 355 600 €	1 963 000 €	X	10 550 €	X	1 300 000 €	X	652 450 €					
	Recettes	0 €	992 387 €					660 761 €		331 626 €				
	Reste à charge	1 363 213 €	970 613 €	10 550 €		639 239 €		320 824 €		0 €		0 €	0 €	0 €
Port Plaisance (Péronne)	Etude de faisabilité en cours (dép de fonct)										X		X	
	Recettes													
	Reste à charge	0 €	0 €	0 €		0 €		0 €		0 €		0 €	0 €	0 €
Ports Intérieurs	Prise en charge CCHS de 2025 à 2030	2 400 000 €	2 000 000 €				X	400 000 €	X	400 000 €	X	400 000 €	X	400 000 €
	Recettes													
	Reste à charge	2 400 000 €	2 000 000 €	0 €		0 €		400 000 €		400 000 €		400 000 €		400 000 €
Extension et amgt siège CCHS	AVP validé en CC (opération)	2 496 000 €	2 080 000 €	X	68 400 €	X	1 005 800 €	X	1 005 800 €					
	Recettes		621 276 €					310 638 €		310 638 €				
	Reste à charge	2 496 000 €	1 458 724 €	68 400 €		695 162 €		695 162 €		0 €		0 €	0 €	0 €
Déchetterie de Roisel	Construction	1 950 000 €	1 625 000 €		X	125 000 €	X	750 000 €	X	750 000 €				
	Recettes 30%		487 500 €					37 500 €		225 000 €				
	Reste à charge	1 462 500 €	1 137 500 €	0 €		87 500 €		525 000 €		525 000 €		0 €	0 €	0 €
Déchetterie Chapelette	Amgts provisoires avant complet	144 000 €	120 000 €		X	120 000 €								
	Amgt complet													
	Recettes		0 €											
Centre OM	Reste à charge	144 000 €	120 000 €	0 €		120 000 €		0 €		0 €		0 €	0 €	0 €
	Renforcement toiture	291 600 €	243 000 €		X	243 000 €								
	Divers amgts	133 200 €	111 000 €		X	111 000 €								
Rénovation gendarmerie Roisel	Panneaux photovoltaïques	96 000 €	80 000 €		X	80 000 €								
	Recettes DSIL+DETR/Toiture		194 333 €					194 333 €						
	Reste à charge	520 800 €	239 667 €	0 €		239 667 €		0 €		0 €		0 €	0 €	0 €
		336 000 €	280 000 €		X	30 000 €	X	250 000 €						
Gymnase Saint Denis	Recettes													
	Reste à charge	2 040 000 €	1 700 000 €	0 €		0 €		850 000 €	X	850 000 €				
			510 000 €					255 000 €		255 000 €				
Txv rénovation gymnase Remparts et gymnase Roisel	Reste à charge	1 530 000 €	1 190 000 €	0 €		0 €		595 000 €		595 000 €		0 €	0 €	0 €
		111 000 €	92 500 €		X	92 500 €								
	Recettes													
Murs escalade gymnases Béranger et St Denis	Reste à charge	111 000 €	92 500 €	0 €		92 500 €		0 €		0 €		0 €	0 €	0 €
		162 000 €	135 000 €		X	135 000 €								
	Recettes		40 500 €					40 500 €						
Gymnase de Combles	Reste à charge	121 500 €	94 500 €	0 €		94 500 €		0 €		0 €		0 €	0 €	0 €
		1 800 000 €	1 500 000 €	X				750 000 €	X	750 000 €				
	Recettes		450 000 €					225 000 €		225 000 €				
		1 350 000 €	1 050 000 €	0 €		0 €		525 000 €		525 000 €		0 €	0 €	0 €
Rapport d'Orientatio														
TOTAL DEPENSES		34 840 600 €	29 200 500 €	78 950 €		3 553 800 €		7 408 250 €		9 250 000 €		3 200 000 €		400 000 €
TOTAL RECETTES			9 977 296 €	0 €		1 300 903 €		2 760 683 €		4 390 686 €		1 525 023 €		0 €
TOTAL RESTE A CHARGE			19 223 204 €	78 950 €		2 252 897 €		4 647 567 €		4 859 314 €		1 674 977 €		400 000 €



GEMAPI	Arrachage Jussie	952 884 €	794 070 €		X	15 000 €	X	321 960 €	X	183 140 €	X	183 140 €	X	45 415 €	X	45 415 €
	Restauration axes d'écoulement et zones humides	2 955 600 €	2 463 000 €						X	1 231 500 €		1 231 500 €				
	Réfection/Auto ouvrages hydr.	404 400 €	337 000 €								X	112 333 €	X	112 333 €	X	112 333 €
	Fonds de concours et participations	165 000 €	165 000 €		X	125 000 €		10 000 €	X	10 000 €	X	10 000 €	X	10 000 €		
	Subventions Jussie		562 592 €			12 000 €		257 568 €		146 512 €		146 512 €				
	Subventions ouvrages hydr.		73 500 €									24 500 €		24 500 €		24 500 €
	Subventions Rest.Zones		999 000 €							499 500 €		499 500 €				
	Compensation CSNE		711 800 €							355 900 €		355 900 €				
Reste à charge	2 130 992 €	1 412 178 €			128 000 €		74 392 €		422 728 €		510 561 €		143 248 €		133 248 €	

Pour information, aux budgets annexes

Objet	Observations	Total TTC	Total HT	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Centre équestre										
Eclairage parking		29 400 €	27 100 €		X	27 100 €				
Cabine jury		21 600 €	18 000 €		X	18 000 €				
Stabilisation paddocks		112 800 €	100 200 €		X	100 200 €				
Création de stabulations		21 000 €	17 500 €		X	17 500 €				
Eclairage stabulations		5 800 €	4 800 €		X	4 800 €				
Panneaux photov/manège existant	dont étude : 8500 HT	238 200 €	198 500 €		X	8 500 €	X	190 000 €		
Tvx Implantation vestiaires Lyc. Agricole		11 280 €	9 400 €		X	9 400 €				
Divers équipements	Empierrement, syst incendie...	12 400 €	10 300 €		X	10 300 €				
Acquisition foncière		120 000 €	120 000 €				X	120 000 €		
Manège		456 000 €	380 000 €							
Carrière		240 000 €	200 000 €							
Total Centre équestre		1 268 480 €	1 085 800 €							
CENTRE AQUATIQUE										
Amgts extérieurs		180 000 €	150 000 €		X	150 000 €				
TOTAL DEPENSES		1 448 480 €	1 235 800 €	0 €	345 800 €	310 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Total Principal et annexes :

Soit : **21 871 182 €** arrondis à **21 900 000 €**

Flodor - fin opération D 3 100 000 €

R 3 200 000 €

Soit un excédent de 100 000 €

PROSPECTIVE FINANCIERE			
<i>CALCULS ETABLIS SUR RESTE A CHARGE DES INVESTISSEMENTS A VENIR</i>			
Programme d'investissement 2024 - 2029 (hors investissements courants)			
Budget principal et annexes :	21 900 000 €		
FLODOR :	0 €	Pas de recettes des ventes hors Ecofrost (baux à construction)	
	21 900 000 €		
EMPRUNTS PROJETES à compter de 2026 (début nouveaux emprunts) :			
<i>Conditions d'emprunt simulées :</i>			
Total emprunté :	10 000 000 €		
Durée :	20 ans		
Taux :	6%		
Annuité d'emprunt à venir :	872 000 €	Annuités + intérêts pris en compte = dépenses supplémentaires	
RESTE DES INVESTISSEMENTS FINANCES SUR LE RESULTAT CUMULE			
Résultat cumulé au 31/12/2023 tous budgets confondus :	15 600 000 €		
Déduction des résultats des budgets SPANC et Aérodrome :	-1 200 000 €		
Estimation du résultat 2024 & 2025 (1 M€/An)	2 000 000 €		
Estimation du résultat fin 2025	16 400 000 €		
Investissements à supporter ne faisant pas l'objet d'emprun	11 900 000 €		
Epargne disponible pour d'autres investissements fin 2025 :	4 500 000 €		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT SIMULEE : PROJECTION ANNEE 2026 et 2029			
	Année 2026	Année 2029	
Référence / Cumul de l'épargne brute de 2021 à 2023 :	11 521 616 €		(déduction faite fonds except. centre équestre / Covid + Centre aquatique)
Moyenne annuelle / épargne brute :	3 840 539 €		
Dépenses supplémentaires aux dépenses courantes :	-450 000 €		Dépenses fonctionnement pôle culturel
	-100 000 €		Dépenses fonctionnement maison canal & nature
	-70 000 €		Ecole de musique intercommunale
	-300 000 €		Déficit supplémentaire TLN
	-550 000 €		Perte COVED (revenus actuels = 700 K€ ; revenus futurs sur extension du CET = 150 K€)
	500 000 €		Fiscalité éolienne supplémentaire
Epargne brute avec prise en compte nouvelles dépenses :	2 870 539 €		
Déduction du Remboursement du capital :	-741 000 €	-280 000 €	Emprunts en cours
Déduction du Remboursement du capital et des intérêts :	-872 000 €	-872 000 €	Emprunts à venir
Epargne nette annuelle estimée :	1 257 539 €	1 718 539 €	
Précision / dette - projection 2029			
Encours de la dette :			
Capital restant dû / emprunts en cours :		4 762 943 €	
Capital restant dû / emprunts à venir :		9 134 552 €	
		13 897 495 €	
Epargne brute estimée :		2 870 539 €	
Soit une capacité de désendettement (Capital restant dû / épargne brute) :		4,84 années	
Annuité par habitant :			
Annuités sur emprunts en cours (capital + intérêts) :			364 242 €
Annuités sur emprunts à venir (capital + intérêts) :			872 000 €
			1 236 242 €
Soit une annuité par habitant (population = 27 103) :			45,61 €

III. LA DETTE

L'analyse de la dette est fortement impactée par l'emprunt réalisé en 2018 pour la construction de la gendarmerie d'un montant 6 440 000€. L'encours de la dette au 01/01/2019 représente quasiment le double de celui au 01/01/2018 et passe de 6 541 397€ à 12 311 187€.

Au 01/01/2020, l'encours de la dette est augmenté des emprunts de la ville de Péronne relatifs aux ZAE transférées pour un montant de 322 362€.

Au 01/01/2021, il est augmenté par l'emprunt du Centre Equestre pour 600 000€.

L'encours de la dette est de 8 474 378 € au 01/01/2024.

L'encours de la dette, de 227.64€/habitants au 01/01/2018, monte à 431.26€/hbt au 01/01/2019, et redescend à 312.67€/hbt au 01/01/2024.

Au 01/01/2024, la capacité de désendettement (le ratio encours de la dette sur épargne brute) est de 1.8 années (seuil de vigilance à 10 ans). Elle représente le nombre d'années que mettrait la CCHS à rembourser la dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet. Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'un EPCI en France se situait aux alentours de 5.5 années en 2021 (DGCL 2021), le seuil d'alerte est fixé à 12 ans. L'annuité par habitant passe de 32.24€ (2018) à 44.86€ (2020), et sera de 38.74 € à l'exercice 2024.

L'analyse de la dette présente un remboursement annuel à l'exercice 2024 de 1 050 004 €, soit une baisse de 306 557€, qui s'explique par :

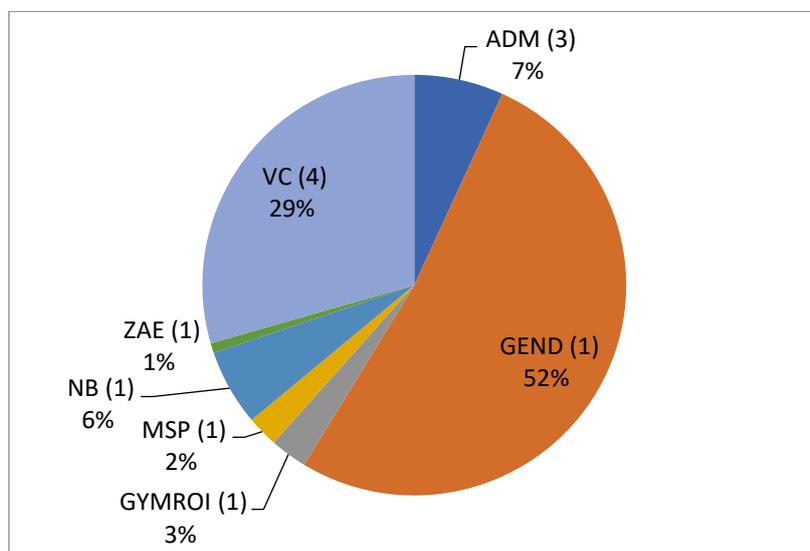
- quatre emprunts arrivés à échéance à l'exercice 2023, celui de la MARPA, deux (sur 3) des transferts de ZAE – Péronne, et celui de la BOM achetée en 2016,
- le remboursement anticipé de deux emprunts Voirie en 2023.

Sur les 16 emprunts en cours, 4 sont à taux variables.

			Capital restant dû	Échéance
		Index	au 01/01/2024	
Village artisanal		LEP	125 000 €	2027
Budget Pal	CCR 2008/1 - Rue République	Livret A	133 589 €	2042
	CCR 2002/3 - Rue Verte	Livret A	32 861 €	2033
	CCR 2005/1 - Voirie	Euribor	27 947 €	2025
		Total	319 397 €	

BUDGET PRINCIPAL : ANNUITES 2024 par COMPETENCES

(1) Nombre d'emprunts



CCHS - Endettement pluriannuel								
Etat au 01/01/2024		Tous budgets confondus						
	Capital restant dû au 1/01	Dette/hbt		Annuités	Annuités/hbt	Intérêts	Capital	Population totale INSEE 1/01
2014	9 692 748 €	335,18 €	Tous budgets	1 214 550 €	42,00 €	351 380 €	863 170 €	28 918
2018	6 541 397 €	227,64 €	Tous budgets	926 444 €	32,24 €	256 235 €	670 209 €	28 736
2019	12 311 187 €	431,26 €	Tous budgets	1 202 641 €	42,13 €	356 321 €	846 320 €	28 547
2023	9 576 125 €	351,13 €	Tous budgets	1 356 561 €	49,74 €	254 814 €	1 101 747 €	27 272
2024	8 474 378 €	312,67 €	Tous budgets	1 050 004 €	38,74 €	213 084 €	836 920 €	27 103
2025	7 637 458 €	281,79 €	Tous budgets	1 042 537 €	38,47 €	182 695 €	859 841 €	27 103
2026	6 777 616 €	250,07 €	Tous budgets	892 624 €	32,93 €	151 266 €	741 358 €	27 103
2027	6 036 259 €	222,72 €	Tous budgets	851 784 €	31,43 €	123 673 €	728 111 €	27 103
2028	5 308 148 €	195,85 €	Tous budgets	645 229 €	23,81 €	100 024 €	545 205 €	27 103
2029	4 762 943 €	175,73 €	Tous budgets	364 242 €	13,44 €	85 377 €	278 865 €	27 103
<i>de 2029 à 2042: annuités 364K€ à 360K€</i>								
2043	402 943 €	14,87 €	Tous budgets	351 029 €	12,95 €	6 484 €	344 545 €	27 103
2044	58 398 €	2,15 €	Tous budgets	26 182 €	0,97 €	341,05	25841,11	27 103
Échéance 2046								
Par budgets							Capital remboursé	par nature de taux
2024	125 000 €	échéance 2027	V Artisanal	42 488 €	4%	9 155 €	33 333 €	Variable
	1 673 977 €	échéance 2028	C Aquatique (2)	397 969 €	38%	69 427 €	328 542 €	Fixe
	539 017 €	échéance 2046	C Equestre	26 182 €	2%	3 714 €	22 468 €	Fixe
	6 136 383 €	échéance 2043	Bud. Principal (12)	583 365 €	56%	130 788 €	452 577 €	Fixe 97%
	8 474 378 €		Total	1 050 004 €	100%	213 084 €	836 920 €	

Cette analyse est à moduler puisque les annuités de l'emprunt gendarmerie et du Centre Equestre sont couvertes par les loyers, soit à partir de l'exercice 2021.

Prévisions pluri-annuelles - Avec emprunts GENDARMERIE et CEquestre								
			Annuités					
	GENDARMERIE	2019	328 192 €	Bail 9 ans	à compter du 30/06/2020			
		2020/2043	324 847 €		350 606€ annuel			
	Centre Equestre	2021	26 182 €	DSP 12 ans	à compter du 1/01/2020			
		2022/2045	26 182 €		30 000€ HT annuel			
		2046	6 546 €					
	Annuités Tous budgets confondus	Annuités/hbt	Population INSEE 1/01	Annuités GEND couvertes par les loyers	Annuités CEq couvertes par les loyers	Annuités à couvrir	Annuités/hbt	
2017	1 193 131 €	41,28 €	28 905	0		1 193 131 €	41,28 €	
2018	926 444 €	32,24 €	28 736	0		926 444 €	32,24 €	
2019	1 202 641 €	42,13 €	28 547	- €		1 202 641 €	42,13 €	
2020	1 254 533 €	44,86 €	27 963	175 303 €		1 079 230 €	38,59 €	
2021	1 245 588 €	44,81 €	27 799	324 847 €	19 835 €	900 906 €	32,41 €	
2022	1 239 091 €	44,90 €	27 595	324 847 €	26 182 €	888 062 €	32,18 €	
2023	1 356 561 €	49,74 €	27 272	324 847 €	26 182 €	1 005 532 €	36,87 €	
2024	1 050 004 €	38,74 €	27 103	324 847 €	26 182 €	698 975 €	25,79 €	
2025	1 042 537 €	38,47 €	27 103	324 847 €	26 182 €	691 508 €	25,51 €	
2026	892 624 €	32,93 €	27 103	324 847 €	26 182 €	541 595 €	19,98 €	
2027	851 784 €	31,43 €	27 103	324 847 €	26 182 €	500 755 €	18,48 €	
2028	645 229 €	23,81 €	27 103	324 847 €	26 182 €	294 200 €	10,85 €	
2029	364 242 €	13,44 €	27 103	324 847 €	26 182 €	13 213 €	0,49 €	

En 2024, l'annuité de la dette représente 38.74€/hbt, ramenée à 25.79€/hbt en tenant compte des remboursements des loyers. Cette situation permet à la collectivité de faire face à de nouveaux emprunts pour ses projets structurants.

IV. LA FISCALITE

IV.1. Impôts et taxes, dotations et participations

			CA 2021	CA 2022	Prévisions 2023	Données 2023	Variation 2022/2023	Prévisions 2024		
RECETTES										
M14	M57									
Centimes					Etat 1259					
7382	7351	Fraction de TVA TH	1 722 046 €	1 890 809 €	1 985 372 €	1 940 573 €	49 764 €	2,63%	2 028 192 €	
73111		4 taxes (tx votés)	3 651 787 €	3 771 240 €	THs	113 581 €	4 081 717 €	310 477 €	8,23%	105 974 €
	TTBâti				1 016 429 €	1 050 969 €				
	TFNBâti				363 384 €	377 567 €				
	CFE				2 529 747 €	2 683 287 €				
73111		TAFNB								26 237 €
73112		CVAE	1 884 281 €	2 238 440 €						
7388	7352	Fraction TVA CVAE			2 193 585 €	2 144 771 €	- 93 669 €	-4,19%	2 216 776 €	
73113		Surface commerciale	375 158 €	381 688 €	373 828 €	426 408 €	44 720 €	11,72%	408 604 €	
73114		IFER autres	210 294 €	241 371 €	251 755 €	269 259 €	27 888 €	11,55%	275 999 €	
		IFER éolien	1 074 407 €	1 175 599 €	1 226 150 €	1 246 318 €	70 719 €	6,02%	1 277 476 €	
7318		Autres impôts locaux	232 480 €	38 797 €		67 315 €	28 518 €			
		Régularisation par rôles supplémentaires	142 030 €	6 381 €		96 408 €	90 027 €			
73211		AT Compensation - Régularisations	381 021 €	35 172 €	- €					
7346	73136	GEMAPI		220 189 €	220 000 €	220 002 €	187 €		220 000 €	
		Sous-total	9 673 504 €	9 999 686 €	10 273 831 €	10 492 771 €	493 085 €	4,93%	10 671 081 €	
FPIC										
73223	732221	FPIC	780 419 €	770 673 €	760 000 €	720 152 €	- 50 521 €	-6,55%	672 982 €	
All. Compensatrices Etat 1259					Etat 1259					
74832	74836	FD TP	32 343 €	21 562 €		10 781 €	- 10 781 €			
74833	74832	CET (CVAE + CFE)	832 234 €	62 252 €	59 863 €	59 872 €	- 2 380 €		66 467 €	
74834	74833	TF	120 881 €	668 €	685 €	685 €	17 €		691 €	
748388		Autres (50% locaux ind.)		988 582 €	1 087 893 €	1 088 765 €	100 183 €		1 139 282 €	
		Sous-total	985 458 €	1 073 064 €	1 148 441 €	1 160 103 €	87 039 €	8,11%	1 206 440 €	
DGF										
74124	74124	Intercom	188 384 €	205 692 €	223 660 €	223 660 €	17 968 €		Non notifiée	
74126	74126	Compensation	818 738 €	800 778 €	796 129 €	796 129 €	- 4 649 €		Non notifiée	
		Sous-total	1 007 122 €	1 006 470 €	1 019 789 €	1 019 789 €	13 319 €	1,32%	- €	
DEPENSES										
Autres Atténuation de produits										
7391178	7391118	Autres restitutions (CVAE)	29 682,97 €		Estimation	Données 2023	Variation 2022/2023	Prévisions 2024		
739118	739118	ACNE EOLIEN	523 162 €	465 356 €	500 000 €	557 000 €		580 000 €		
73916	739115	CRFP	54 584 €	54 584 €	54 584 €	54 584 €		54 584 €		
739211		Attributions de compensation	5 077 435 €	4 802 624 €	4 767 425 €	4 767 452 €		4 767 452 €	Fixe	
739221		FNIGIR	480 287 €	480 287 €	480 287 €	480 287 €		480 287 €		
739223	7392221	FPIC		57 973 €	60 000 €	71 320 €		87 724 €	Estimation	
		Total	6 165 151 €	5 860 824 €	5 862 296 €	5 930 643 €	68 347 €	- €	5 970 047 €	

CRFP: Contribution au Redressement Finances Publiques

Depuis le 01/01/2020, la Communauté de Communes est en fiscalité professionnelle unique, avec les taux suivants (inchangés depuis 2017) :

Taxe foncière (bâti)	3.71%
Taxe foncière non bâtie	9.27%
CFE Unique	22.22% avec lissage sur 9 ans

Le taux de taxe d'habitation est de nouveau à voter par les communes et les EPCI. Le taux de référence est celui voté en 2019, soit 6.94% (qui avait été figé de 2020 à 2022). La TH ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Rappel des prestations d'Ecofinances :

1. Dès l'exercice 2021, la délibération 2020-131 du 28/09/2020 qui a fixé les nouvelles bases servant à l'établissement de la **cotisation de CFE minimum** dans les six tranches d'imposition a induit un produit supplémentaire estimé à 220 K€.
2. **CVAE** : produit supplémentaire estimé à 71€ sur les deux exercices 2020/2021
3. **Taxes foncières** : trois bâtiments ont été déduits des bases imposables : les bâtiments du Service Technique, rue Jean Perrin et en face du TLN, soit un montant de - 4 815€ en 2021, et -4 973€ en 2022

Orientations budgétaires

La suppression de la CVAE (art.55) est étalée sur 4 ans pour les entreprises: 2023-2026. Dès 2023, la CVAE ne constitue plus une ressource fiscale pour les EPCI, qui perçoivent une compensation assurée par une nouvelle fraction de TVA (compte 7352). La compensation sera notifiée au cours du 1^{er} semestre.

Pour la fiscalité éolienne, les ACNE (Allocations Compensatrices pour Nuisances Environnementales) sont indépendantes des attributions de compensation liées à la FPU

L'article 178 de la loi des finances modifie la répartition de l'IFER au 01/01/2019.

Pour les éoliennes installées avant le 01/01/2019, les EPCI à FPU et FEU continuent à bénéficier de 70% de l'IFER éolien.

Pour les éoliennes installées à compter du 01/01/2019, la commune bénéficie de 20% et l'EPCI à FEU 50%. Pour conserver une répartition identique à la précédente, un nouveau taux de répartition est appliqué par délibération.

Pour les éoliennes implantées avant 01/01/2019 – CFE / IFER

- Reversement 35% à la commune d'implantation,
- Reversement 15% à répartir par mât impactant les communes d'influence.

Pour les éoliennes implantées après le 01/01/2019 – IFER

- Reversement 9% à la commune d'implantation
- Reversement 21% à répartir par mât impactant les communes d'influence.

ACNE 2023 : 12 parcs retenus : Parc du Haut Plateau (6)

Parc de Nurlu (4) / Parc Eole de la Haute Somme (12)

Parc Montagne Gaillard (8) / Parc Epi Vent (6 + 1 & 2PDL prévus)

Parc MSE la Couturelle (10) / Parc La Boule Bleue (6),

Parc des Hauts de Combles (6) / Parc de Douiche – 1 Fins (8)

Parc de Douiche – 2 (12) / Parc du Maissel (10) / Parc Les Vents du Bapalmois (3)

En 2023, la fiscalité (CFE 332 285€ + IFER 1 246 150€) liée à l'éolien est estimée à 1 578 K€, et des régularisations pour 67K€, avec un reversement aux communes de 557 K€.

Estimation si fiscalité identique : CFE 332K€, 1 330K€ (CCHS environ 1 120K€)

La Dotation de compensation 2024 est estimée à **inconnue à ce jour** (796 129€ en 2023, 800 778€ en 2022, 818 738€ en 2021).

La Dotation d'intercommunalité 2024 est estimée à **inconnue à ce jour** (223 660€ en 2023, 205 692€ en 2022, 188 384€ en 2021).

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal (FPIC)

Non connu à l'édition du ROB - Proposition de reversement intégral à la CCHS

Les attributions de compensation A compter de 2022, les attributions de compensation sont devenues définitives et s'élèvent à 4 767 452€. Ce montant a vocation à être pérenne et à évoluer uniquement lors

de transfert de compétences ou en cas de révision dans les conditions prévues par la loi. Par ailleurs la loi interdit toute indexation de ce montant.

La révision forfaitaire des valeurs locatives s'élèvera comme chaque année au niveau du glissement annuel de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) mesuré à 3.9% de novembre 2022 à novembre 2023 (7.1% en 2023, 3.4% en 2022, 0.2% en 2021), à cause de l'inflation.

Nouveauté 2024 : Taxe d'aménagement

L'article L 331-2 du Code de l'urbanisme prévoit que lorsque la taxe d'aménagement est perçue par une commune, alors « ... **tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversé à l'établissement public de coopération intercommunale** ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, **dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale** ou du groupement de collectivités ».

La mise en œuvre de ce reversement est de nature conventionnelle.

La Taxe d'Aménagement (TA) concernée par les reversements est la TA prélevée :

- Sur les nouvelles installations, évolutions et extensions d'entreprises dans les parcs d'activités existants pour lesquels la CCHS est maître d'ouvrage depuis la création de la zone.
- Sur les nouvelles installations, évolutions et extensions d'entreprises dans les extensions des parcs existants et dans les créations de nouveaux parcs, sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Par application des principes précités, les zones d'activités concernées à la date de la signature de la convention pour les communes membres de la CCHS sont :

	ZA existantes
Cléry sur Somme	<i>IAUE (selon le PLU en vigueur)</i>
Roisel	<i>Zone du nouveau monde</i>
Péronne	<i>La Chapelette</i>
	<i>Mont Saint Quentin</i>

Par délibération 2022-107 du 29/09/2022, la CCHS avait autorisé le Président à signer les conventions de reversement avec les communes concernées.

Par délibération 2022-106 du 29/09/2022, la CCHS avait autorisé le Président à signer les conventions de non-reversement avec les communes concernées par la perception de taxe mais hors ZAE.

A l'exercice 2014, les communes concernées doivent communiquer à la CCHS le montant de la taxe qu'elles ont perçue en 2023 et qu'elles sont amenées à reverser à la CCHS.

→ **BP 2024 sera proposé avec maintien des taux, et reversement du FPIC à l'exercice 2024**

IV.2. La TEOM

Depuis 2019, l'assiette des dépenses pouvant être prise en charge par la TEOM est élargie aux dépenses réelles de fonctionnement, plus les dotations aux amortissements ou les dépenses réelles d'investissement.

En application de la délibération 2020-129 : Institution d'un zonage de la TEOM avec taux différenciés à compter de l'exercice 2021, soit :

- Péronne : un passage toutes les semaines pour les ordures ménagères et le tri
- Doingt Flamicourt : un passage toutes les semaines pour les ordures ménagères et un passage tous les 15 jours pour le tri sélectif
- 58 autres communes : un passage tous les 15 jours pour les ordures ménagères et le tri sélectif (les hameaux font partie intégrante des communes).

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE (OM/TRI/DECH)

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Données 2023	Prévisions 2024
Total des dépenses réelles	2 537 873	3 231 876	3 614 503	3 397 011	3 700 000
Total des recettes propres (hors TEOM)	200 165	184 497	407 964	383 466	380 000
Total TEOM	2 417 155	2 642 568	2 737 996	2 909 312	2 993 131
Résultat Recettes/dépenses réelles	79 448	-404 811	- 468 543	- 104 233	-326 869
Dotations amortissements-Subventions	103 369	169 898	156 928	184 595	348 000
Dotations amort-Subventions (Régularisation)	206 031	87 627			
Solde de la section de fonctionnement	- 229 952	- 662 336	- 625 472	-288 828	-674 869

Evolution 2022/2023 des dépenses réelles :

- Charges à caractère général : + 100K€
(Carburants +15K€, +14K€ vêtement travail +19K€ entretien matériel roulant, +32K€ en matériel et fourniture, Stabilité pour les fluides)
- Charges de personnel : + 66K€ (+ 88 K€ 2021/2022, + 68K€ 2020/2021)
- Charges de gestion courante : - 387 K€ (Contribution SMITOM)
(Rappel 2020/2021 : Contribution SMITOM : +547K€, dont régularisation 2020 191K€ ; 2021/2022 : + 287K€)

Evolution 2022/2023 des recettes propres hors TEOM :

TRI - 78 K€ (T3 T4 2022 – T1 et T2 2023)

Pour rappel : TRI Revente matières (même bases trimestrielles)

2020 : 116K€ 2021 : 122K€ 2022 : 323K€ 2023 : 245K€

DECH : Professionnel : 27 520€ en 2023 contre 13 651€ en 2023

Revente matières : 55 592€ en 2023 (T3 T4 2022 – T1 T2 2023)

SECTION INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement mandatées à l'exercice 2023 sont de :

Remboursement de capital	45 967 € TTC	
Investissement réalisé 2023 OM	312 668 € TTC	(acquisition BOM, conteneurs, ...)
Investissement réalisé 2023 TRI	55 068 € TTC	(acquisition voiture, conteneurs)
Investissement réalisé 2022 DECH	72 104 € TTC	(acquisition chariot télescopique, étude DECHROI, menuiseries DECHMSQ)

Orientations pour BP 2024

7331 TEOM	Bases	Taux	CA
2013	20 025 328	7,92%	1 586 006 €
2014	20 437 736	8,27%	1 690 199 €
2015	20 604 683	8,80%	1 816 427 €
2016	20 937 298	9,80%	2 051 865 €
2017	21 113 269	10,80%	2 280 233 €
2018	21 385 463	10,80%	2 309 630 €
2019	21 955 260	10,80%	2 371 777 €
2020	22 381 100	10,80%	2 417 155 €
2021		(*)	2 642 568 €
2022		(*)	2 737 996 €
Données 2023		(*)	2 909 312 €
Prévision 2024 – Etat 1259 TEOM		(*)	2 993 131€

(*) Maintien du taux de 10,8 % pour les 58 communes (bases 2023 : 12 952 645) et augmentation des taux pour Doingt-Flamicourt 12.35% (bases : 1 420 264) et Péronne 12.74% (bases : 10 478 564)

Prévisions 2024

Dépenses

- Contribution pour le SMITOM évaluée à :

Contribution 2020	1 367 K€
Contribution 2021	1 913 925€, dont régularisation 2020 de 191K€,
Contribution 2022	2 201 289€
Contribution 2023	1 814 507€

L'estimation des dépenses « Bas de quai de déchetteries est passé de 620 K€ en 2021 à 1 010 K€ en 2022, puis baisse prévisionnelle à 740K€ à l'exercice 2023.

Contribution 2024 1 620 844€

- Evolution des ETP :
 2021 : 20.98 (828K€) / 2022 : 22.07 (916K€) / 2023 : 23.77 (983K€)
 BP 2024 : 26.54 (1 106K€)

Mise en place de la filière Biodéchets
 Fonctionnement : 24K€
 Investissement : 89K€

Recettes

- Augmentation des bases fiscales évaluées à 3.9%

→ BP 2024 sera proposé avec maintien des taux

V. LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES

Dépenses de personnel (012) :

Description	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BP	2 450 000 €	2 530 000 €	2 616 200 €	2 774 770 €	3 015 100 €	3 401 620
CA	2 320 129 €	2 293 403 €	2 415 662 €	2 743 354 €	2 980 418 € (prévisionnel)	

Répartition du brut annuel (hors charges patronales, médecine, assurances...)

	2020	2021	2022	2023
Traitement brut indiciaire	1 227 470 €	1 298 411 €	1 450 289 €	1 581 142 €
Supplément familial de traitement	26 827 €	30 310 €	26 466 €	25 395 €
Bonification indiciaire	3 996 €	3 838 €	3 433 €	4 107 €
Primes	19 066 €	209 931 €	250 087 €	275 427 €
Ind. Garantie indiv. du pouvoir d'achat	602 €	1 195 €	2 929 €	4 806 €
Ind. Compensatrice de la hausse de la CSG	15 608 €	15 734 €	15 740 €	17 549 €
Heures complémentaires	77 €	0 €	22 €	23 €
Heures complémentaires exo	3 198 €	1 218 €	1 239 €	412 €
Heures supplémentaires	0 €	0 €	63 €	220 €
Heures supplémentaires exo	3 060 €	5 700 €	4 078 €	3 338 €
Ind. Horaire de travail de dimanches et jours fériés	615 €	429 €	707 €	708 €
Ind. Horaire de travail de nuit	0 €	0 €	17 €	22 €
Indemnité de congés payés	11 074 €	12 733 €	18 515 €	16 027 €
Primes de précarité	0 €	7 042 €	15 297 €	11 105 €
Prestations d'action sociale	183 €	1 345 €	2 280 €	3 955 €
Participation à la protection sociale	2 445 €	2 415 €	2 310 €	2 075 €
Astreinte hors filière technique	3 934 €	3 934 €	4 153 €	7 973 €
Ind. d'astreinte de décision filière technique	242 €	242 €	242 €	242 €
Ind d'astreinte d'exploitation filière technique	5 703 €	7 920 €	9 072 €	8 979 €
Titres restaurant	21 408 €	19 714 €	22 288 €	23 816 €
Jour de carence/rémunération	-2 264 €	-1 566 €	-2 405 €	-2 074 €
Jour de carence/primes	-324 €	-209 €	-287 €	-279 €
Transfert prime-points	-8 272 €	-8 560 €	-8 766 €	-9 222 €
TOTAL	1 334 649 €	1 611 776 €	1 817 769 €	1 975 746 €

Effectifs

Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2019 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD et contrats aidés	TOTAL
Administration	5.91	1	1.16	0.25	8.32
Equipements sportifs	13.47		2.72	3.32	19.51
Environnement	18.17			5.46	23.63
Technique	4.77			1.94	6.71
SPANC	1.74				1.74
Picardie en Ligne	0.60				0.60
TOTAL	44.66	1	3.88	10.97	60.51

Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2020 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD remplt	CCD Accrt d'activité	Contrats aidés	TOTAL
Administration	5.94	1.37	0.63	0	0.05	0	7.99
Equipements sportifs	14.85	0	2.48	1.89	0.21	0	19.43
Environnement	17.42	0	0.09	2.84	0	0	20.35
Technique	5.24	0	1	0.06	0.42	0.69	7.41
SPANC	1.74	0	0	0	0	0	1.74
Picardie en Ligne	0.60	0	0	0	0	0	0.60
TOTAL	45.79	1.37	4.2	4.79	0.68	0.69	57.52

Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2021 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD remplt	CDD Accrt d'activité, contrat de projet	TOTAL
Administration	6.57	2	0.10		0.33	9
Equipements sportifs	14.41		2.17	1.2		17.78
Environnement	16.76		1	3.22		20.98
Technique	5.08		0.87	0.44	0.33	6.72
SPANC	2					2
Tiers lieu numérique	1.10				0.56	1.66
TOTAL	45.92	2	4.14	4.86	1.22	58.14

- Embauche d'une responsable adjointe aux finances à temps complet à compter du 18 janvier 2021,
- Embauche d'un agent technique à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2021 pour la déchèterie à Sailly-Saillisel,
- Embauche d'un agent technique à temps complet à compter du 1^{er} mars 2021 en remplacement d'un agent parti à la retraite,
- Embauche d'une adjointe d'animation principale 1^{ère} classe par mutation à compter du 1^{er} juillet 2021 pour le Tiers Lieu Numérique,
- Embauche d'une conseillère numérique en contrat de projet de 2 ans à compter du 7 juin 2021 pour le Tiers Lieu Numérique,
- Embauche d'un agent technique à temps plein à compter du 18 septembre 2021 suite au transfert du gymnase municipal de Péronne,
- Renouvellement de 3 contrats d'éducateurs des activités physiques et sportives à temps complet prévus en 2021,
- Démission du directeur technique et environnement effective au 21 juin 2021,
- Embauche d'un nouveau directeur technique et environnement à compter du 1^{er} juillet 2021,
- Disponibilité pour convenances personnelles d'un adjoint technique à compter du 1^{er} août 2021,
- Embauche d'un adjoint technique à compter du 1^{er} octobre 2021,
- Mutation de la chargée d'accueil au PETR à compter du 1^{er} décembre 2021,
- Démission de la chargée de communication à mi-temps effective au 3 septembre 2021,
- Démission d'un adjoint technique stagiaire à compter du 1^{er} août 2021,
- Mutation d'un éducateur des activités physiques et sportives à compter du 1^{er} décembre 2021.

Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2022 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD remplt	CDD Accrt d'activité, contrat de projet, PEC	TOTAL
Administration	6.72	2	0.48			9.20
Equipements sportifs (mns, agents d'entretien et techniques et gardiens de gymnases)	14.64		2.11	1.91		18.66
Environnement (agents de collecte des déchets, gardiens de déchèteries, ambassadeur de tri)	17.67		0.95	2.78	0.67	22.07
Technique	5.09		0.80	1.25	0.60	7.74
SPANC	2					2
Tiers lieu numérique	1.6			0.09	1.56	3.25
TOTAL	47.72	2	4.34	6.03	2.83	62.92

- Embauche d'un chargé d'accueil par mutation prévue au 1^{er} février 2022,
- Embauche d'un chargé de communication à temps complet,
- Embauche d'un adjoint technique à temps complet pour le remplacement de l'agent ayant démissionné aux services techniques,
- Embauche d'un 2^{ème} conseiller numérique à temps complet pour le Tiers Lieu Numérique à compter du 11 avril 2022,
- Embauche d'un gardien de déchèteries supplémentaire et ambassadeur de tri à temps complet à compter du 5 septembre 2022,
- Embauche d'un ambassadeur de tri à temps complet pour une durée de 1 an à compter du 5 septembre 2022 (contrat de projet),
- Embauche d'un agent (contrat Parcours Emploi Compétences) :
 - 1 agent à 30 h uniquement pendant les heures d'ouverture de la déchèterie de Mont Saint Quentin à Péronne et remplacement des gardiens en repos à compter du 1^{er} juillet 2022 mais l'agent a démissionné au 1^{er} décembre 2022.

Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) pour l'année 2023 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD remplt	CDD Accrt d'activité, contrat de projet, PEC	TOTAL
Administration	6.75	2	1			9.75
Service d'aides à domicile	1					1
Equipements sportifs (mns, agents d'entretien et techniques et gardiens de gymnases)	14.21		3.30	1.80		19.31
Environnement (agents de collecte des déchets, gardiens de déchèteries, ambassadeur de tri)	19.44		0.20	2.35	1.78	23.77
Technique	5.64		0.80	0.45	1.06	7.95
SPANC	2					2
Tiers lieu numérique	2.16			0.49	1.06	3.71
TOTAL	51.20	2	5.30	5.09	3.90	67.49

- Embauche d'un adjoint administratif principal 2^{ème} classe suite à la dissolution du syndicat d'aides à domicile de Combles au 1^{er} janvier 2023 mis à disposition de l'Association Saint Jean de Péronne,
- Création d'un poste d'assistant de conservation contractuel à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023 : embauche effective au 1^{er} janvier 2024
- Renouvellement du contrat de la chargée de communication à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2023,
- Création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps complet ayant les fonctions d'ambassadeur de tri à compter du 1^{er} juin 2023 (à la place du contrat de projet),
- Création d'un poste non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps complet ayant les fonctions de gardien de déchèterie à compter du 1^{er} avril 2023 (doublon avec l'agent de la déchèterie de Mont Saint Quentin),
- Création de postes non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps complet auprès du service technique selon les besoins,
- Embauche d'un éducateur des activités physiques et sportives à temps complet à compter du 4 septembre 2023,

- Création d'un poste permanent à temps complet en tant que conseillère numérique à compter du 7 juin 2023 (à la place du contrat de projet)
- Embauche d'un agent sous contrat d'accompagnement dans l'emploi Parcours Emploi Compétences à 30/35^{ème} depuis le 5 juin 2023 pour une durée d'un an (doublon avec l'agent de la déchèterie de la Chapelette à Péronne)

Effectif prévisionnel en équivalent temps plein (ETP) pour l'année 2024 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD remplt	CDD Accrt d'activité, contrat de projet, PEC	TOTAL
Administration	6.96	2	1.33		1	11.29
Service d'aide à domicile	1					1
Equipements sportifs (MNS, agents d'entretien, techniques et gardiens de gymnases)	14		4	3		21
Environnement (agents de collecte des déchets, gardiens de déchèteries, ambassadeur de tri)	20.75		0.20	3.67	1.92	26.54
Technique	6		0.8	1	1	8.80
SPANC	2					2
Tiers lieu numérique	2.16			0.25	1.75	4.16
TOTAL	52.87	2	6.33	8.67	4.92	74.79

Administration :

- Prise de poste de l'assistante de conservation au 1^{er} janvier 2024,
- Création d'un poste de rédacteur à temps complet au 1^{er} septembre 2024 pour le service Finances,

Environnement :

- Création d'un poste ambassadeur de tri/biodéchets : contrat de projet de 1 an à compter du 1^{er} avril 2024 à temps complet renouvelable,
- Création d'un poste permanent à temps complet de gardien de déchèterie (déchèterie de Mont Saint Quentin à Péronne) à compter du 1^{er} avril 2024

- Création d'un poste non permanent à temps complet de gardien de déchèteries (déchèteries La Chapelette) pour une durée d'un an,
- Prévision d'un agent en remplacement sur 8 mois pour remplacer les agents en repos sur les 4 déchèteries et les congés des agents,
- Prévision de 3 agents de remplacement pour pallier aux congés payés et éventuels arrêts maladie

Tiers-Lieu Numérique :

- Création d'un poste permanent à temps complet d'un animateur numérique à compter du 1^{er} avril 2024,
- Contractualisation ou prolongation de contrats de projet en tant que conseiller numérique.

Equipements sportifs :

- Prévision d'agents de remplacement : 6 mois sur Péronne et 6 mois sur Roisel pour le remplacement des agents en arrêt maladie ou accident de travail
- Prévision d'un opérateur des APS en remplacement des 6 MNS en congés, formations et éventuels arrêts maladie

Technique :

- Remplacement d'un agent placé en accident du travail
- Prévisions de 2 agents en accroissement d'activité d'avril à septembre

Evolution du personnel depuis 2013 en équivalent temps plein (ETP) :

Année	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD et autres contrats	TOTAL
2013	37.19	2.00	2.60	9.39	51.18
2014	40.35	2.00	2.88	6.25	51.48
2015	41.14	1.00	2.88	7.08	52.10
2016	41.01	1.00	2.88	6.22	51.11
2017	42.52	1.00	2.06	6.77	52.35
2018	44.97	1.00	3.89	10.25	60.11
2019	44.66	1.00	3.88	10.97	60.51
2020	45.79	1.37	4.20	6.16	57.52
2021	45.92	2.00	4.70	5.52	58.14
2022	47.72	2.00	4.34	8.86	62.92
2023	50.63	2.00	5.30	9.56	67.49

Evolution des taux de cotisations patronales en % depuis 2019 :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CNRACL (fonctionnaires)	30.65	30.65	30.65	30.65	30.65	31.65
ATIACL	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40
IRCANTEC (contractuels)	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55
Centre de gestion	0.65	0.65	0.65	0.85	0.85	0.90
CNFPT	0.90	0.90	0.90	0.95	1.00	1.00
Assedic pour les contractuels	4.05	4.05	4.05	4.05	4.05	4.05
URSSAF pour les fonctionnaires	15.93	15.93	15.93	15.93	15.93	14.63
URSSAF pour les contractuels	31.11	31.10	31.52	31.37	31.31	31.04

Avancements d'échelon, de grade, de promotion interne :

Année	Avancement d'échelon	Avancement de grade	Promotion interne
2019	16	7	0
2020	25	4	0
2021	16	3	0
2022	41	11	1
2023	26	3	1
2024	22		

**Avantage en nature : participation de 5 € par agent adhérent à une garantie labellisée
« maintien de salaire » :**

Année	Montant	Nombre d'agents
2019	2 455.00 €	42
2020	2 400.00 €	40
2021	2 415.00 €	42
2022	2 310.00 €	39
2023	2 075.00 €	37
2024	1 980.00 €	33

Durée du travail dans la collectivité

L'annualisation et l'organisation du temps de travail sont organisées selon les dispositions de la délibération 2022-138 du conseil communautaire du 12 décembre 2022, dont voici un extrait :

Le temps de travail est annualisé pour l'ensemble des agents de la collectivité. Les agents à temps complet travailleront 1 607 heures par an quel que soit le service d'affectation et l'emploi occupé. Pour les agents à temps non complet ou à temps partiel, la durée annuelle du temps de travail sera proratisée en fonction de la durée hebdomadaire.

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de l'établissement est fixé de la manière suivante selon les services :

Service Administratif et service d'Assainissement Non Collectif :

Les agents du service administratif et du service d'assainissement non collectif travailleront sur une base horaire de 37 heures par semaine avec récupération de 12 jours d'ARTT (365 jours de l'année – 104 jours de repos hebdomadaire – 8 jours fériés – 25 jours de congés payés – 12 jours d'ARTT + 1 jour de solidarité = 217 jours travaillés x 37 h / 5 jours = 1605.80 heures arrondies à 1 607 heures.

L'agent à temps non complet travaillera sur une base horaire de 28 heures par semaine (les lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Services Technique, Environnement et Collecte des Déchets :

Le (la) directeur(trice) Technique et Environnement travaillera sur une base horaire de 37 heures par semaine avec récupération de 12 jours d'ARTT (365 jours de l'année – 104 jours de repos hebdomadaire – 8 jours fériés – 25 jours de congés payés – 12 jours d'ARTT + 1 jour de solidarité = 217 jours travaillés x 37 h / 5 jours = 1605.80 heures arrondies à 1 607 heures.

Service Environnement (déchèteries) :

Le ou la responsable du service travaillera sur une base horaire de 37 h par semaine avec récupération de 12 jours d'ARTT (365 jours de l'année – 104 jours de repos hebdomadaire – 8 jours fériés – 25 jours de congés payés – 12 jours d'ARTT + 1 jour de solidarité = 217 jours travaillés x 37 h / 5 jours = 1605.80 heures arrondies à 1 607 heures.

Les gardiens de déchèteries travailleront sur une base horaire de 37 h par semaine avec récupération de 12 jours d'ARTT (365 jours de l'année – 104 jours de repos hebdomadaire – 8 jours fériés – 25 jours de congés payés – 12 jours d'ARTT + 1 jour de solidarité = 217 jours travaillés x 37 h / 5 jours = 1605.80 heures arrondies à 1 607 heures.

Service de Collecte des Déchets :

Le ou la responsable du service travaillera sur une base horaire de 37 h par semaine avec récupération de 12 jours d'ARTT (365 jours de l'année – 104 jours de repos hebdomadaire – 8 jours fériés – 25 jours de congés payés – 12 jours d'ARTT + 1 jour de solidarité = 217 jours travaillés x 37 h / 5 jours = 1605.80 heures arrondies à 1 607 heures.

Les agents du service de collecte travailleront sur une base horaire de 35 heures par semaine. Les horaires des agents affectés à ce service étant variables chaque jour en fonction des tournées, les heures effectuées au-delà des 35 heures hebdomadaires seront récupérées sous forme de jours d'ARTT.

Service Technique :

Les agents du service technique travailleront sur une base horaire de 35 heures par semaine, les heures effectuées au-delà des 35 heures hebdomadaires seront récupérées sous forme de jours d'ARTT.

Service des Equipements sportifs :

Le ou la responsable du service travaillera sur une base horaire de 37 h par semaine avec récupération de 12 jours d'ARTT (365 jours de l'année – 104 jours de repos hebdomadaire – 8 jours fériés – 25 jours de congés payés – 12 jours d'ARTT + 1 jour de solidarité = 217 jours travaillés x 37 h / 5 jours = 1605.80 heures arrondies à 1 607 heures.

les gymnases du SIVOS, de Roisel, des Remparts, Béranger et Saint-Denis :

Les agents affectés à ces gymnases effectueront 35 heures hebdomadaires hors week-end. Les heures effectuées les samedis et dimanches seront récupérées sous forme d'ARTT pendant les vacances scolaires, périodes pendant lesquelles les gymnases sont moins utilisés.

le centre aquatique O₂ Somme :

Les agents d'entretien et de caisse travailleront 35 heures hebdomadaires pendant les périodes scolaires et de vidange du centre aquatique et à 39 h hebdomadaires pendant les périodes de vacances scolaires, avec récupération de 8 jours d'ARTT (365 jours de l'année – 104 jours de repos hebdomadaire – 8 jours fériés – 25 jours de congés payés – 8 jours (58 h) d'ARTT + 1 jour de solidarité = 221 jours travaillés x 36,3 h / 5 jours = 1604.60 heures arrondies à 1 607 heures.

Les agents techniques travailleront 36 h hebdomadaires sur l'année avec récupération de 6 jours d'ARTT (365 jours de l'année – 104 jours de repos hebdomadaire – 8 jours fériés – 25 jours de congés payés – 6 jours (43 h) d'ARTT + 1 jour de solidarité = 223 jours travaillés x 36 h / 5 jours = 1605.60 heures arrondies à 1 607 heures.

Les éducateurs des activités physiques et les surveillants de baignade travailleront en moyenne 37 heures hebdomadaire avec récupération de 12 jours d'ARTT dont 7 pris pendant la vidange annuelle (365 jours de l'année – 104 jours de repos hebdomadaire – 8 jours fériés – 25 jours de congés payés – 12 jours (89 h) d'ARTT + 1 jour de solidarité = 217 jours travaillés x 37 h / 5 jours = 1605.80 heures arrondies à 1 607 heures.

Service du Tiers lieu numérique :

Le ou la responsable du service travaillera sur une base horaire de 37 h par semaine avec récupération de 12 jours d'ARTT (365 jours de l'année – 104 jours de repos hebdomadaire – 8 jours fériés – 25 jours de congés payés – 12 jours d'ARTT + 1 jour de solidarité = 217 jours travaillés x 37 h / 5 jours = 1605.80 heures arrondies à 1 607 heures.

Les agents du tiers-lieu numérique travailleront sur une base horaire de 35 heures par semaine, les heures effectuées au-delà des 35 heures hebdomadaires seront récupérées sous forme de jours d'ARTT.

L'agent à temps non complet travaillera sur une base horaire de 21 heures par semaine.

Service d'aide à domicile :

L'assistant administratif et comptable travaillera sur une base horaire de 35 h par semaine du lundi au vendredi. Les heures effectuées au-delà des 35 heures hebdomadaires seront récupérées avant la fin de l'année.

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents bénéficieront ou pas de jours de réduction de temps de travail (ARTT) selon le tableau ci-dessous afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures. Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, le nombre de jours ARTT est proratisé à hauteur de leur quotité de travail (*dont le nombre peut être arrondi à la demi-journée supérieure*)

Durée hebdomadaire de travail	39 h	38 h	37 h	36 h	35 h
Nbre de jours ARTT pour un agent à temps complet	23	18	12	6	0
Temps partiel 80 %	18,4	14,4	9,6	4,8	0
Temps partiel 50 %	11,5	9	6	3	0

Les absences au titre des congés pour raison de santé réduisent à due proportion le nombre de jours RTT que l'agent peut acquérir, conformément aux préconisations de la [circulaire du 18 janvier 2012](#) relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011.

Ne sont, toutefois, pas concernés les congés de maternité, adoption ou paternité et les autres congés particuliers comme le congé pour exercer un mandat électif local, les décharges d'activité pour mandat syndical, ou encore le congé de formation professionnelle.

Contrôle du travail effectif

Tous les agents sont tenus de se soumettre au contrôle de la réalisation de leurs heures notamment par la tenue d'un décompte exact du temps de travail accompli chaque jour par chaque agent.

Journée de solidarité

Compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, la journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, sera instituée par la réduction du nombre de jours ARTT, à défaut par la réalisation d'heures supplémentaires.

Heures supplémentaires ou complémentaires

Les heures supplémentaires sont les heures effectuées au-delà des bornes horaires définies par le (ou les) cycle(s) de travail ci-dessus.

Ces heures ne peuvent être effectuées qu'à la demande expresse de l'autorité territoriale ou du chef de service.

Les heures supplémentaires ne peuvent dépasser un plafond mensuel de 25 heures pour un temps complet y compris les heures accomplies les dimanche et jour férié ainsi que celles effectuées la nuit.

Elles seront récupérées par les agents concernés, par l'octroi d'un repos compensateur égal à la durée des travaux supplémentaires effectués.

Ce repos compensateur devra être utilisé par l'agent concerné avant le 31 décembre de l'année au cours de laquelle les travaux supplémentaires ont été réalisés et avec l'accord exprès de l'autorité territoriale ou du chef de service, sauf pour les repos compensateurs acquis en décembre qui pourront basculer sur l'année suivante.

A titre exceptionnel, des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pourront être attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale.

ANNEXE – TARIFS

Tarifs particuliers – Tiers-lieu numérique

Désignation	Prix
Adhésion annuelle	
1 personne imposable	15,00€
2 personnes du même foyer imposable	25€
3 personnes du même foyer	30€
4 personnes du même foyer	35€
5 personnes du même foyer	40€
Étudiant, demandeur d'emploi et personne non imposable	10€
Fablab	
Permis (heure)	
Imprimante 3D/plotter	15€
Fraiseuse numérique	15€
Brodeuse	15€
Découpeuse laser	15€
Consommable	
Vinyle au mètre	5€
PLA au gramme	0,10€
Contreplaqué 30x40cm	5€
Stylo en bois	3€
Flex feuille A4	5€
Morceau de cuir 15x20cm	4€
Chute de cuir	0,10€
Stylo	3€
Ardoise 32x22cm	3€
Tote bag 38x42cm	3€
Tasse sublimation + feuille transfert	10€
Badge / miroir / magnet 75mm + feuille transfert + film	2,50€
Plexi diamètre 10cm	2,50€
Sublimation A4	7€
Sublimation A5	3,50€
Sublimation A3	14€
Sublimation format tasse	3,50€
Moyen objet en bois	6€
Badge / porte-clés fonds blancs / magnet 37mm + feuille transfert + film	1,50€
Décapsuleur en fer	1€
Désodorisant sublimation + feuille transfert	1,50€
Clé usb bois 8 Go minimum selon le stock + gravure	10€
Marque page vierge en aluminium métal sublimation + feuille transfert	1,50€
Gourde sublimation + feuille transfert	10€
Utilisation des machines	
3D	Gratuit
Fraiseuse numérique ½ journée	4€
Fraiseuse numérique journée	6€
Découpeuse laser ½ journée	4€
Découpeuse laser journée	6€
Découpe vinyle ½ journée	4€
Découpeuse vinyle journée	6€
Service numérique de proximité	
Médiation	Gratuit
Carte création 3 activités	10€

<i>Activité création à l'unité</i>	4€
<i>Animation : scolaire / institution / maison de retraite – 1h d'animation de 2 à 12 personnes (hors consommable)</i>	20€
Reproduction	
<i>Photocopie N/B A4</i>	0,10€
<i>Photocopie N/B A3</i>	0,30€
<i>Photocopie couleur A4</i>	0,20€
<i>Photocopie couleur A3</i>	0,60€
<i>Pass 100 photocopies N/B A4</i>	8€
<i>Pass 100 photocopies N/B A3</i>	10€
<i>Pass 100 photocopies couleur A4</i>	12€
<i>Pass 100 photocopies couleur A3</i>	14€
<i>Reliure</i>	2€
<i>A4 Couleur Plastification + photocopie</i>	1€
<i>A4 N&B Plastification + photocopie</i>	0,90€
Service numérique enfant/jeune	
<i>Pack anniv'num (par enfant)</i>	8€
<i>Mercredi jeune numérique</i>	5€
<i>Carte de 10 séances mercredi jeunes numérique</i>	40€
<i>Club numérique (année) séance d'une heure par semaine hors vacances scolaire à partir de 8 ans</i>	50€
Matériel informatique	
<i>Tarif pc portable A</i>	150€
<i>Tarif pc portable B</i>	110€
<i>Tarif pc portable C</i>	90€
<i>Tarif pc fixe RAM > 6 Go</i>	70€
<i>Tarif pc fixe RAM 4 Go</i>	50€
Café / Restauration	
<i>Café / thé / boisson</i>	1€
<i>Biscuiterie</i>	1€
<i>Formule petit déj</i>	3€

Tarifs professionnels / associations – Tiers-lieu numérique

Désignation	Prix
Café /Restauration	
Café/thé/boisson	1€
Biscuiterie	1,50€
Formule petit-déjeuner	3,00€
Coworking	
Heure	2€
½ journée	4€
Journée	6€
Semaine	25€
Mois	60€
Location de bureau à l'heure	8€
Location de bureau ½ journée	25€
Location salle de réunion 1/2	50€
Location salle de réunion journée	90€
Service numérique de proximité	
Accompagnement professionnel / heure	40€
Accompagnement association institution / heure	20€
Fablab	
Imprimante 3D/plotter	15€
Fraiseuse numérique	15€
Brodeuse	15€
Découpeuse laser	15€
Consommables	
Vinyle au mètre	5€
PLA (le gramme) (couleur selon arrivage)	0,10€
Contreplaqué / MDF (30cm*40cm)	5€
Stylo en bois	3€
Flex (feuille A4)	5€
Morceau de cuir (couleur selon arrivage / 15cm*20cm)	4€
Cuir – chute (le gramme) (couleur selon arrivage)	0,10€
Stylo	3€
Ardoise 32x22cm	3€
Tote Bag 38x42cm	3€
Tasse sublimation + feuille transfert	10€
Badge / miroir / magnet 75mm + feuille transfert + film	2,50€
Plexi diamètre 10cm	2,50€
Sublimation A4	7€
Sublimation A5	3,50€
Sublimation A3	14€
Sublimation format tasse	3,50€
Moyen objet en bois	6€
Badge / porte-clés fonds blancs / magnet 37mm + feuille transfert + film	1,50€
Décapsuleur en fer	1€
Désodorisant sublimation + feuille transfert	1,50€
Clé usb bois 8 Go minimum selon le stock + gravure	10€
Marque-page vierge en aluminium métal sublimation + feuille transfert	1,50€
Gourde sublimation + feuille transfert	10€
Utilisation des machines	
Professionnels	

<i>3D</i>	<i>4€</i>
<i>Fraiseuse numérique 1/2 journée</i>	<i>8€</i>
<i>Fraiseuse numérique journée</i>	<i>12€</i>
<i>Découpeuse laser 1/2 journée</i>	<i>8€</i>
<i>Découpeuse laser journée</i>	<i>12€</i>
<i>Découpe vinyle 1/2 journée</i>	<i>8€</i>
<i>Découpeuse vinyle journée</i>	<i>12€</i>
Utilisation des machines	
Associations	
<i>3D la 1/2 journée</i>	<i>3€</i>
<i>Fraiseuse numérique 1/2 journée</i>	<i>4€</i>
<i>Fraiseuse numérique journée</i>	<i>6€</i>
<i>Découpeuse laser 1/2 journée</i>	<i>4€</i>
<i>Découpeuse laser journée</i>	<i>6€</i>
<i>Découpe vinyle 1/2 journée</i>	<i>4€</i>
<i>Découpeuse vinyle journée</i>	<i>6€</i>

Tarifs – Centre Aquatique O2 Somme

Entrées piscine		Tarif
Enfant de – 3 ans	L'entrée	Gratuit
Enfant de 3 à 15 ans	L'entrée	3,20€
	Les 12 entrées	32€
	Pass 14 jours consécutifs	10,80€
	L'abonnement trimestriel	48,50€
Adulte (à partir de 16 ans)	L'entrée	4,40€
	Les 12 entrées	44€
	Pass 14 jours consécutifs	16,20€
	L'abonnement trimestriel	64,70€
Famille (à partir de 4 personnes)	Enfant de – 3 ans	Gratuit
	Enfant 3 à 15 ans	2,80€
	Adulte (à partir de 16 ans)	3,80€
Groupe associatifs et assimilés	Par enfant	2,70€
	Par adulte	3,70€
Actions promotionnelles	L'entrée tarif réduit enfant	2,20€
	L'entrée tarif réduit adulte	3,20€
Pass vacances enfant (5 entrées) valable sur la durée des vacances scolaires	Communes CCHS uniquement	5,40
CLSH	CCHS – par personne	1,60€
	Hors CCHS – par personne	2,70€
CE	L'entrée enfant	2,70€
	L'entrée adulte	3,70€
	Les 13 entrées enfant	32€
	Les 13 entrées adulte	44€
Clubs	Natation	Gratuit
	Plongée (forfait annuel)	1347,50€
	Ainés – l'entrée	2,70€
	Ainés – Abonnement individuel 10 entrées	27€
Visiteur (gradins)		1,10€
Écoles et collèges	CCHS	Gratuit
	Hors CCHS – la séance (environ 50 élèves)	75,50€
Lycées	CCHS – La ligne d'eau 1h	16,20€
Entrées gratuites	1 entrée enfant à chaque élève du primaire fréquentant le centre aquatique	Gratuit
	Sur décision du Président	Gratuit
Divers		Tarif
Location aquabike (sans entrée)	La ½ heure	3,80€
	Les 12 ½ heures	38€
Badge	En cas de perte	2,20€
Bracelet		3,20€
Activités (entrées piscine comprises)		Tarif
Sauna Hammam (À partir de 16 ans)	Séance pour abonné entrée piscine adulte	5,40€
	La séance de 45 minutes	9,70€
	Les 12 séances de 45 minutes	97€
	L'abonnement trimestriel	129,40€
Aquagym	La séance	8,60€
	Les 12 séances	86€
	L'abonnement trimestriel	107,80€
	Les 40 séances	258,70€
	La séance	9,70€

<i>Aquabike / Aquafitness</i>	<i>Les 12 séances</i>	<i>97€</i>
	<i>L'abonnement trimestriel</i>	<i>129,40€</i>
<i>Paddle</i>	<i>La séance</i>	<i>9,70€</i>
	<i>Les 12 séances</i>	<i>97€</i>
<i>Activités bien-être</i>	<i>Les 12 séances</i>	<i>97€</i>
<i>Baby club (3 mois à 8 ans)</i>	<i>La séance enfant (y.c 2 accompagnateurs maxi)</i>	<i>10,30€</i>
	<i>Enfant supplémentaire</i>	<i>4,90€</i>
<i>Aquaphobie (adultes)</i>	<i>Les 12 séances</i>	<i>103€</i>
<i>Leçons de natation (groupe)</i>	<i>Le séance adultes (cours d'1/2h)</i>	<i>10,30€</i>
	<i>Les 12 séances adultes</i>	
	<i>La séance enfants</i>	<i>9,20€</i>
	<i>Les 12 séances enfants</i>	<i>92€</i>
<i>Anniversaire</i>	<i>Forfait pour 2h et jusqu'à 10 enfants (8 à 12 ans)</i>	<i>86,30€</i>
	<i>Enfant suppl. (jusque 15 enfants)</i>	<i>6,50€</i>
<i>Soirée à thème</i>	<i>L'entrée</i>	<i>10,80€</i>

Tarifs professionnels – Déchèteries

	Tarifs au m³		
	<i>Professionnels du territoire</i>	<i>Professionnels extérieurs</i>	<i>Associations</i>
<i>Déchets verts</i>	<i>10€</i>	<i>15€</i>	<i>5€</i>
<i>Encombrants</i>	<i>20€</i>	<i>30€</i>	<i>10€</i>
<i>Gravats</i>	<i>20€</i>	<i>30€</i>	<i>10€</i>
<i>Bois</i>	<i>20€</i>	<i>30€</i>	<i>10€</i>
<i>Déchets diffus spécifiques</i>	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>